



# Études économiques de l'OCDE

## CHILI

OCTOBRE 2013





# Études économiques de l'OCDE : Chili 2013

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

**Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE (2014), *Études économiques de l'OCDE : Chili 2013*, Éditions OCDE.  
[http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-chl-2013-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-chl-2013-fr)

ISBN 978-92-64-18350-6 (imprimé)  
ISBN 978-92-64-18351-3 (PDF)

Série : Études économiques de l'OCDE  
ISSN 0304-3363 (imprimé)  
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Chili  
ISSN 1995-3798 (imprimé)  
ISSN 1999-0855 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

**Crédits photo :** Couverture © iStockphoto.com/Brent Heit.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : [www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm](http://www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm).

© OCDE 2014

---

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).

---

## Table des matières

<b>Résumé</b> .....	9
Principales conclusions .....	10
Principales recommandations .....	11
<b>Évaluation et recommandations</b> .....	13
Évolutions et perspectives macroéconomiques .....	14
Renforcer la croissance verte .....	28
Rendre le marché du travail plus inclusif .....	31
Stimuler la croissance par l'entrepreneuriat et l'innovation .....	39
Bibliographie .....	44
Annexe A1. Progrès de la réforme structurelle .....	47
<b>Chapitre 1. Rendre le marché du travail plus inclusif</b> .....	53
Aperçu des tendances récentes du marché du travail et des défis associés .....	54
Encourager l'augmentation des taux d'activité féminins .....	60
Aider les jeunes à réussir leur transition de l'école vers l'emploi .....	69
Les travailleurs peu qualifiés ont besoin d'aide pour améliorer leurs compétences et trouver des emplois de meilleure qualité .....	76
Bibliographie .....	84
<b>Chapitre 2. Stimuler la croissance par l'innovation et l'entrepreneuriat</b> .....	87
L'intensité de la R-D reste faible dans le secteur des entreprises .....	92
Les réformes ont amélioré le climat entrepreneurial .....	94
Simplification des procédures de sortie des entreprises .....	99
Élargissement des programmes de promotion de l'innovation réussis .....	101
La pénurie de chercheurs qualifiés persiste .....	103
Bibliographie .....	106
Annexe 2.A1 .....	108
<b>Encadrés</b>	
1. Principales recommandations concernant les politiques macroéconomiques .....	28
2. Principales recommandations concernant la croissance verte .....	31
3. Principales recommandations relatives au marché du travail .....	39
4. Principales recommandations relatives à l'entrepreneuriat et à l'innovation .....	44
1.1. Ce que révèle l'enquête ELPI du Chili .....	65
1.2. Les projets du Chili pour réformer son système de formation public .....	77
1.3. Les travailleurs victimes de suppressions d'emplois ont besoin d'aide pour retrouver un emploi .....	81

1.4. Recommandations pour rendre le marché du travail plus inclusif . . . . .	84
2.1. Scénarios stylisés de la production de cuivre et de la croissance à long terme au Chili . . . . .	90
2.2. <i>Start-Up Chile</i> . . . . .	95
2.3. Recommandations relatives à l'entrepreneuriat et à l'innovation . . . . .	105
<b>Tableaux</b>	
1. Indicateurs et prévisions macroéconomiques . . . . .	16
2. Indicateurs financiers . . . . .	19
3. Structure de l'impôt sur le revenu des personnes physiques . . . . .	27
1.1. Présentation succincte des programmes du marché du travail et de formation existants et recommandations . . . . .	61
1.2. Estimations des déterminants de l'offre de travail des mères au Chili . . . . .	67
2.1. Financement par le capital-risque et les capitaux d'amorçage . . . . .	96
2.2. Présentation synthétique des initiatives gouvernementales relatives au financement des jeunes entreprises, 2000-12 . . . . .	97
2.A1.1. Principaux instruments déployés par les pouvoirs publics pour stimuler les entreprises innovantes . . . . .	108
<b>Graphiques</b>	
1. L'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE fait apparaître une situation contrastée . . . . .	14
2. Croissance potentielle et écart de production . . . . .	15
3. Balance des opérations courantes et entrées de capitaux . . . . .	17
4. Inflation et coût de la main-d'œuvre . . . . .	18
5. Évolutions des taux de change . . . . .	20
6. Politiques budgétaires et prix du cuivre . . . . .	23
7. Incidence fiscale par décile de revenu des ménages . . . . .	26
8. Prix du CO <sub>2</sub> implicite dans les taxes sur le diesel et les droits d'accise sur l'essence, après ajustement au titre des externalités . . . . .	29
9. Croissance de l'emploi et taux de chômage . . . . .	32
10. Les jeunes et les femmes sur le marché du travail . . . . .	33
11. Intégrer davantage de femmes à la population active peut contribuer à soutenir l'offre de main-d'œuvre au Chili . . . . .	34
12. Éducation et accueil des jeunes enfants . . . . .	35
13. Croissance de la productivité et du PIB par habitant . . . . .	40
14. L'intensité de la R-D est faible, en particulier dans le secteur des entreprises . . . . .	41
1.1. Performances du marché du travail . . . . .	54
1.2. L'augmentation des taux d'activité féminins permettrait de soutenir l'offre de main-d'œuvre au Chili . . . . .	56
1.3. Les inégalités de revenu disponible ont diminué mais restent très élevées . . . . .	57
1.4. Taux d'activité par groupe d'âge et par sexe, 2012 . . . . .	58
1.5. Les jeunes et les femmes sur le marché du travail . . . . .	59
1.6. Éducation et accueil des jeunes enfants . . . . .	64
1.7. Les raisons pour lesquelles les mères qui ont participé à l'enquête ne travaillent pas . . . . .	66

1.8. Pourcentage d'individus ayant entre 25 et 64 ans qui exercent un emploi, par niveau d'études (2011) . . . . .	70
1.9. Associer études et emploi peut être une bonne solution pour prendre pied sur le marché du travail . . . . .	74
1.10. Effet de la réforme proposée du régime d'indemnisation du chômage sur les taux de remplacement (net d'impôts), 2011 . . . . .	80
1.11. Taux de pertes d'emploi selon les caractéristiques des travailleurs . . . . .	81
1.12. Taux de réemploi dans l'année qui suit la perte d'emploi, selon les caractéristiques des travailleurs . . . . .	82
2.1. Croissance de la productivité et du PIB par habitant . . . . .	88
2.2. Estimations de la productivité totale des facteurs hors secteur minier . . . . .	89
2.3. Scénarios de croissance à long terme . . . . .	91
2.4. L'intensité de la R-D est faible, surtout dans le secteur des entreprises . . . . .	92
2.5. Aides fiscales sur les dépenses de R-D . . . . .	94
2.6. Vue d'ensemble des instruments mis en place par les pouvoirs publics pour stimuler les entreprises innovantes . . . . .	98
2.7. Les faillites ne suivent pas le cycle conjoncturel . . . . .	100
2.8. Organisation du système d'innovation . . . . .	102
2.9. Un investissement accru dans les études supérieures devrait augmenter le nombre de titulaires d'un doctorat . . . . .	103
2.10. Évolution du nombre de titulaires d'un master . . . . .	104

*Cette Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement de l'OCDE (Comité EDR), qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.*

*La situation économique et les politiques du Chili ont été évaluées par le Comité le 25 septembre 2013. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière des discussions et définitivement approuvé par le Comité plénier le 4 octobre 2013.*

*Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Sean Dougherty, Aida Caldera Sánchez, Carla Valdivia de Ritcher et Nicola Brandt, avec le concours statistique de Roselyne Jamin et Valery Dugain, sous la direction de Patrick Lenain.*

*L'Étude précédente du Chili a été publiée en janvier 2012.*

## Suivez les publications de l'OCDE sur :



[http://twitter.com/OECD\\_Pubs](http://twitter.com/OECD_Pubs)



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdlibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

## Ce livre contient des...

**StatLinks** 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

## STATISTIQUES DE BASE DU CHILI, 2012

(Les nombres entre parenthèses correspondent à la moyenne de l'OCDE)<sup>a</sup>

### LE PAYS, LA POPULATION ET LE CYCLE ÉLECTORAL

Population (en millions) :	17.4	Densité de population par km <sup>2</sup>	23.0 (34.3)
Moins de 15 ans (%)	21.8 (18.1)	Espérance de vie (années, 2011) :	78.3 (80.0)
Plus de 65 ans (%)	9.5 (15.3)	Hommes	75.7 (77.3)
Née à l'étranger (% 2010)	2.1	Femmes	81.0 (82.8)
Croissance moyenne des 5 dernières années (%)	1.0 (0.6)	Dernières élections législatives (ou dernière élection générale)	Janvier 2010

### L'ÉCONOMIE

Produit intérieur brut (PIB) :		Part dans la valeur ajoutée (%) :	
En prix courants (milliards USD)	268.6	Secteur primaire	3.4 (2.5)
En prix courants (milliards CLP)	130 526.9	Industrie y compris construction	39.1 (27.7)
Croissance moyenne réelle des 5 dernières années (%)	3.8 (0.6)	Services	57.5 (69.8)
PIB par habitant, PPA (milliers USD)	22.4 (37.1)		

### LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES<sup>b</sup>

	En pourcentage du PIB		
Dépenses	21.5 (42.8)	Dette financière brute	12.2 (102.4)
Recettes	22.0 (36.2)	Dette financière nette	-6.9 (65.6)

### LE COMPTE DES OPÉRATIONS EXTÉRIEURES

Taux de change <sup>d</sup> (CLP par USD)	486.8	Principales exportations (% du total des exportations de marchandises) :	
Taux de change à PPA (USD = 1)	334.2	Articles manufacturés	38.0
En pourcentage du PIB :		Matières brutes non comestibles, sauf carburants	31.3
Exportations de biens et services	34.2 (53.6)	Produits alimentaires et animaux vivants	15.7
Importations de biens et services	33.9 (50.1)	Principales importations (% du total des importations de marchandises) :	
Solde de la balance courante	-3.5 (-0.4)	Machines et matériel de transport	36.6
Position extérieure globale nette (2011)	-9.5	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes	22.6
		Articles manufacturés	11.2

### LE MARCHÉ DU TRAVAIL, LES QUALIFICATIONS ET L'INNOVATION

Taux d'emploi (%) des 15-64 ans	61.8 (65.0)	Taux de chômage (%)	6.4 (7.9)
Hommes	73.6 (73.1)	Chômage des jeunes (%)	16.3 (16.2)
Femmes	50.2 (57.0)	Taux de diplômés de l'enseignement supérieur chez les 25-64 ans (% 2011)	28.9 (31.5)
Nombre moyen d'heures travaillées par an	2 029 (1 766)		
Dépenses intérieures brutes de recherche-développement (% du PIB, 2010) <sup>b</sup>	0.4 (2.4)		

### L'ENVIRONNEMENT

Approvisionnements totaux en énergie primaire par habitant (tep, 2011)	1.9 (4.2)	Émissions de CO <sub>2</sub> par habitant dues à la combustion d'énergie (tonnes, 2010)	4.1 (10.1)
Énergies renouvelables (% du total des approvisionnements totaux en énergie primaire)	24.2 (8.5)	Prélèvements d'eau par habitant (1 000 m <sup>3</sup> , 2007)	2.2
Concentration de particules fines <sup>c</sup> (milieu urbain, PM10, µg/m <sup>3</sup> , 2008)	55.0 (20.1)	Déchets municipaux par habitant <sup>c</sup> (tonnes, 2009)	0.4 (0.5)

### LA SOCIÉTÉ

Inégalités de revenu (coefficient de Gini, 2011)	0.501 (0.304)	Résultats scolaires (scores du PISA, 2009) :	
Taux de pauvreté relative <sup>c</sup> (% 2009)	30.2 (23.0)	Compréhension de l'écrit	449 (493)
Dépenses publiques et privées (% du PIB) :		Mathématiques	421 (496)
Soins de santé <sup>b</sup>	7.6 (9.5)	Sciences	447 (501)
Retraites (2009)	5.0 (8.7)	Part des femmes au Parlement (% juillet 2013)	13.9 (25.8)
Enseignement (à l'exclusion du tertiaire, 2010)	3.4 (4.0)	Apports nets d'aide publique au développement (% du RNB)	0.0 (0.4)

Indicateur du vivre mieux : [www.oecdbetterlifeindex.org/fr/](http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/)

a) Lorsque l'agrégat OCDE n'existe pas dans la base de données d'origine, une moyenne simple a été calculée des dernières données disponibles si des données existent pour au moins 29 pays membres.

b) 2011 pour les pays de l'OCDE.

c) 2010 pour les pays de l'OCDE.

d) Moyenne de la période pour 2012. Prix SPOT au 1<sup>er</sup> octobre 2013 : 502.83.

Source : Les calculs sont fondés sur des données extraites des bases de données des organisations suivantes : OCDE, Agence internationale de l'énergie, Banque mondiale, Fonds monétaire international et Union interparlementaire.



# Résumé

## Principales conclusions

### **Maintenir une croissance rapide**

Grâce à des politiques macroéconomiques saines et à la forte hausse des prix des produits de base, le Chili a connu une longue phase de croissance économique et de création d'emplois que beaucoup pourraient envier. Le système bancaire est solide, tout comme la position financière des administrations publiques, ce dont témoignent les faibles écarts de rendement des obligations souveraines et les rehaussements de la cote de crédit. Selon les estimations, l'économie chilienne devrait continuer de croître à un rythme robuste. Le chômage, à un bas niveau historique, a conduit à un certain resserrement du marché du travail, mais l'inflation reste maîtrisée. Le dynamisme de la demande intérieure et l'affaiblissement des marchés étrangers ont fait basculer la balance des opérations courantes dans le déficit, qui a été financé essentiellement par l'investissement direct étranger (IDE), limitant ainsi le risque d'une inversion des flux de capitaux. Des risques de ralentissement de la croissance pourraient apparaître principalement si le prix du cuivre venait à baisser plus fortement. Les pressions inflationnistes pourraient aussi être ravivées par les tensions sur le marché du travail. Les politiques monétaires et budgétaires sont bien orientées pour faire face à ces risques à court terme, grâce notamment au taux de change flottant.

### **Renforcer la croissance verte**

La croissance économique vigoureuse et la forte dépendance à l'égard des ressources naturelles n'ont pas été sans conséquences sur l'environnement, notamment sur la qualité de l'air et, dans certaines régions, sur la disponibilité de l'eau. L'utilisation des sources d'énergie renouvelables est importante, même si elle est limitée principalement à l'hydroélectricité, et les besoins énergétiques sont couverts par d'importantes importations de combustibles fossiles. Les mécanismes destinés à internaliser les externalités environnementales et à encourager les innovations écologiques et l'adoption de technologies vertes se sont améliorés, mais restent insuffisants. Les taxes énergétiques ne couvrent pas convenablement les externalités, surtout pour la consommation d'énergie en dehors du secteur du transport et du diesel. Dans le secteur minier, il existe une marge de poursuite de la réduction des volumes élevés d'émissions et de la contamination des sols.

### **Rendre le marché du travail plus inclusif**

La croissance économique et les réformes récentes ont accru l'emploi, réduit la pauvreté et diminué les inégalités de revenu, même si celles-ci restent marquées. Les femmes et les jeunes sont entrés en plus grand nombre sur le marché du travail, mais leur taux d'activité reste faible par rapport à ceux de la plupart des pays de l'OCDE et de l'Amérique latine. Les attitudes à l'égard du travail des femmes et des obligations familiales, ainsi que la réglementation relative à l'accueil des enfants, constituent un obstacle à l'emploi féminin, même si des progrès ont été accomplis. La qualité de l'éducation et l'accès à l'enseignement supérieur se sont améliorés, mais les premiers cycles de l'enseignement obligatoire doivent rester une priorité. S'agissant des travailleurs peu qualifiés, un salaire minimum élevé et une protection de l'emploi rigide freinent l'accès au marché du travail et les services publics de l'emploi comme les systèmes de formation sont sous-développés.

### **Stimuler l'entrepreneuriat et l'innovation**

La croissance a été stimulée dans une large mesure par l'accumulation des facteurs intervenue au cours de la dernière décennie, encore que, d'après certains signes, la hausse de la productivité ait accéléré récemment. L'intensité de la R-D des entreprises est faible, les innovations sont limitées et les progrès technologiques ont souffert d'une pénurie de diplômés en science, technologie, ingénierie et mathématiques. Les paramètres de la politique économique sont récemment devenus plus favorables à l'innovation, des réformes ayant été mises en place pour faciliter et accélérer la création d'entreprises et l'accès aux financements. Le programme *Start-up Chile*, notamment, a suscité l'intérêt au niveau international en tant qu'outil de promotion de l'entrepreneuriat. Les entreprises chiliennes sont devenues plus novatrices, y compris dans les secteurs traditionnels exploitant essentiellement leurs avantages comparatifs et les ressources naturelles. Le crédit d'impôt au titre de la R-D, jusque-là sous-utilisé, est désormais plus facile d'accès et un plus grand nombre d'entreprises commencent à en bénéficier. Pourtant, des possibilités existent de développer encore le système d'innovation, d'améliorer les programmes existants et de renforcer la cohérence institutionnelle.

## Principales recommandations

### **Maintenir une croissance rapide**

- Maintenir le cadre solide de la politique macroéconomique. Si des risques de dégradation à court terme venaient à se matérialiser, assouplir la politique monétaire et, comme envisagé dans la règle budgétaire, laisser jouer les stabilisateurs automatiques.
- Le Chili étant une petite économie ouverte susceptible de subir des chocs externes importants, les objectifs budgétaires à moyen terme doivent être compatibles avec le maintien d'une solide position financière nette des administrations publiques.
- À mesure que l'économie chilienne se développe, l'équité et, plus généralement, le bien-être auraient tout à gagner d'un système éducatif de meilleure qualité et de programmes de protection sociale efficaces et correctement évalués. Ceux-ci devraient être financés par la lutte contre l'évasion fiscale et, si nécessaire, par des mesures fiscales n'exerçant pas d'effet de distorsion.

### **Renforcer la croissance verte**

- Formuler et adopter une stratégie de croissance verte à part entière, reposant notamment sur des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés récemment en matière d'émissions et d'énergies renouvelables. Réfléter pleinement les coûts sociaux des externalités au moyen de mécanismes de tarification, notamment en augmentant les droits d'accise et en supprimant les exonérations fiscales sur les carburants.
- Mettre en place des mécanismes efficaces pour optimiser l'utilisation de l'eau dans les zones où les droits à l'eau ont été sur-alloués, grâce au rachat ou à la déchéance des droits inutilisés, par exemple.
- Veiller à l'application des mesures récentes obligeant les détenteurs de licences minières à nettoyer les sites pollués et à réduire les émissions. Intensifier la coopération avec l'industrie minière pour réhabiliter les sites miniers abandonnés.

### **Rendre le marché du travail plus inclusif**

- Accroître le taux d'activité des femmes en développant des services d'accueil des enfants de qualité, en encourageant des horaires de travail flexibles et en accordant aux pères des congés parentaux non transférables. Pour accroître l'utilisation des services d'accueil des enfants, continuer à communiquer sur les différentes options disponibles en la matière.
- Stimuler l'emploi des jeunes en étendant le salaire minimum réduit des moins de 18 ans aux moins de 25 ans et en mettant en œuvre les contrats d'apprentissage modifiés. Parallèlement à l'extension des indemnités de chômage, revoir à la baisse les indemnités de licenciement relativement élevées dont bénéficient les travailleurs réguliers.
- Renforcer le cadre public de formation grâce à l'instauration de normes de qualité et à l'évaluation des performances des prestataires, ainsi qu'à un meilleur ciblage des travailleurs peu qualifiés. Améliorer l'aide à la recherche d'un emploi en renforçant les agences locales de l'emploi.

### **Stimuler l'entrepreneuriat et l'innovation**

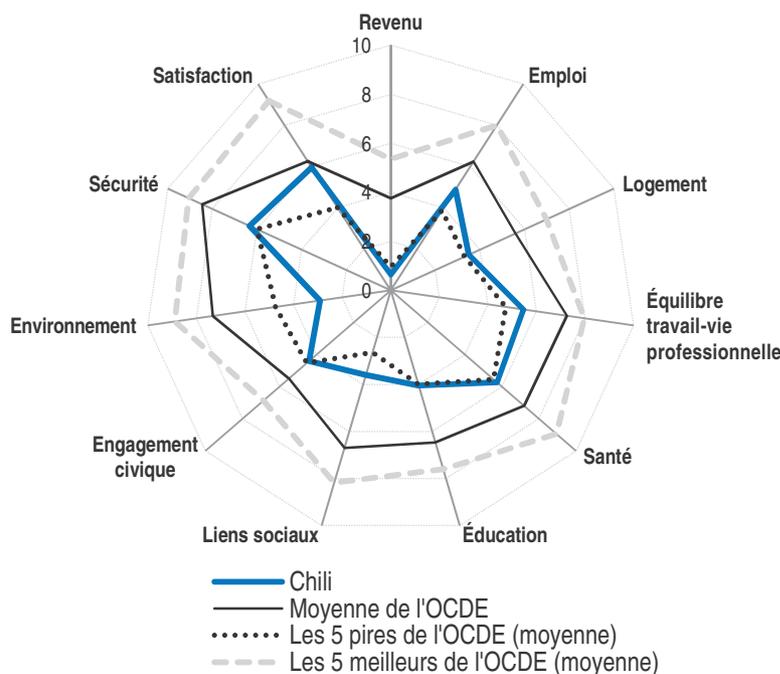
- La coordination des différentes agences actives en matière d'innovation pourrait être renforcée grâce à la création du nouveau ministère de l'Innovation proposé récemment.
- Favoriser les liens industrie-recherche et encourager la coordination entre le secteur public et le secteur privé afin de tirer profit des atouts naturels, comme pour l'extraction du cuivre, afin de compléter les avantages comparatifs.
- Évaluer régulièrement les programmes dans le domaine de l'innovation, mettre un terme à ceux qui ne sont pas efficaces ou procéder à des ajustements, et étendre ceux qui ont fait la preuve de leur efficacité.



## Évaluation et recommandations

**L**e Chili a beaucoup avancé dans le renforcement de la prospérité économique et la réduction de la pauvreté. Le PIB par habitant a plus que doublé ces vingt dernières années pour devenir l'un des plus élevés d'Amérique latine. Le Chili s'appuie sur une politique budgétaire prudente et un cadre solide de ciblage de l'inflation, autant d'aspects qui sont appréciés par les agences de notation. Le secteur financier se porte bien et les pouvoirs publics ont cherché à élargir la base productive de l'économie et à favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation par le biais d'investissements dans l'éducation et de la réduction des obstacles à l'entrée sur les marchés de produits. Cependant, le nouveau gouvernement qui prendra ses fonctions en mars 2014 à l'issue de l'élection présidentielle de 2013 devra continuer de relever les grands défis mis en évidence dans la présente *Étude*.

L'économie chilienne est fortement tributaire du capital naturel. Le pays représente environ un tiers de la production mondiale de cuivre, qui entre pour moitié dans les exportations du pays. Le Chili est également le deuxième producteur mondial de saumon et le quatrième exportateur mondial de vin. Le bien-être subjectif et l'espérance de vie sont proches de la moyenne de l'OCDE. Néanmoins, pour un grand nombre de critères du bien-être mesurés par l'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE, le Chili se situe à un niveau relativement bas (graphique 1). L'inégalité des revenus, qui nuit à la cohésion sociale, est la plus marquée de l'ensemble de la zone de l'OCDE – les 20 % de la population situés au haut de l'échelle gagnant 13 fois plus que les 20 % situés à l'extrémité inférieure – et cette situation est aggravée par des différences marquées entre les régions (OCDE, 2013a). Cependant, la pauvreté relative a reculé à un rythme plus rapide que dans tout autre pays de l'OCDE (OCDE, 2013b), en baisse de près de 6 points de pourcentage depuis 2005. En général, la qualité de l'air dans les grandes villes s'est améliorée mais reste médiocre, alors que nombre de Chiliens vivent dans des logements non décentes et n'ont qu'un accès limité à un enseignement de qualité.

Graphique 1. **L'Indicateur du vivre mieux de l'OCDE fait apparaître une situation contrastée**

Note : Chaque critère du bien-être est mesuré à partir d'un à trois indicateurs de la série mise au point par l'OCDE. À l'intérieur de chaque critère, on calcule la moyenne des indicateurs utilisés avec la même pondération. La normalisation se fait à partir d'une formule classique qui permet de convertir les valeurs d'origine des indicateurs en nombres compris entre 0 (le pire résultat possible) et 1 (le meilleur résultat possible).

Source : Indicateur du vivre mieux de l'OCDE, [www.betterlifeindex.org](http://www.betterlifeindex.org).

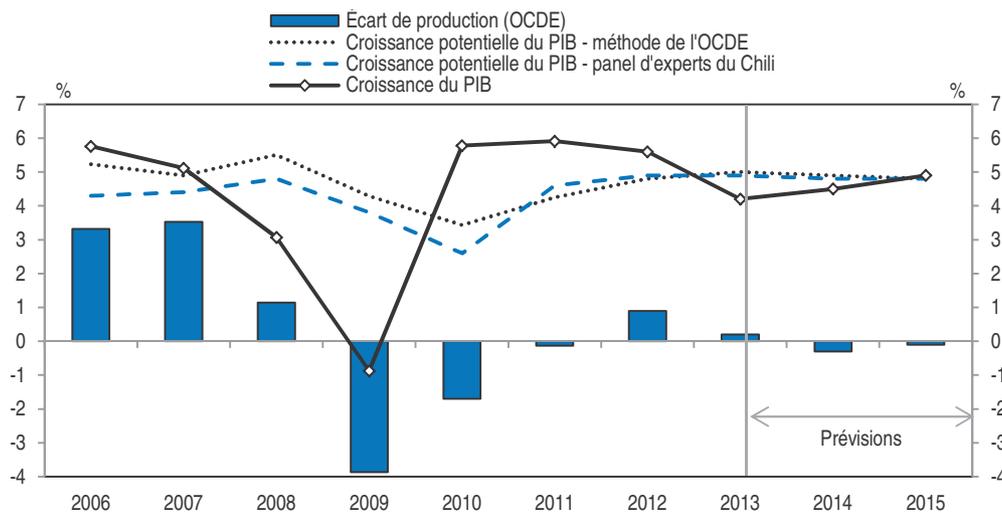
**Comment lire ce graphique :** Par rapport à la moyenne de l'OCDE, le Chili est relativement mal classé s'agissant des critères du revenu et de l'environnement, alors qu'il est bien classé s'agissant de la satisfaction à l'égard de la vie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923336>

## Évolutions et perspectives macroéconomiques

La croissance du PIB s'est établie en moyenne à 5.8 % par an entre 2010 et 2012. Les activités de reconstruction qui ont fait suite au tremblement de terre et une forte poussée des prix des produits de base bénéficiant aux principales exportations du Chili – notamment le cuivre, l'agriculture, les forêts et la pêche – expliquent pour une large part ces bons résultats. Mais, plus fondamentalement, ceux-ci tiennent aux solides politiques macroéconomiques, financières et structurelles mises en place par le Chili ainsi qu'à la confiance intérieure et extérieure dans les perspectives du pays. L'interaction vertueuse entre le sentiment de confiance des entreprises et des termes de l'échange favorables a stimulé l'investissement, notamment dans les secteurs liés aux produits de base, alors que la consommation privée s'est redressée. La reprise qui a suivi la crise économique et financière mondiale a été rapide (graphique 2), ce qui a favorisé en retour une progression de l'emploi et des salaires réels. La croissance s'est ralentie en 2013, essentiellement sous l'effet d'une décélération de l'investissement, imputable à la quasi-arrivée à terme de grands projets miniers et énergétiques et à un commerce extérieur moins dynamique. La confiance des consommateurs s'est aussi dégradée en 2013. Avec le tassement de la demande intérieure, le PIB devrait avoir augmenté de 4.2 % en 2013, soit une baisse par rapport à l'an dernier, mais redresser graduellement pour atteindre 4.9 % en 2015, à mesure que la croissance se redresse dans les pays partenaires (tableau 1).

Graphique 2. Croissance potentielle et écart de production



Sources : Base de données des *Perspectives économiques* de l'OCDE, actualisée avec des informations récentes, et Dirección de Presupuestos – gouvernement chilien.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923355>

La balance des opérations courantes du Chili est déficitaire depuis 2011, en grande partie en raison de la baisse des prix mondiaux du cuivre, qui avaient atteint des niveaux record – encore que ces prix restent élevés par rapport aux niveaux passés (voir graphique 6, partie C). En outre, la forte demande intérieure et les pressions s'exerçant sur la capacité de production ont considérablement stimulé les importations, notamment les importations de biens de consommation durable et de machines et matériels (graphique 3, partie A). Les entrées d'IDE, essentiellement dans le secteur minier, ont servi à financer une grande partie du déficit de la balance des opérations courantes et, si le solde est ajusté pour tenir compte des bénéfices de l'IDE réinvestis, le déficit est moindre (graphique 3, parties B et C).

La politique monétaire, qui a gagné à juste titre en crédibilité, a joué un rôle déterminant pour maintenir l'économie chilienne sur la trajectoire d'une croissance durable. Cette politique vise un taux d'inflation de 3 %, avec une marge de tolérance de 1 point de pourcentage. Le taux directeur est resté stable à 5 % depuis janvier 2012, ce qui correspond à peu près à une orientation neutre.

Malgré la croissance soutenue et un chômage en baisse qui s'établit à son plus bas niveau depuis 30 ans (graphique 9), on n'observe aucun signe évident d'excédent de la demande. L'inflation a en effet reculé pour se situer au-dessous de la marge fixée pour cible par la Banque centrale entre mi-2012 et mi-2013, en raison pour partie des effets transitoires de la baisse des prix de l'électricité et du carburant ainsi que de la forte valeur extérieure du peso (graphique 4, partie A). Suite à la dépréciation récente du peso et à l'augmentation des prix de l'énergie, l'inflation est dernièrement revenue dans la fourchette cible. Les coûts unitaires de main-d'œuvre se sont accrus à un rythme relativement modéré (graphique 4, partie B), les anticipations d'inflation restent bien ancrées et l'inflation devrait converger vers le niveau intermédiaire de l'objectif de 3 %.

Sous l'effet de la forte croissance économique, le crédit a augmenté à un rythme annuel proche de 10 %. Bien que les risques de crédit soient globalement bien maîtrisés, les autorités devraient continuer à surveiller les éventuelles poches de concentration des risques. Les évolutions sur le marché de l'immobilier doivent être suivies attentivement et

Tableau 1. **Indicateurs et prévisions macroéconomiques**  
Variations en pourcentage, prix constants

	2012	2013	2014	2015
<b>PIB</b>	5.6	4.2	4.5	4.9
Consommation privée	6.0	6.5	5.0	4.8
Consommation publique	3.9	3.0	4.5	4.3
Formation brute de capital fixe	12.0	6.5	6.3	4.8
Logement	5.6	4.2	4.5	4.9
Demande intérieure finale	7.2	6.1	5.3	4.7
Formation de stocks <sup>1</sup>	0.0	-1.7	-1.4	0.0
Demande intérieure finale	7.3	4.4	4.0	4.8
Exportations de biens et de services	0.9	4.8	5.0	5.0
Importations de biens et de services	4.8	6.3	5.7	4.6
Exportations nettes <sup>1</sup>	-1.3	-0.5	-0.3	0.1
<b>Autres</b>				
PIB potentiel	4.8	5.0	4.9	4.8
Écart de production <sup>2</sup>	0.9	0.2	-0.3	-0.1
Emploi	1.8	2.1	1.0	0.9
Taux de chômage	6.4	6.1	6.3	6.4
Indice implicite du PIB	1.7	1.4	2.6	3.0
Indice des prix à la consommation	3.0	2.0	2.9	3.0
Principaux prix à la consommation	2.2	1.6	2.9	3.0
Balance des opérations courantes <sup>3</sup>	-3.5	-3.3	-3.8	-3.6
Emprunts nets de l'administration centrale <sup>3</sup>	0.6	-1.0	-0.9	-1.0
Dette brute de l'administration centrale <sup>3</sup>	11.9	..	..	..
Actifs nets de l'administration centrale (actifs du Trésor seulement) <sup>3, 4</sup>	-0.4	..	..	..
Actifs nets de l'administration centrale (tous les actifs financiers) <sup>3, 5</sup>	6.7	..	..	..
Taux d'intérêt à court terme (instruments de la Banque centrale à trois mois)	5.1	4.9	4.8	5.0
Taux d'intérêt à long terme (obligations d'État à 10 ans)	5.5	5.4	5.3	5.5

1. Contributions aux variations du PIB réel (pourcentage du PIB réel de l'année précédente).

2. En pourcentage du PIB potentiel.

3. En pourcentage du PIB.

4. Seuls sont compris les actifs du Trésor (FEES, FRP et autres actifs).

5. Y compris les actifs du Trésor et les autres actifs financiers de l'État (numéraire, investissements temporaires et autres créances).

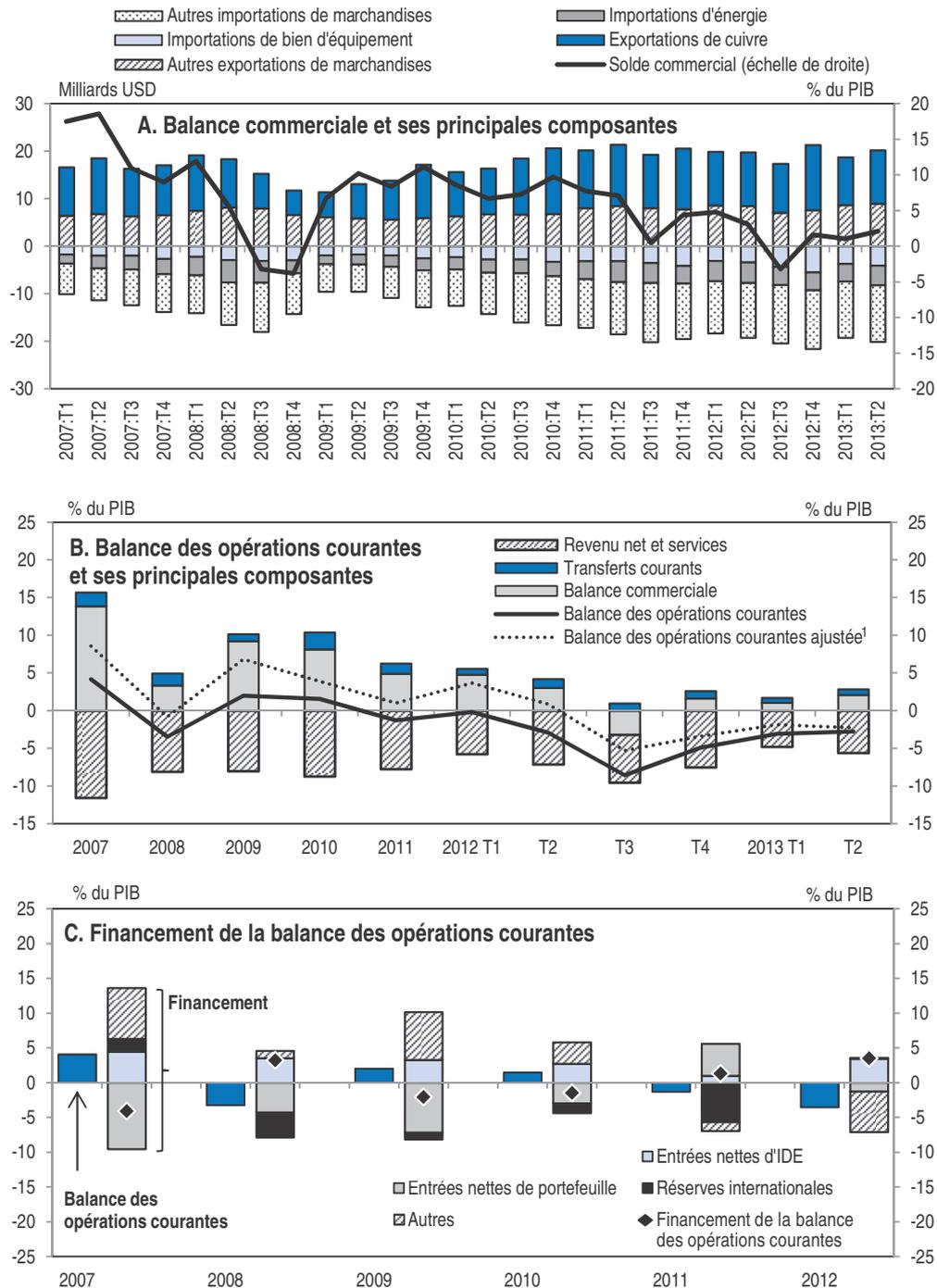
Sources : Base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE*, actualisée avec des informations récentes, et *Dirección de Presupuestos* – gouvernement chilien.

régulièrement par la Banque centrale et le Conseil de stabilité financière, car les prix ont augmenté rapidement ces dernières années, même si le ratio prix-revenu n'a pas augmenté sensiblement et si l'endettement des ménages reste stable (voir le tableau 2). Pour atténuer les tensions sur ce marché, le mieux serait d'accroître la réactivité de l'offre de logements (voir l'*Étude économique* de 2012) et de mettre pleinement en œuvre les réformes des règles d'urbanisme et de délivrance des permis de construire (Galdera Sánchez, 2012 ; OCDE, 2012a ; OCDE, 2013a).

### **Le cadre macroéconomique a atténué l'impact du boom du cuivre**

Même si le secteur minier contribue pour plus de moitié aux exportations et représente 14 % environ du PIB depuis ces dernières années, les recettes fiscales qui en sont tirées ne s'élevaient qu'à 3 % du PIB en 2012. Le cadre macroéconomique (règle budgétaire et taux de change flottant inclus) contribue à atténuer les effets de la volatilité des cours du cuivre (Larraín et Parro, 2008). La nouvelle stratégie d'investissement du fonds souverain (FEES) devrait renforcer encore l'effet modérateur du cadre économique

Graphique 3. Balance des opérations courantes et entrées de capitaux

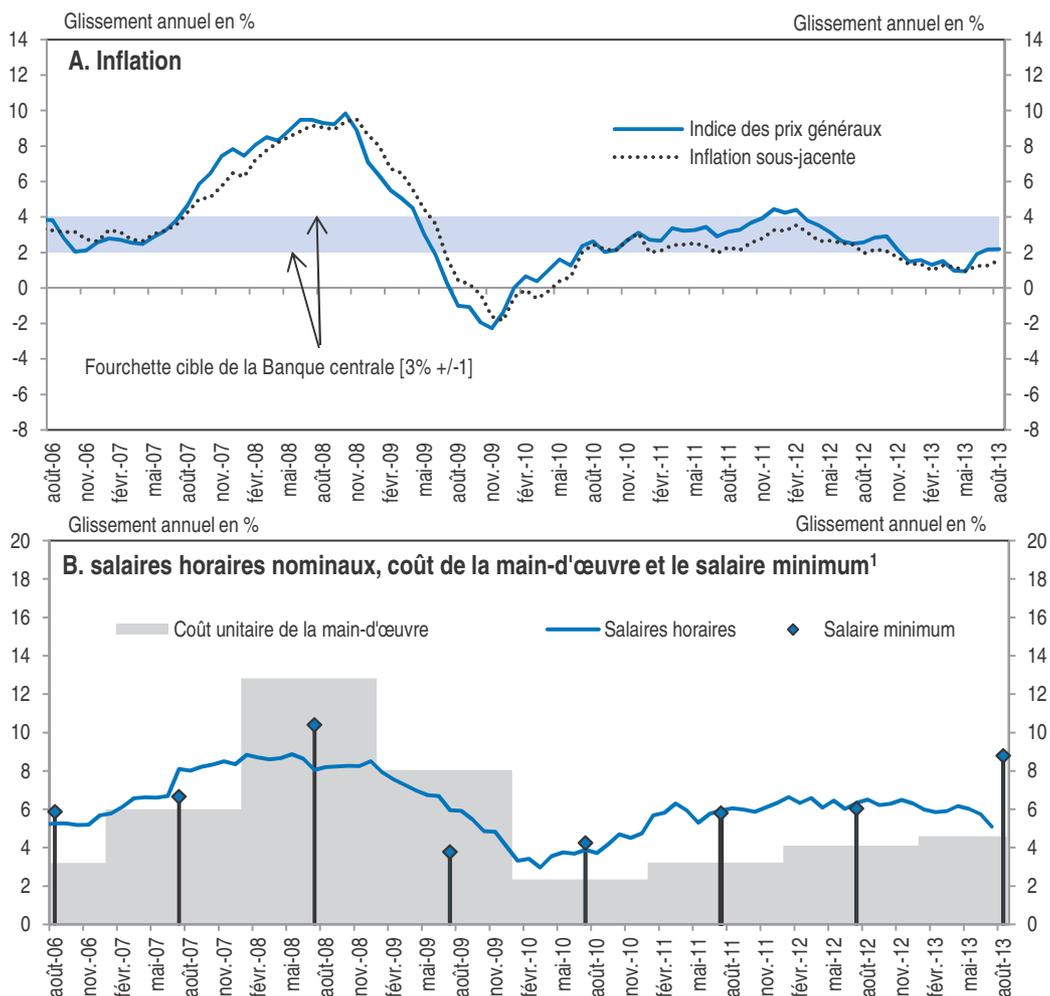


1. Le solde de la balance des opérations courantes est ajusté par exclusion des bénéfices de l'IDE réinvestis.

Sources : OCDE, base de données analytique et Banque centrale du Chili.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923374>

Graphique 4. Inflation et coût de la main-d'œuvre



1. La méthodologie a été modifiée en janvier 2010 pour les salaires nominaux. Le salaire minimum correspond à 45 heures de travail par semaine pour les salariés de 18 à 65 ans.

Sources : OCDE, Banque centrale du Chili, Instituto Nacional de Estadísticas et bibliothèque du Congrès national du Chili.  
 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923393>

(ministère des Finances, 2011). L'activité minière reste très rentable et continue d'attirer d'importantes entrées d'IDE, ce qui contribue à préserver son influence économique. Il est donc préoccupant que le secteur ait perdu de sa compétitivité, en raison de la hausse des coûts de la main-d'œuvre et de l'énergie (Cochilco, 2013). En outre, les mines de cuivre à ciel ouvert ont été largement exploitées et l'exploitation souterraine, plus coûteuse, progresse peu à peu. Les compagnies minières s'efforcent de réduire l'impact qu'elles exercent sur l'environnement, en premier lieu en réduisant leur consommation d'eau et la pollution de l'air, reflétant les efforts consentis par les pouvoirs publics pour encourager une meilleure gestion (Cochilco, 2009). Les pénuries d'eau restent néanmoins problématiques dans les régions où se situent la plupart des grandes mines, d'où l'importance toute particulière de la poursuite des innovations pour l'utilisation économe de l'eau.

Tableau 2. **Indicateurs financiers**  
En pourcentage

	2010	2011	2012	2013 T2
<b>Système bancaire consolidé :</b>				
Croissance du crédit (variation annuelle réelle)	5.1	12.9	11.6	9.1
Croissance du crédit hypothécaire (variation annuelle réelle)	9.0	8.1	8.9	8.9
Ratio des prêts non performants (prêts non performants/total des prêts)	2.7	2.4	2.2	2.2
Provisions (provisions/total des prêts)	2.5	2.3	2.3	2.3
Ratio de fonds propres (fonds propres réglementaires/actifs pondérés en termes de risques)	14.1	13.9	13.3	13.2
Rentabilité des fonds propres (ROE)	18.6	17.4	14.5	13.6
Dette extérieure (passifs étrangers/actifs étrangers)	8.2	9.3	8.0	8.1
<b>Secteur des entreprises et des ménages :</b>				
Endettement des entreprises (en % du PIB)	84.2	89.1	94.7	93.3
Endettement des ménages (en % des revenus)	57.3	55.9	54.7	54.6
<b>Secteur extérieur :</b>				
Dette externe brute (en % du PIB)	40.1	42.3	45.7	44.3
Réserves internationales de la Banque centrale (en millions USD)	27 864	41 979	41 650	41 003

Source : Banque centrale du Chili.

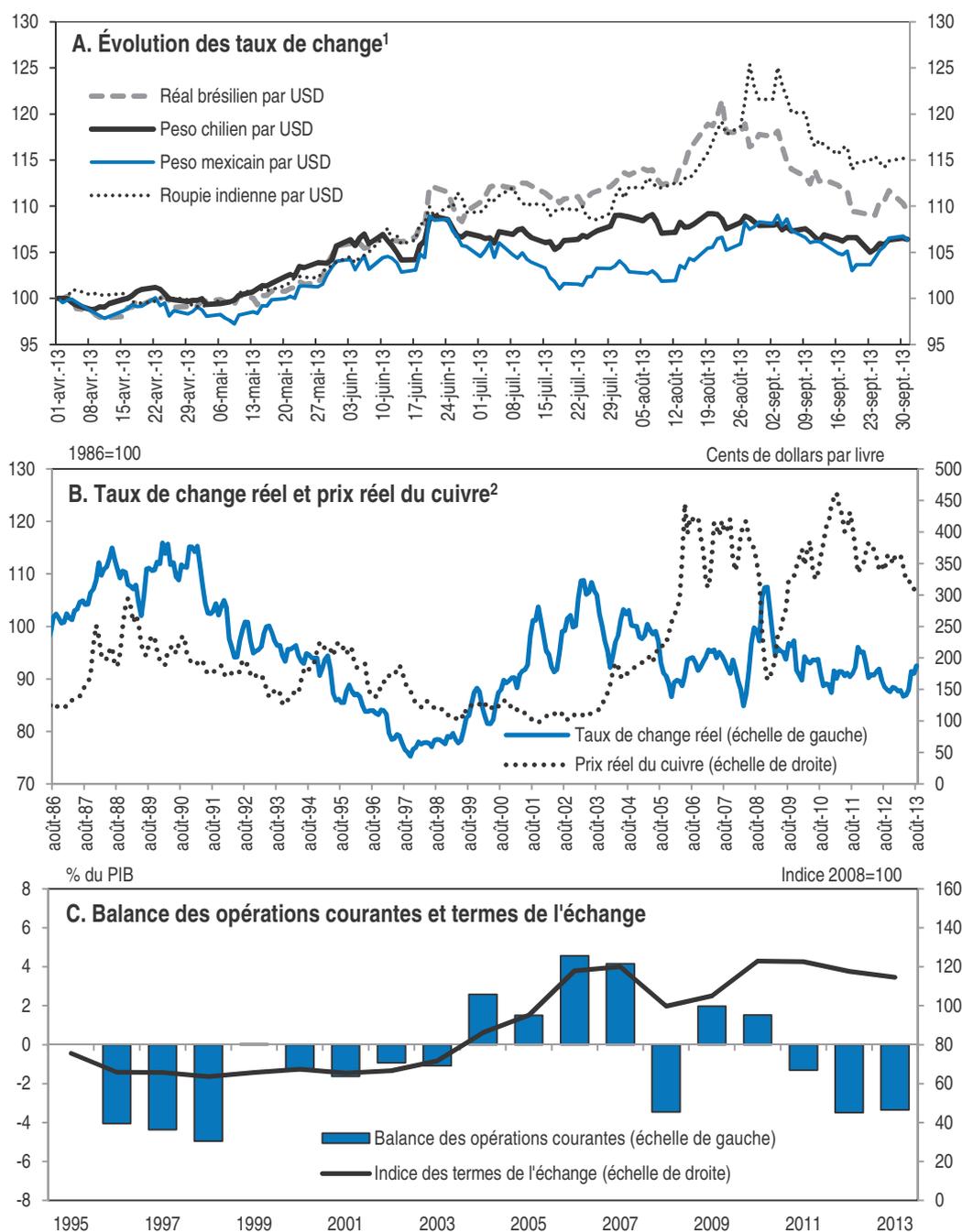
### **Les risques sont aussi bien extérieurs qu'intérieurs**

La vigueur de la croissance dépend de façon vitale de la demande mondiale, surtout en provenance de la Chine, principal marché d'exportation des matières premières du Chili. La perspective d'un retrait, à terme, des mesures d'assouplissement monétaire aux États-Unis et de la fin des politiques monétaires non conventionnelles ont déclenché une inversion des flux de capitaux dans certaines économies émergentes, qui a mis leurs monnaies sous pression (graphique 5). Ces évolutions pourraient influencer sur les perspectives économiques du pays, soit indirectement parce que les partenaires commerciaux des marchés émergents sont touchés, soit directement. Le Chili est moins exposé, à la faveur de son cadre politique solide et du recours à l'IDE pour financer le déficit de la balance des opérations courantes. Si l'activité venait à se ralentir, les autorités monétaires disposeraient d'une marge de manœuvre pour procéder à l'assouplissement de leur politique, alors que la règle budgétaire permet le jeu des stabilisateurs automatiques. Si les vents contraires se renforçaient, un soutien budgétaire discrétionnaire serait possible du fait du faible endettement du Chili et de sa réputation méritée sur les marchés des capitaux. En revanche, des pressions inflationnistes pourraient apparaître du fait de la persistance d'une forte demande intérieure et des tensions existant sur le marché du travail, ou encore de la récente dépréciation monétaire, ce qui entraînerait une relance de la spirale salaires/prix. Les prix de l'énergie pourraient aussi faire grimper encore l'inflation, compte tenu de la vulnérabilité du réseau électrique face aux chocs climatiques, comme la sécheresse. Les autorités monétaires et budgétaires disposent des instruments nécessaires pour faire face à ces évolutions dans le cadre existant, comme elles l'ont fait par le passé.

### **Les réformes renforcent la gouvernance de l'Institut national des statistiques**

Une réforme présentée au Congrès cette année vise à améliorer encore le système statistique déjà solide du Chili, en permettant à l'Institut national des statistiques d'avoir une plus grande autonomie institutionnelle et en renforçant sa gouvernance. Il faut saluer ces réformes, qui devraient améliorer la crédibilité de l'Institut et le contrôle de ses activités. Pour qu'il puisse produire les statistiques de qualité nécessaires à l'élaboration

Graphique 5. Évolutions des taux de change



1. Les taux de change sont indexés sur leur valeur du 1<sup>er</sup> avril 2013, qui est fixée à 100 pour chaque monnaie.
  2. Déflateur pour le prix du cuivre : indice des prix à la production des États-Unis (IPP, tous produits). Moyenne 2012 = 100.
- Sources : Base de données analytiques de l'OCDE, Datastream, Banque centrale du Chili et Comisión Chilena del Cobre.

**Comment lire ce graphique :** Les variations à la hausse (à la baisse) indiquées dans le graphique représentent des dépréciations (appréciations) d'une monnaie par rapport au dollar.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923412>

des politiques, il faudra aussi accroître les crédits budgétaires et le personnel qualifié mis à sa disposition. Par ailleurs, l'Institut a pris des mesures pour étudier et corriger les déficiences affectant l'indice des prix à la consommation et améliorer ses méthodes, avec l'appui de l'OCDE. D'après les estimations de la Banque centrale, ces modifications méthodologiques n'ont qu'un léger impact sur les données passées de l'inflation et sont sans conséquence sur l'orientation de la politique monétaire (Banque centrale du Chili, 2003). Les préoccupations concernant le recensement de 2012 semblent plus difficiles à résoudre et un groupe national indépendant, qui a évalué les résultats de ce recensement, a conclu à l'existence de graves problèmes et a recommandé l'organisation d'un recensement simplifié en 2015. Les autorités ont demandé une évaluation internationale avant de prendre une décision finale.

### **Le système financier reste solide, grâce à une surveillance financière saine**

Les banques ont une position financière solide, avec des ratios de liquidité confortables, malgré un contexte international difficile. D'importantes réserves de fonds propres ainsi que le faible niveau et la plus grande diversification des financements extérieurs (moins de 10 % des engagements totaux) limitent les vulnérabilités (voir le tableau 2). Malgré la présence importante de banques européennes (notamment espagnoles), l'effet de contagion de la crise dans la zone euro n'a pas été très marqué car les filiales doivent garder leurs fonds propres dans le pays et respecter les mêmes règles que les banques locales en matière de solvabilité, provisions et risques de marché et de liquidité. Les autorités de surveillance ont suivi étroitement ces entités pour s'assurer de l'indépendance de la gestion de la liquidité et de la solvabilité par rapport aux banques mères (Banque centrale du Chili, 2011).

S'agissant du cadre financier, une réforme indispensable pour mettre en place un registre consolidé des crédits consentis par l'ensemble des prestataires, y compris les crédits à la consommation, est en discussion devant le Congrès depuis 2011. Comme recommandé dans l'Étude de 2012, l'établissement d'un tel registre est essentiel pour améliorer les évaluations des risques par les instances de réglementation et les banques. Un projet de loi visant à donner un statut légal au Conseil de stabilité financière, dont les travaux se sont révélés très utiles, a été présenté au Congrès. Il est crucial qu'il soit approuvé rapidement car il améliorera la coordination et l'échange d'informations entre les organismes de surveillance financière, la Banque centrale et le ministère des Finances. Cette loi concerne également l'évaluation et la gestion des risques systémiques et la surveillance des conglomérats financiers. De fait, les options beaucoup plus radicales propres à la surveillance consolidée devraient être envisagées, compte tenu de la présence importante de conglomérats dans le système financier.

Parmi les autres évolutions importantes en matière de surveillance financière, on peut citer :

- Un amendement à la loi sur la protection des consommateurs a été adopté en 2011, qui donne de plus larges pouvoirs et ressources à l'Agence de protection des consommateurs (SERNAC). Le Congrès examine une réforme pour limiter le coût des crédits à la consommation en réduisant progressivement le taux maximum d'emprunt prévu par la loi, actuellement proche de 60 % sur une base annuelle.
- En 2011, la *Superintendencia de Valores y Seguros* (SVS) a imposé de nouvelles règles en matière de divulgation d'informations pour les émetteurs non bancaires de cartes de crédit.

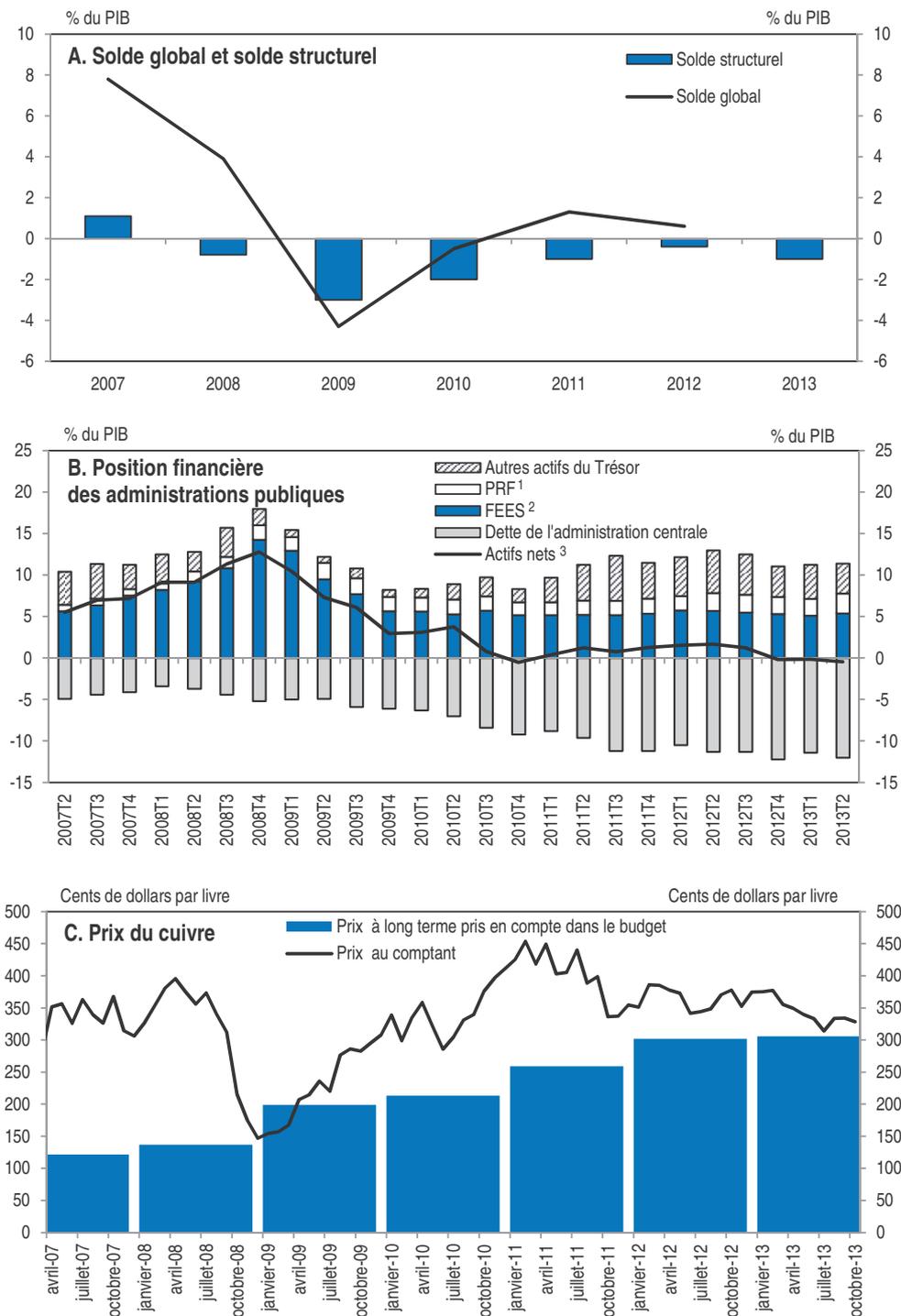
- En 2013, une nouvelle réglementation de la Banque centrale a renforcé les obligations prudentielles des émetteurs non bancaires de cartes de crédit et la *Superintendencia de Bancos e Instituciones Financieras* (SBIF) a également publié une nouvelle réglementation prévoyant une surveillance plus stricte de ces entités.
- Les autorités prévoient de réformer la loi bancaire générale pour y incorporer les règles d'adéquation de fonds propres de Bâle III et prévoir les instruments macro prudentiels nécessaires pour faire face aux risques systémiques. Ces réformes seraient les bienvenues, même si d'autres mesures devraient être prises pour améliorer l'indépendance de l'organisme de surveillance bancaire et revoir le cadre juridique du règlement des faillites bancaires (FMI, 2012).
- Dans le secteur des assurances, un projet de loi visant la mise en œuvre de la surveillance fondée sur les risques pour les compagnies d'assurance est examiné par le Congrès, conformément aux recommandations de l'OCDE (OCDE, 2012d). Une approbation rapide est capitale.
- Le Congrès examine un projet de loi pour améliorer la gouvernance, la transparence et l'indépendance de la SVS, conformément là aussi aux recommandations de l'OCDE (OCDE, 2012e).
- Une réforme destinée à attirer l'investissement étranger dans les organismes de placement collectif (*Ley Única de Fondos*) est en cours d'examen par le Congrès. Conformément aux recommandations de l'OCDE (OCDE, 2012f), cette réforme vise à favoriser une intégration plus poussée des marchés financiers chiliens à l'échelle internationale.

### **La politique budgétaire a contribué à la stabilité**

La politique budgétaire du Chili s'appuie sur une règle fiscale robuste visant à relier les dépenses publiques aux recettes de l'État à long terme (voir OCDE, 2012a). Conformément à cette règle, les autorités ont pour objectif d'atteindre un équilibre budgétaire corrigé pour tenir compte du cycle conjoncturel et des fluctuations du prix du cuivre. Ce cadre solide s'est vu encore renforcé récemment avec la création d'un Conseil budgétaire indépendant, conformément aux recommandations formulées dans les précédentes *Études*, et l'amélioration de plusieurs mécanismes. La politique budgétaire a contribué à réduire le déficit structurel dû à la crise financière de 2008 et aux catastrophes naturelles de 2010 (graphique 6, partie A). D'après les estimations officielles, le déficit structurel se situait à 1 % du PIB en 2013 et le gouvernement a soumis au Congrès un projet de budget qui vise à le maintenir à ce niveau en 2014. La position financière des administrations publiques s'est détériorée par rapport au PIB en 2009-10, en raison des effets de la crise financière et des coûts de la construction, mais elle s'est stabilisée depuis lors (graphique 6, partie B). Cette solide position a permis au Chili de bénéficier des plus faibles écarts de rendement des obligations souveraines dans la région.

À l'avenir, les objectifs budgétaires à moyen terme devraient viser à maintenir une position financière solide des administrations publiques, car celle-ci a contribué à asseoir la réputation internationale du Chili en matière de prudence budgétaire et lui a permis de se procurer les ressources indispensables à une petite économie susceptible d'être confrontée à des chocs importants. Le Chili devrait aussi maintenir sa politique de longue date tendant à lisser les effets de l'instabilité des prix du cuivre (graphique 6, partie C).

Graphique 6. Politiques budgétaires et prix du cuivre



1. Le Fonds de réserve des pensions (PRF) a été établi en 2006 pour aider le gouvernement à faire face à ses engagements futurs au titre des pensions découlant de la réforme des pensions et des évolutions démographiques. Il permet de garantir les pensions de base et les contributions sociales aux pensionnés à plus faible revenu et aussi de servir de source supplémentaire pour le financement des imprévus futurs en matière de pension.

2. Fondo de Estabilización Económica y Social (FEES), ou Fonds de stabilisation économique et social, aux prix du marché.

3. Dans le calcul des actifs nets n'entrent que les actifs du Trésor (FEES, PRF et autres actifs du Trésor).

Sources : Dirección de Presupuestos – gouvernement du Chili, Datastream et Cochilco.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923431>

Même si le cadre budgétaire fonctionne bien, plusieurs changements ont été recommandés par le « Comité indépendant sur la règle budgétaire », en 2011, pour l'améliorer encore. Nombre de ces changements ont été mis en œuvre durant les deux dernières années (Larraín et al., 2011). Par exemple, la méthodologie utilisée pour calculer la règle budgétaire ajustée des fluctuations conjoncturelles ne tient plus compte des changements transitoires des taux d'imposition. Depuis 2003, les rapports intérimaires expliquent pourquoi les résultats effectifs s'écartent des prévisions et évaluent les conséquences pour le déficit structurel. Le gouvernement a récemment publié un manuel pour aider les entités extérieures à reproduire le calcul du solde budgétaire ajusté des fluctuations conjoncturelles. En outre, les informations concernant les passifs éventuels et les prévisions à moyen et à long terme sont développées. La possibilité de mesures discrétionnaires de politique fiscale a été réduite.

D'autres mesures renforceraient encore plus le cadre de la règle budgétaire (Marcel, 2013). Un Conseil consultatif budgétaire a été créé plus tôt cette année, comme recommandé à la fois dans l'*Étude économique* de 2012 et par le Comité indépendant du Chili. Il s'agit d'une mesure bienvenue, mais le Conseil doit bénéficier d'une plus grande autonomie. Ses membres ont été nommés par le ministre des Finances, et le directeur du budget occupe le poste de Secrétaire. Une plus grande autonomie permettrait au Conseil de fournir une évaluation plus objective et crédible de la politique budgétaire et du respect de la règle par l'État. Le cadre public de gestion financière est solide, mais pourrait être amélioré pour renforcer la transparence et la responsabilisation. Par exemple, les rapports du gouvernement sur les finances publiques décrivent la politique budgétaire à court et à long terme, y compris les passifs éventuels et les hypothèses de croissance et de dépenses. Ces chiffres se sont révélés utiles pour évaluer l'orientation budgétaire et devraient continuer d'être fournis. Les prévisions budgétaires à moyen et à long terme pourraient être améliorées, comme suggéré par l'OCDE (OCDE, 2013e).

### **Des services publics plus efficaces contribueraient à renforcer le bien-être des Chiliens**

À terme, et à mesure que l'économie progresse, le bien-être des Chiliens bénéficierait d'une extension de l'accès à des soins de santé et à une éducation de qualité, ainsi qu'à des programmes de protection sociale efficaces. Une évaluation régulière des services publics et des programmes sociaux, qui déboucherait sur l'arrêt ou l'ajustement des moins efficaces et sur l'expansion des meilleurs, contribuerait également à renforcer le bien-être des citoyens chiliens.

Les *Études économiques* précédentes soulignaient que la qualité de l'enseignement obligatoire au Chili était très inégale. Conformément aux recommandations, le Chili a réalisé des progrès impressionnants pour améliorer les résultats scolaires, notamment en lecture, mais les résultats des jeunes Chiliens en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences sont encore faibles (par exemple, Schmidt-Hebbel et al., 2013). Face aux disparités dans l'accès à l'éducation en début de scolarité, qui débouchent sur des écarts de compétences par la suite (OCDE, 2010a), la couverture de l'enseignement préprimaire a été renforcée et des fonds supplémentaires ont été alloués pour la scolarisation des élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés. Un projet de loi présenté au Congrès vise à rendre gratuite et obligatoire l'inscription à la maternelle. Par ailleurs, des réformes sont mises en place pour attirer des individus mieux préparés dans la profession d'enseignant. La professionnalisation de l'embauche des directeurs des établissements publics et la mise en place de nouvelles institutions en charge de l'assurance-qualité et de la mise en œuvre des lois dans les établissements scolaires (*Agencia de Calidad de la Educación* et *Superintendencia de*

*Educación*) devrait permettre d'améliorer les résultats du point de vue qualitatif. Comme recommandé dans le chapitre sur l'éducation de l'*Étude économique* de 2010, une meilleure formation initiale des enseignants, y compris des contrôles plus stricts pour les institutions assurant cette formation, ainsi qu'une meilleure sélection et évaluation des enseignants devraient être aussi des priorités (Brandt, 2010 ; OCDE, 2010b).

Toutes ces réformes devraient avoir un effet positif sur la qualité et l'équité du système éducatif. Même si elles pourraient avoir une incidence notable sur les dépenses publiques, elles doivent être considérées comme prioritaires du point de vue du financement, surtout en ce qui concerne les premiers cycles de la scolarité. Conformément aux recommandations formulées dans les précédentes *Études* de l'OCDE, plusieurs mesures ont été prises pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et sa qualité, notamment : augmentation du montant des bourses octroyées aux élèves issus de familles défavorisées, baisse des taux d'intérêt sur les prêts étudiants et remboursement de ces prêts subordonné aux revenus futurs. La nouvelle autorité de supervision de l'enseignement supérieur est chargée de veiller à l'utilisation efficiente des fonds publics par les établissements d'enseignement supérieur. Ces mesures permettront aux étudiants vulnérables d'accéder plus facilement à l'enseignement supérieur, sans induire de régressivité comme le ferait une réforme instaurant l'accès gratuit à l'enseignement supérieur pour tous.

Le système de pension est une autre source potentielle de dépenses à long terme. Bien que le Chili bénéficie d'un système bien développé de comptes individuels de pension, certains groupes souffrent encore de la faiblesse du niveau de leur retraite, en particulier les femmes et les hommes à revenu intermédiaire, qui, selon la *Superintendencia de Pensiones*, ne reçoivent qu'une médiane de 37 et 60 % respectivement de leur rémunération préalable à la retraite. Cette situation reflète essentiellement l'allongement de l'espérance de vie et des périodes de non-cotisation dues au chômage, aux études, à un travail indépendant, à des congés maternité, et à un travail informel. Pour lutter contre la pauvreté durant la vieillesse, une pension minimum garantie a été introduite en 2008 pour les résidents de longue durée d'au moins 65 ans qui appartiennent aux 60 % les plus pauvres ; il s'agit de fournir une prestation mensuelle forfaitaire équivalente à 161 USD. En outre, les pouvoirs publics ont décidé de subventionner les périodes de non-cotisation des femmes et des travailleurs à bas salaire (OCDE, 2009). Les contributions aux comptes individuels de pension deviennent peu à peu obligatoires pour les travailleurs indépendants. Par ailleurs, un projet de loi présenté récemment au Congrès en vue de réformer le dispositif d'assurance-chômage assurerait le financement des cotisations retraite des personnes bénéficiaires du *Fondo Solidario*.

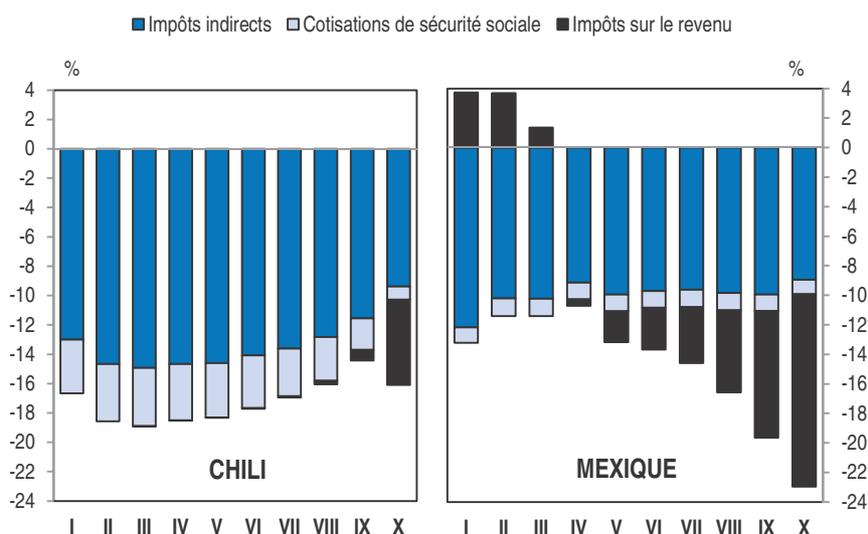
Ces réformes ont été utiles, mais il faut faire davantage. Une option serait d'accroître la pension minimum garantie, même si cette solution poussée à l'extrême pourrait produire des effets indésirables sur les finances publiques, l'épargne des ménages et le taux d'activité. Le renforcement des pensions tirées des comptes individuels en augmentant le taux de cotisation obligatoire ou l'âge de la retraite – actuellement de 60 ans pour les femmes et de 65 ans pour les hommes – est une autre option. En outre, compte tenu du vieillissement de la population, les autorités chiliennes pourraient envisager de lier l'âge de la retraite à l'espérance de vie et promouvoir l'égalité des sexes dans ce domaine. Le Chili a par ailleurs accompli des progrès importants sur le plan de la modernisation de l'État. Un projet de loi a été récemment soumis au Congrès pour officialiser *ChileAtiende*, une institution qui, sous la forme d'un guichet unique, met à la disposition des citoyens des informations sur toute une série de prestations publiques.

### Il faut poursuivre l'amélioration du système fiscal, notamment en supprimant les niches et en luttant contre la fraude fiscale

La réforme de 2012 a permis d'optimiser le système fiscal et de collecter des recettes supplémentaires, principalement en supprimant les niches fiscales. D'autres mesures pourraient toutefois être prises pour éliminer les distorsions et lutter contre la fraude fiscale. Un nouveau projet de loi a été présenté au Congrès à cet effet, comprenant notamment un volet consacré à la facturation électronique obligatoire de la TVA et un autre visant à supprimer une série de niches fiscales associées aux fonds d'investissement privés (*Ley Única de Fondos*). Il serait souhaitable que ces mesures soient approuvées rapidement. Par ailleurs, un élargissement de la base de l'impôt sur le revenu et des taxes plus élevées sur l'immobilier et les externalités environnementales devraient être envisagés. Les impôts sur le revenu des personnes physiques représentent une faible part des recettes globales, en partie parce que les règles fiscales exemptent nombre de ménages de payer leurs impôts (seulement 17 % des Chiliens paient l'impôt sur le revenu). Associée à l'incidence des taxes indirectes (TVA et droits d'accise) et aux cotisations de sécurité sociale, cette règle fait que le régime fiscal est régressif entre le troisième et le neuvième déciles de revenu ; en outre, le décile de revenu le plus élevé a un taux d'imposition effectif global moins élevé que le décile de revenu le plus faible (graphique 7). Les récentes réformes ont encore réduit les taux de l'IRPP pour toutes les tranches de revenu à l'exception du taux marginal le plus élevé. Dans la plupart des pays de l'OCDE, le degré de progressivité de l'impôt sur le revenu est plus important, même si les transferts ont souvent une incidence plus importante sur la distribution des revenus. Le système de transferts du Chili, déjà très efficace, pourrait encore être amélioré, conformément aux recommandations des précédentes *Études économiques de l'OCDE*, et des mesures ont été prises à cet égard (voir l'annexe A1).

Graphique 7. **Incidence fiscale par décile de revenu des ménages**

Pourcentage du revenu disponible moyen par décile, milieu des années 2000



Note : Les déciles sont fondés sur le revenu disponible par habitant des ménages, y compris les transferts monétaires.

Source : Castelletti (2013).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923450>

Le Chili pourrait renforcer son système fiscal en abaissant la structure des tranches de l'IRPP, par exemple, en suspendant temporairement l'indexation sur l'inflation des tranches de revenu imposable (tableau 3). En outre, le niveau élevé des dépenses fiscales rétrécit la base d'imposition (3.6 % du PIB en 2012) (DIPRES, 2012), même si plus de la moitié des dépenses fiscales déclarées (2.1 % du PIB) représentent des impôts différés, découlant essentiellement des règles qui cherchent à éviter la double imposition des dividendes (de nombreux pays de l'OCDE ont adopté des mesures pour éviter la double imposition). Les autres exonérations fiscales et crédits d'impôt devraient être réduits ou éliminés, comme les déductions des intérêts hypothécaires.

Tableau 3. **Structure de l'impôt sur le revenu des personnes physiques**

Unité d'imposition mensuelle (UIM) <sup>1</sup>	Taux d'imposition 2013 (%)	Pourcentage du salaire moyen	Part des contribuables (2011)
0-13.5	Exonération	0-107	83.4
13.5-30	4.0	107-238	10.8
30-50	8.0	238-396	3.0
50-70	13.5	396-555	1.3
70-90	23.0	555-713	0.6
90-120	30.4	713-951	0.4
120-150	35.5	951-1 189	0.2
> 150	40.0	> 1 189	0.2

1. Octobre 2013, 1 UIM = 40 528 CLP ou 81 USD.

Sources : *Servicios de Impuestos Internos* et calculs de l'OCDE.

Les pouvoirs publics ont pris des mesures pour accroître les recettes tirées de l'impôt sur les sociétés, comme recommandé dans l'*Étude économique* précédente. Un amendement fiscal adopté en 2011 a eu pour effet de relever la taxe sur l'activité minière qui est passée d'un taux fixe de 4 % à un taux progressif compris entre 5 et 14 % du revenu net. La réforme fiscale de 2012, qui a permis de collecter des recettes supplémentaires représentant 0.5 % du PIB, a rendu permanente l'augmentation du taux de l'impôt sur les sociétés, qui est passé de 17 à 20 %, et a supprimé des niches fiscales. Comme recommandé dans l'*Étude* de 2012, une loi a été adoptée pour lutter contre la fraude fiscale résultant de l'établissement de sociétés dans le seul but de payer moins d'impôts. Mais il faut faire davantage. Il y a lieu de réformer l'imposition foncière, pour laquelle il existe de nombreuses exonérations rendant l'impôt moins progressif, notamment en augmentant les taxes immobilières et en permettant une plus grande marge de manœuvre au niveau local (OCDE, 2012a, 2013a). Un relèvement de l'imposition des externalités environnementales et des rentes de ressources est possible, comme on le verra dans la prochaine section. Parmi les autres niches fiscales, figurent l'exonération des plus-values associées à la vente de la plupart des actions (bien que certaines de ces règles soient conçues pour éviter la double imposition), les organismes de placement collectif et les biens immobiliers résidentiels, ainsi qu'une taxe sur les successions inefficace.

### Encadré 1. Principales recommandations concernant les politiques macroéconomiques

#### Principales recommandations

- Maintenir le cadre solide de la politique macroéconomique. Si les risques de ralentissement à court terme se concrétisent, assouplir la politique monétaire et, comme envisagé dans la règle fiscale, laisser jouer les stabilisateurs automatiques.
- Le Chili étant une petite économie ouverte susceptible de subir des chocs externes importants, les objectifs budgétaires à moyen terme doivent être compatibles avec le maintien d'une position financière nette forte des administrations publiques.
- À mesure que l'économie chilienne se développe, l'équité et, plus généralement, le bien-être auraient tout à gagner d'un système éducatif de meilleure qualité et de programmes de protection sociale efficaces et correctement évalués. Ceux-ci devraient être financés par la lutte contre l'évasion fiscale et, si nécessaire, par des mesures fiscales n'exerçant pas d'effet de distorsion.

#### Autres recommandations

- Établir un cadre juridique pour la surveillance consolidée des conglomérats financiers et donner un statut légal au Conseil de stabilité financière.
- Améliorer l'indépendance de l'autorité de surveillance bancaire et revoir le cadre juridique du règlement des faillites bancaires.
- Renforcer la structure institutionnelle du système statistique en dotant l'institut national des statistiques de ressources financières et en personnel plus importantes, et en faisant en sorte que les méthodologies de base suivent les meilleures pratiques de l'OCDE.
- Améliorer encore la transparence et la responsabilisation du cadre budgétaire en renforçant l'indépendance du nouveau Conseil consultatif budgétaire.

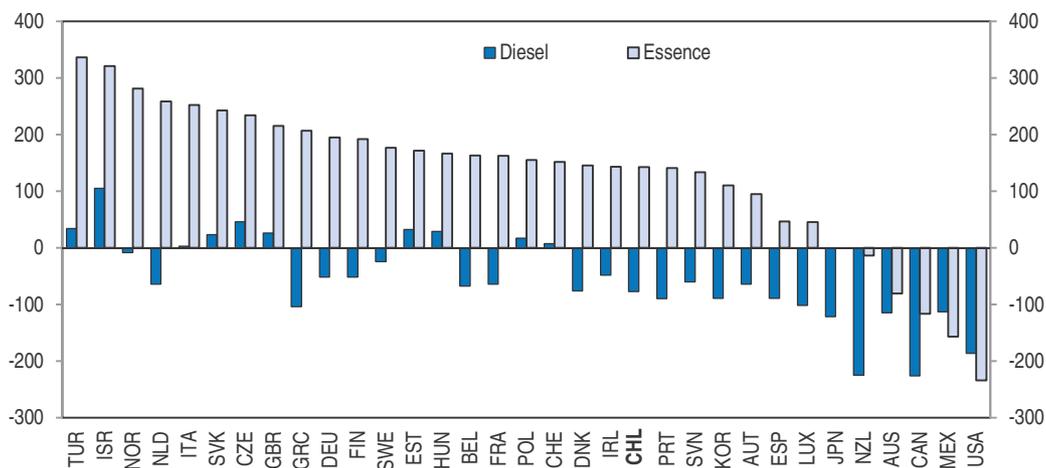
## Renforcer la croissance verte

Le Chili est fortement tributaire des importations de combustibles fossiles. Une plus grande diversification des sources d'énergie améliorerait la sécurité énergétique et réduirait les émissions de gaz à effet de serre et les autres émissions. La formulation récente de la stratégie énergétique nationale, s'appuyant fortement sur le développement des sources d'énergies renouvelables non conventionnelles (outre la capacité hydroélectrique existante), et l'amélioration de l'efficacité énergétique, constituent des premières étapes importantes. Pour atteindre l'objectif ambitieux d'une part de 20 % des énergies renouvelables d'ici à 2025 (en dehors des grands projets d'hydroélectricité), un système de quotas a été mis en place afin de développer la production d'électricité à partir de ces sources. Cette obligation de quotas est rendue plus flexible au moyen d'un mécanisme axé sur le marché. Pour renforcer les incitations fondées sur le marché, le gouvernement pourrait étudier la possibilité d'utiliser des certificats verts négociables, comme cela a été fait au Royaume-Uni et en Italie. Les mesures visant à soutenir l'innovation et l'adoption des technologies devraient être renforcées et le gouvernement devrait envisager d'étendre son aide provisoire, financière ou autre, en vue du déploiement des technologies en matière d'énergies renouvelables qui ne sont pas encore compétitives, mais présentent un important potentiel au Chili, comme les énergies éolienne, géothermique, solaire et houlomotrice.

Les pouvoirs publics devraient utiliser la tarification et la taxation environnementales pour réduire de façon efficace les coûts environnementaux, y compris les émissions de CO<sub>2</sub> et la pollution atmosphérique. La pollution atmosphérique néfaste pour la santé a sensiblement diminué dans la région de Santiago et à Santiago même (OCDE, 2013a), mais il faut poursuivre les efforts dans ce sens, notamment au moyen de l'échange de droits d'émission. La pollution atmosphérique reste importante dans les parties centrales et méridionales du pays, essentiellement du fait d'une utilisation extensive du bois pour le chauffage. Plus de 4 000 personnes meurent prématurément chaque année de maladies cardio-pulmonaires associées à l'exposition à des matières particulaires inférieures à 2.5 microns (PM<sub>2,5</sub>), soit plus du double du nombre de décès comptabilisés dans les accidents de voiture (ministère de l'Environnement, 2011b). Le Chili a introduit des normes nationales de qualité de l'air ambiant pour les matières particulaires (PM<sub>2,5</sub>), qui impliquent des plans d'action non seulement pour les grandes agglomérations, mais aussi pour les autres sources d'émissions comme l'industrie.

Toutefois, l'augmentation du prix des émissions contribuerait à la réalisation des normes d'émissions de façon plus efficace par rapport aux coûts. La majeure partie de la consommation d'énergie au Chili, qui concerne des combustibles pour le chauffage, l'électricité et l'industrie, n'est assujettie qu'à la TVA (OCDE, 2013c). Si des droits d'accise sont prélevés sur le carburant automobile, l'utilisation d'énergie dans l'aviation et les transports maritimes en est largement exemptée. Les taxes sur le diesel sont trop faibles pour couvrir les externalités générées par la pollution atmosphérique locale (voir Parry et Strand, 2010 pour la région métropolitaine de Santiago) (graphique 8) et des efforts doivent

**Graphique 8. Prix du CO<sub>2</sub> implicite dans les taxes sur le diesel et les droits d'accise sur l'essence, après ajustement au titre des externalités**  
EUR/tonne de CO<sub>2</sub>, 2013 1<sup>er</sup> trimestre



Note : Le prix implicite du CO<sub>2</sub> pour le diesel et l'essence s'obtient en déduisant les coûts externes des externalités négatives du prix du carbone qu'implique le droit d'accise. Le prix du carbone est ainsi calculé en convertissant le droit d'accise par litre en une taxe par tonne de CO<sub>2</sub> après déduction du coût estimé des différentes externalités associées à la combustion. La conversion est faite sur la base d'une teneur en CO<sub>2</sub> de 2.7 kg par litre de diesel (le fioul léger pour les ménages et l'industrie) et de 2.24 kg de CO<sub>2</sub> pour l'essence (super sans plomb pour les ménages). Le coût externe tient compte de la pollution de l'air, du bruit, des accidents et des embouteillages. Ces estimations sont tirées de Persson et Song (2010, « The Land Transport Sector: Policy and Performance », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 817, tableau 5.9) pour la pollution par le bruit, des accidents et des embouteillages. Le coût estimé de la pollution atmosphérique pour l'Allemagne, publié dans CE DELFT (2008, Manuel sur l'estimation des coûts externes dans le secteur des transports) est utilisé pour tous les pays.

Source : Calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923469>

être consentis pour évaluer le coût total des externalités locales, y compris des particules, de la pollution sonore et des embouteillages. Au fil du temps, tous les combustibles fossiles devraient être tarifés eu égard à leur teneur en carbone et aux externalités locales, et les préoccupations d'équité devraient être prises en compte au moyen d'outils adaptés. Il faudrait pour cela supprimer le crédit d'impôt dont bénéficie le gazole utilisé pour le transport de marchandises par camion ou en tant que produit intermédiaire à des fins autres que le transport. Ce crédit est, dans les faits, une subvention aux externalités des transports et a donné lieu à un comportement d'évitement de grande portée, comme l'établissement de sociétés à seule fin de se soustraire à l'impôt (Arrellano et Corbo, 2013).

Malgré des ressources hydriques abondantes dans certaines régions, la demande en eau dépasse l'offre dans les parties septentrionales et centrales du Chili, siège de la plupart des activités minières et agricoles fortement consommatrices. Cette situation devrait s'aggraver, en partie en raison des changements climatiques (ministère de l'Environnement, 2011a). Suite à une réforme de 2005, les pouvoirs publics ont commencé à s'attaquer aux problèmes de la concentration des droits sur l'eau et de la détention spéculative, mais les pénalités pour les droits sur l'eau non utilisée ont dans nombre de cas été insuffisantes pour stimuler leur échange. Cette situation continue de faire obstacle à l'allocation efficace des ressources en eau rares. Depuis la réforme, une quantité d'eau suffisante a été conservée pour sauvegarder la santé des écosystèmes lorsque de nouveaux droits sur l'eau sont alloués, mais il n'existe pas de mécanismes efficaces pour atteindre cet objectif dans des domaines où trop de droits sur l'eau ont été alloués par le passé. Les pouvoirs publics devraient mettre en place un tel mécanisme. Le rachat des droits sur l'eau serait une option. L'impact d'une éventuelle hausse du prix de l'eau pourrait être atténué par la réglementation du marché.

Le secteur minier est encore responsable de grandes quantités d'émissions de  $\text{SO}_x$  et d'arsenic, malgré les réductions importantes. La rigueur des normes d'émissions dans le secteur introduites récemment devrait être utile à cet égard. Le gouvernement devrait progresser dans ses projets d'amélioration de sa base d'information sur la contamination des sols par les métaux lourds ou des substances toxiques venant des activités minières, et développer les efforts de dépollution en coopération avec le secteur privé, car les connaissances à cet égard sont encore insuffisantes. En dépit des efforts consentis en matière d'action publique, la pollution de l'eau et les incidences sur l'environnement des sites abandonnés et des bassins de retenue des résidus (déchets des opérations minières) demeurent préoccupantes, car les effets négatifs sur la santé peuvent être importants, même si des normes sur la qualité de l'eau pourraient y remédier. Une application plus rigoureuse du principe pollueur-payeur aiderait à résoudre certains de ces problèmes. Dans ce contexte, la loi récemment adoptée sur les fermetures de mines, qui a introduit des responsabilités de remise en état des mines abandonnées de manière systématique, est un pas dans la bonne direction. Les pouvoirs publics devraient veiller efficacement au respect de ces nouvelles responsabilités et suivre les effets en même temps que ceux des projets de nettoyage des mines abandonnées.

Le Chili a amélioré le cadre institutionnel de ses politiques environnementales, notamment en créant un Conseil des ministres pour le développement durable. Des travaux sont en cours sur l'élaboration d'une stratégie de croissance verte s'appuyant sur une analyse des coûts-avantages sociaux, qui sera mise en œuvre prochainement. Elle devrait inclure des mesures pour internaliser les externalités environnementales de l'activité économique, ainsi que pour évaluer l'ampleur des rentes de ressources

naturelles. Faire en sorte que les rentes des ressources non renouvelables soient investies dans des actifs productifs par le biais de la fiscalité peut contribuer à assurer le développement durable (voir Banque mondiale, 2011). Bien que difficiles à mesurer, les rentes de ressources naturelles sont sans doute élevées au Chili (Korinek, 2013), la Banque mondiale estimant qu'elles représentent 19 % du PIB sur la période 2008-12. Le Chili a commencé à travailler avec le FMI et la Banque mondiale pour l'évaluation de ces rentes en utilisant les meilleures pratiques. Si une grande partie des taxes sont versées par la Compagnie minière d'État, la fiscalité globale des ressources naturelles a été, semble-t-il, jusqu'en 2010, moins lourde que dans plusieurs autres pays (CENDA, 2010 ; López et Figueroa, 2011 ; PwC, 2012). Toutefois, depuis 2011, une nouvelle loi ayant relevé les redevances sur les grandes compagnies minières pourrait avoir ramené les taxes dans le secteur minier au niveau observé dans les autres pays membres de l'OCDE riches en ressources. Il faudrait poursuivre l'évaluation des rentes de ressources naturelles pour disposer d'une base sur laquelle fonder les décisions concernant la fiscalité minière. Les pouvoirs publics doivent garder une part suffisante des rentes de ressources naturelles de façon à pouvoir les investir dans des actifs productifs à long terme, tout en veillant à ce que le secteur reste attractif pour les investisseurs.

#### Encadré 2. Principales recommandations concernant la croissance verte

##### Principales recommandations

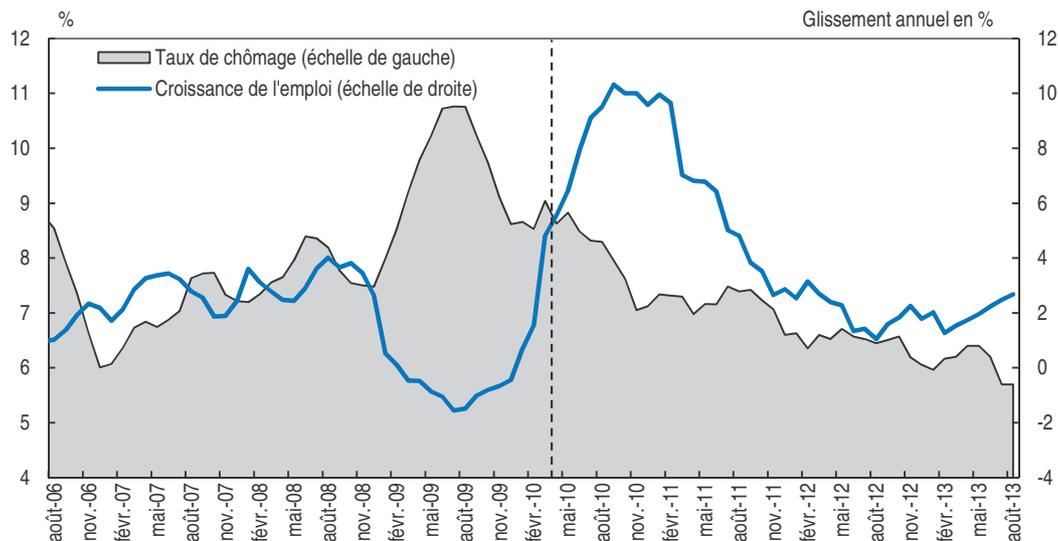
- Formuler et adopter une stratégie de croissance verte à part entière, reposant notamment sur des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés récemment en matière d'émissions et d'énergie renouvelable. Réfléter pleinement les coûts sociaux des externalités au moyen de mécanismes de tarification, notamment en augmentant les droits d'accise et en supprimant les exonérations fiscales sur les carburants.
- Mettre en place des mécanismes efficaces pour optimiser l'utilisation de l'eau dans les zones où les droits sur l'eau ont été sur-alloués, notamment en rachetant ou en supprimant les droits sur l'eau non utilisés.
- Veiller à l'application des mesures récentes obligeant les détenteurs de licences minières à nettoyer les sites pollués et à réduire les émissions. Intensifier la coopération avec l'industrie minière pour réhabiliter les sites miniers abandonnés.

##### Autres recommandations

- Procéder à une étude des rentes de ressources naturelles et faire en sorte que ces rentes soient suffisamment imposées pour assurer un développement durable.

## Rendre le marché du travail plus inclusif

Le marché de l'emploi s'est récemment montré très dynamique, et le chômage a atteint son plus bas niveau en 15 ans (graphique 9). Certaines catégories demeurent toutefois en marge du marché du travail (graphique 10, partie A). La probabilité d'occuper un emploi rémunéré est moins forte pour les femmes qui, lorsqu'elles en ont un, travaillent souvent dans le secteur informel ou sont faiblement rémunérées. En outre, les femmes touchent à la retraite une pension plus faible que les hommes et, du fait de leur longévité supérieure de plusieurs années, elles courent plus de risques de pauvreté pendant leur vieillesse. Pour les jeunes, trouver un emploi reste difficile, comme le montre la proportion élevée de jeunes hommes et plus encore de jeunes femmes qui ne sont ni

Graphique 9. **Croissance de l'emploi et taux de chômage**

Note : Le trait vertical en pointillés signale pour les deux variables un changement de méthodologie en avril 2010 qui entraîne une rupture de série et rend l'ancienne série et la nouvelle série non comparables.

Sources : Instituto Nacional de Estadísticas (INE), Encuesta Nacional de Empleo (ENE) et Nueva Encuesta Nacional de Empleo (NENE).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923488>

dans l'emploi, ni à l'école, ni en formation (les « NEET ») (graphique 10, partie B). Un troisième groupe restant en marge du marché de l'emploi se compose de travailleurs peu qualifiés qui, étant plus susceptibles de travailler de manière informelle, n'accumulent pas de droits à pension ni à d'autres prestations sociales.

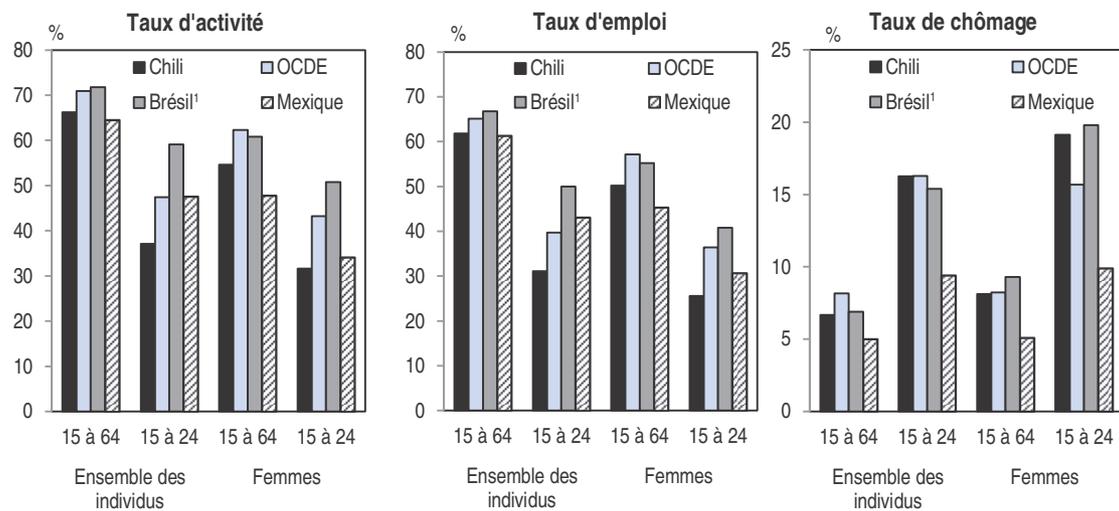
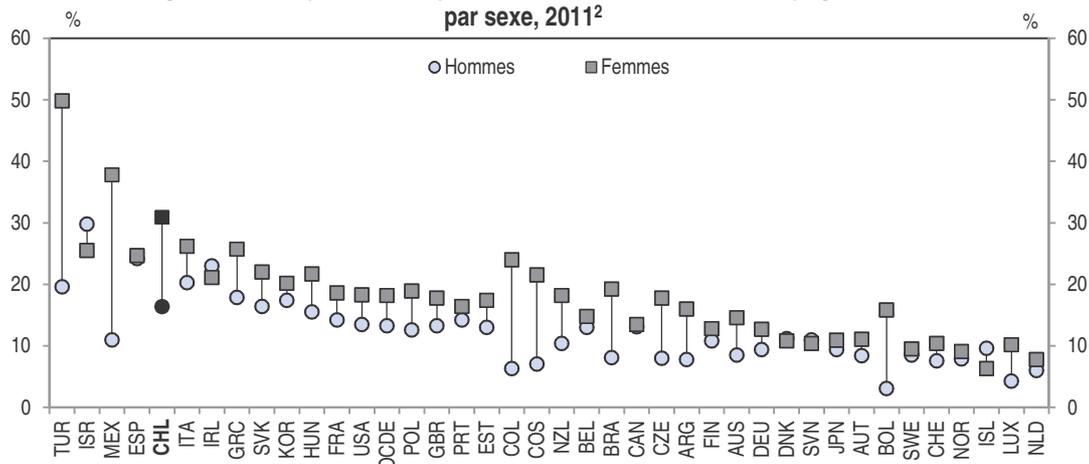
Intégrer ces catégories au marché du travail stimulerait la croissance économique, notamment en contrecarrant le déclin de la croissance de l'offre de main-d'œuvre qui découle du vieillissement démographique (graphique 11), et contribuerait à diminuer la pauvreté. Dans ce dernier domaine, le Chili a fait d'importants progrès – ainsi que le mesure la pauvreté relative ancrée (OCDE, 2013b), principalement parce que les récentes créations d'emplois ont profité aux plus pauvres ; le pays reste toutefois celui de la zone OCDE où les inégalités sont les plus fortes. L'intégration de ces catégories au marché du travail est une priorité, mais d'autres catégories, comme celles des travailleurs seniors et des immigrés, méritent peut-être attention.

### **Les femmes et les enfants d'abord**

De nouvelles réformes ont cherché à étendre l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, à allonger le congé de maternité et à rendre le travail plus rémunérateur grâce à une prestation (*Bono al Trabajo de la Mujer*) destinée aux femmes à faible salaire. D'après l'expérience des pays de l'OCDE, ces réformes pourraient intégrer davantage de femmes à la population active (OCDE, 2012b). Cependant, certains obstacles continuent de dissuader nombre d'entre elles de prendre une activité rémunérée. Parmi ces obstacles figure leur attitude face à l'équilibre travail/obligations familiales. La plupart des femmes inactives assument les travaux domestiques et s'occupent des enfants, et les parents chiliens interrogés à ce sujet sont nombreux à penser que les mères doivent plutôt rester à la maison et s'occuper de leurs enfants que travailler à l'extérieur (Medina et Paredes, 2013). Si les travaux ménagers ont bien une valeur économique tangible (Miranda, 2011), ils n'apportent rien à la carrière et à la rémunération des femmes. D'après les constats

## Graphique 10. Les jeunes et les femmes sur le marché du travail

## A. Les indicateurs du marché du travail, 2012

B. Pourcentage des NEET (ni dans l'emploi, ni scolarisés, ni en formation) âgés de 15 à 29 ans, par sexe, 2011<sup>2</sup>

1. Les données concernant le Brésil se rapportent à 2011.

2. Les pays sont classés par ordre décroissant de proportion des « NEET » âgés de 15 à 29 ans en 2011. Année 2010 pour la Colombie et le Costa Rica.

Sources : OCDE, Base de données sur les statistiques de la population active ; Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE ; SITEAL.

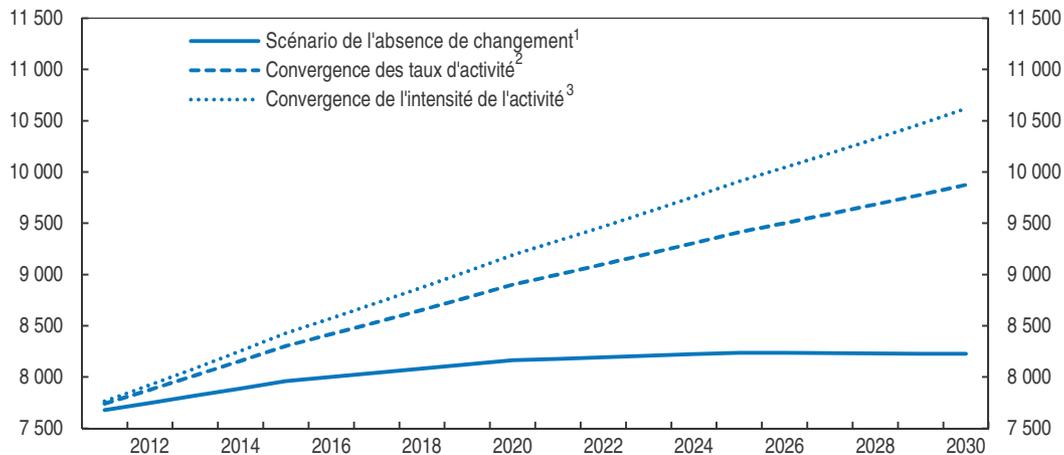
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923507>

effectués dans d'autres pays de la zone OCDE, une panoplie bien conçue de politiques propices à la famille, comprenant une prise en charge des enfants abordable et de qualité, ainsi que des possibilités de temps partiel et de flexibilité au travail, peut faciliter un partage plus équilibré des responsabilités et aider plus de femmes à opter pour un travail rémunéré (OCDE, 2012c).

L'éducation et l'accueil des jeunes enfants ont connu un développement rapide : la scolarisation universelle des enfants âgés de 4 à 6 ans est presque atteinte (graphique 12, partie A). Pourtant, des enquêtes menées auprès des ménages indiquent que l'accès de certaines mères à la garde d'enfants demeure problématique. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour continuer à développer l'accueil préscolaire des enfants, notamment jusqu'à deux ans, qui est faible à l'aune des comparaisons internationales (graphique 12,

### Graphique 11. Intégrer davantage de femmes à la population active peut contribuer à soutenir l'offre de main-d'œuvre au Chili

Projections du nombre de 15-64 ans dans la population active (en milliers)



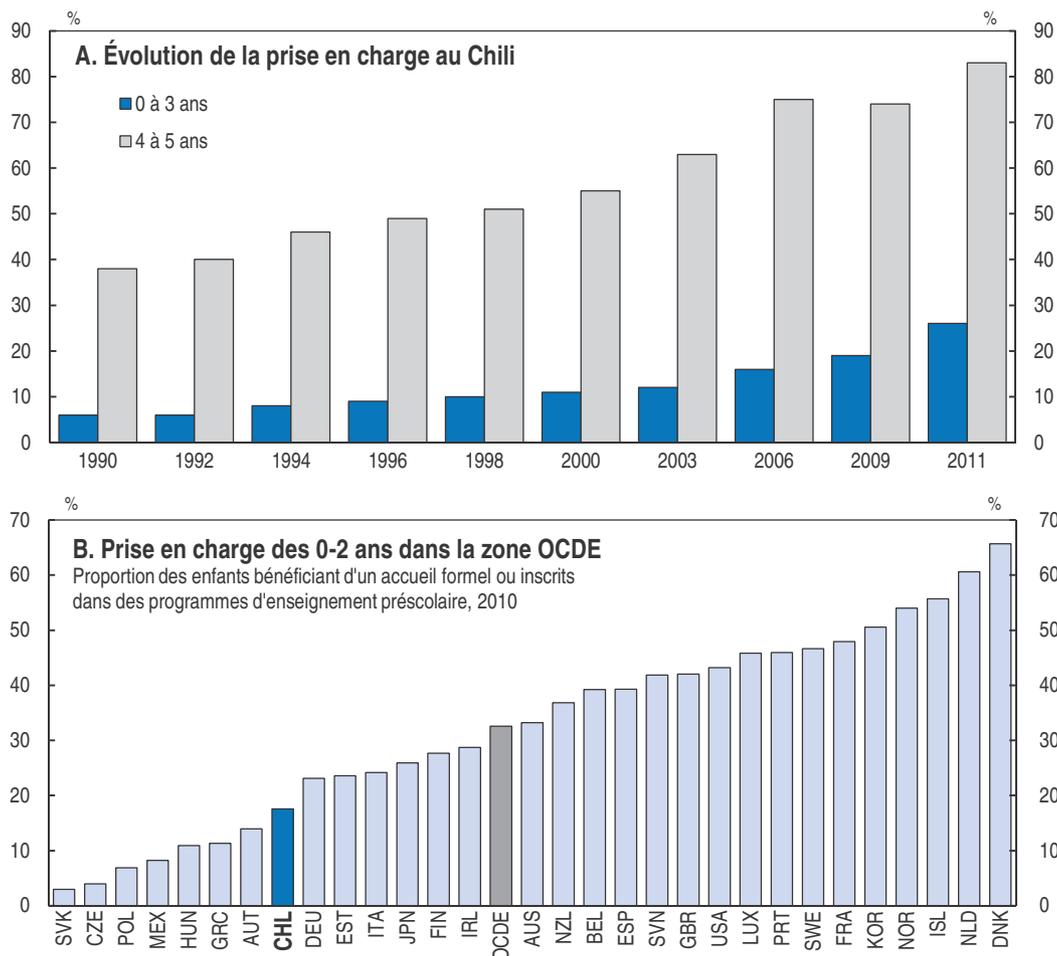
1. Population active projetée, dans l'hypothèse où les taux d'activité des hommes et des femmes restent constants aux taux de 2010.
2. Population active projetée, dans l'hypothèse où le taux d'activité des hommes reste constant au taux de 2010, et où celui des femmes, à l'horizon 2030, se rapproche progressivement de celui des hommes en 2010.
3. Population active projetée, dans l'hypothèse où le taux d'activité des hommes reste constant au taux de 2010, et où le taux des femmes en équivalent temps plein, à l'horizon 2030, se rapproche progressivement de celui des hommes en équivalent temps plein en 2010.

Sources : CELADE, Division de la population de la CEPALC, révision 2012 ; OCDE, *Inégalités hommes-femmes : Il est temps d'agir*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923526>

partie B). Les données dont dispose l'OCDE montrent que la disponibilité d'une prise en charge des enfants abordable et de qualité est un facteur essentiel pesant sur le taux d'activité des femmes (OCDE, 2012c). La prise en charge précoce des enfants est aussi un bon investissement : on a pu montrer qu'elle améliorerait les résultats cognitifs des enfants de milieux défavorisés, notamment si l'éducation perdure grâce à la scolarisation obligatoire, et elle peut atténuer les inégalités sociales (voir par exemple Ruhm et Waldfogel, 2011). Un projet de loi actuellement étudié par le Congrès porte sur un ambitieux dispositif de prise en charge pour les enfants jusqu'à trois ans dont la mère occupe un emploi. Le nouveau système sera financé par la réaffectation de cotisations au dispositif d'allocations de chômage, en excédent. Toutes les femmes occupant un emploi recevront des chèques-services couvrant le coût de la garde des enfants jusqu'à l'âge de trois ans. Un tel dispositif permettrait d'accueillir un plus grand nombre d'enfants et ferait remonter utilement le taux d'activité des mères pour qui la garde des enfants est un obstacle à l'activité professionnelle.

Toutefois, il faut aussi que les programmes de cette nature soient davantage utilisés. À 90 %, les familles qui n'envoient pas leurs enfants dans une structure formelle d'accueil déclarent que l'accueil des enfants à l'extérieur est inutile car la garde peut se faire à la maison. Peut-être cela résulte-t-il d'une préférence pour la prise en charge maternelle ou d'une défiance vis-à-vis de la prise en charge institutionnelle, mais on peut aussi craindre une insuffisance d'information. Selon l'enquête ELPI (enquête longitudinale sur la petite enfance) de 2012, quelque 24 % des mères ayant le droit de faire garder leurs enfants gratuitement via le programme *Chile Crece Contigo* n'en avaient jamais entendu parler. Les autorités devraient continuer de donner des informations sur les possibilités de garde

Graphique 12. **Éducation et accueil des jeunes enfants**

Sources : CASEN (2011) et Base de données de l'OCDE sur la famille.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923545>

d'enfants, et élargir ainsi le choix parental. Il importera aussi de veiller à la qualité à mesure que le système se développera pour répondre à la demande nouvelle. Un nouveau projet de loi vise à améliorer les normes de qualité pour les structures d'accueil des jeunes enfants.

Le gouvernement a récemment allongé de 3 à 6 mois le congé de maternité postnatal financé par l'État, ce qui est supérieur de plusieurs semaines à la moyenne de l'OCDE et constitue une mesure bienvenue. Cette évolution peut certes aider les mères à concilier une activité professionnelle et la garde de leurs enfants, mais l'allongement du congé de maternité risque de renforcer le rôle traditionnel de responsable de la prise en charge des enfants qui est dévolu aux femmes, et de perpétuer ainsi les inégalités hommes-femmes. Les mères peuvent désormais partager le congé avec les pères, mais seuls 0,6 % de ceux qui y ont droit l'ont demandé. Les autorités devraient davantage inciter les pères à y recourir en instituant, en complément du congé maternité, un congé postnatal réservé aux pères, non transférable et qui serait perdu s'il n'est pas pris. L'observation de la Norvège montre qu'une politique de cette sorte est susceptible d'augmenter substantiellement le recours des pères au dispositif (OCDE, 2011a). Certains d'entre eux choisissent même de prendre un congé prolongé pour élever leurs enfants, ce qui peut constituer une première étape vers un meilleur partage des responsabilités familiales.

Au-delà, l'expérience des pays de l'OCDE montre que les possibilités de temps partiel et de flexibilité au travail font aussi partie d'une panoplie bien conçue de politiques pro-familiales. Le travail à temps partiel est possible et courant au Chili, et la plupart des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Mais les horaires de travail sont très stricts, et un assouplissement à cet égard permettrait aux familles de mieux concilier activité professionnelle et obligations familiales. Un projet de loi a été présenté au Congrès en 2010 en faveur du télétravail. Il devrait être adopté rapidement. S'il n'est pas nécessairement la solution idéale pour toutes les familles, celui-ci peut en aider certaines à gérer les enfants et d'autres obligations familiales en sus du travail, facilitant ainsi l'intégration de certaines femmes dans la population active.

Enfin, la réglementation applicable à la garde d'enfants est un frein à l'emploi des femmes, mais des avancées ont été enregistrées récemment sur ce front. Les entreprises qui emploient au moins 20 femmes doivent prendre en charge les frais de garde de leurs enfants pendant les deux premières années. Cette réglementation peut certes renforcer l'offre de main-d'œuvre féminine, mais elle augmente le coût relatif de l'embauche de femmes – par rapport aux hommes – et constitue donc un obstacle à l'emploi féminin. Le gouvernement a préparé un projet de loi en vue de supprimer cette obligation faite aux entreprises, comme le recommandait l'*Étude économique 2012*, et de la remplacer par son nouveau dispositif de garde d'enfants (voir plus haut).

### **Aider les jeunes à entrer dans la vie active**

Le taux d'activité des jeunes est plus faible que dans d'autres pays de l'OCDE, du fait principalement d'un faible niveau de compétences de base et des difficultés rencontrées pour entrer facilement dans la vie active à l'issue des études. Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, il importera, pour renforcer l'employabilité des jeunes, d'améliorer la qualité de l'enseignement obligatoire et de faciliter l'accès des groupes les plus vulnérables à une bonne instruction. L'expérience des pays de l'OCDE montre qu'au-delà d'un enseignement obligatoire de qualité, la préparation efficace des jeunes au marché du travail suppose d'utiliser le lieu de travail comme un lieu d'apprentissage, en particulier pour l'enseignement et la formation professionnels, mais aussi pour des programmes universitaires plus généraux. Le Chili compte quelques programmes de formation pour les jeunes qui conjuguent formation en classe et formation en entreprise, mais leur efficacité est sujette à caution. Il faudrait les évaluer et, en fonction du résultat, les étendre ou y mettre fin. Un renforcement de l'enseignement professionnel, actuellement médiocre, déconnecté des besoins du marché du travail et offrant aux étudiants peu de passerelles internes et vers l'enseignement supérieur, pourrait aussi contribuer à une amélioration des qualifications. Le gouvernement a annoncé récemment sa volonté d'actualiser les programmes et de les adapter aux besoins de l'industrie, ce qui est une mesure bienvenue.

L'association études-travail peut aussi faciliter l'entrée dans la vie active. Pourtant, les jeunes Chiliens sont très peu nombreux à y recourir, en partie parce que les horaires de travail sont très stricts. Le Congrès étudie un projet de loi visant à créer un contrat destiné aux étudiants (de 18 à 25 ans) permettant d'interrompre le travail plusieurs fois par jour pour que davantage de jeunes puissent concilier des études et une activité professionnelle et pour gagner en flexibilité.

Les jeunes sont par ailleurs confrontés, en matière d'emploi, à des obstacles du côté de la demande. Depuis 2009, le Chili dispose d'une subvention à l'emploi des jeunes (*Subsidio al Empleo Joven*) qui vise à encourager l'offre et l'embauche d'une main-d'œuvre jeune. Mais du

fait de son succès très faible parmi les employeurs, son efficacité du point de vue de la création d'emplois semble toute relative. Peut-être doit-on ce résultat à une méconnaissance de la mesure, à des incompatibilités de celle-ci avec d'autres aides, ou encore à la crainte d'inspections du travail (Huneeus et Repetto, 2013). Le gouvernement devrait se pencher sur les origines de cette faible participation des employeurs au dispositif, et en améliorer la conception afin qu'il soit plus efficace. L'expérience des pays de l'OCDE semble indiquer que les prestations liées à l'exercice d'un emploi, quoique que potentiellement efficaces pour réduire les inégalités de revenus, ont un impact limité sur l'emploi ; il ne faut donc pas considérer qu'elles peuvent se substituer à une réforme plus approfondie du marché du travail, à une amélioration de l'enseignement et à un renforcement de l'efficacité des formations.

Il se peut également que le niveau élevé du salaire minimum chilien (67 % du salaire médian, contre 48 % en moyenne en 2011 dans la zone OCDE) soit un frein à l'embauche des jeunes. De nombreux pays de l'OCDE ont un salaire minimum réduit pour les jeunes travailleurs. C'est aussi le cas au Chili, mais seulement pour les moins de 18 ans ; peut-être faudrait-il relever ce seuil, au risque toutefois d'institutionnaliser de faibles salaires pour les jeunes et de segmenter le marché du travail, les jeunes ayant du mal à accéder à des emplois mieux rémunérés. Une autre démarche pourrait consister, après avoir procédé à une évaluation, à étendre les contrats d'apprentissage au profit des jeunes peu qualifiés. Ces contrats sont peu onéreux pour l'employeur et, associés à des chèques-formation, offrent une possibilité de première expérience professionnelle attractive aussi bien pour les jeunes que pour leurs patrons. L'évaluation devrait être obligatoire pour qu'il soit possible de veiller à la qualité de la formation proposée.

La sévérité de la législation protégeant l'emploi est un autre frein à l'embauche. On note une forte asymétrie entre la protection contre le licenciement prévue pour les travailleurs en contrat à durée indéterminée et celle qui concerne les travailleurs en contrat à durée déterminée, de sorte que les entreprises sont peu enclines à convertir les contrats temporaires en contrats permanents, ce qui entraîne une forte rotation des travailleurs en CDD. La croissance de la productivité peut s'en trouver freinée, car les entreprises et les travailleurs temporaires sont moins incités à investir dans la formation (Dolado et al., 2012). Le Chili devrait considérablement abaisser le montant des indemnités de départ des travailleurs permanents, et renforcer l'assurance-chômage, comme le recommandaient l'*Étude économique* de 2012 et *Objectif croissance* (OCDE, 2013b). Les jeunes seraient probablement parmi les principaux bénéficiaires d'une telle évolution. Les données disponibles sur le Chili montrent que ce sont les jeunes qui pâtissent le plus de la protection élevée dont bénéficient les travailleurs en CDI, et que cette protection complique leur insertion professionnelle (Pagés et Montenegro, 2007).

### **Il faut aider les travailleurs peu qualifiés à accroître leurs qualifications et à trouver de meilleurs emplois**

Grâce à l'amélioration du niveau d'études secondaires et supérieures, de nombreux jeunes Chiliens sont mieux préparés à l'entrée dans la vie active. Mais la politique d'éducation et de formation doit encore toucher de nombreux adultes qui ne peuvent prétendre à l'enseignement supérieur et qui ont quitté le système scolaire avec très peu de qualifications, ce qui est notamment le cas des travailleurs informels dont la productivité est en général la plus faible. Si l'informalité s'explique par une série de causes réglementaires et structurelles, le faible niveau d'études est bel et bien l'une des raisons majeures à retenir (Dougherty et Escobar, 2013).

Les dépenses de formation du Chili sont nettement supérieures aux dépenses moyennes de la zone OCDE ; pourtant, les évaluations ont conclu que les programmes de formation financés par des deniers publics étaient inefficaces et ciblaient mal ceux qui en ont le plus besoin (Larrañaga et al., 2011 ; OCDE, 2012a). Le gouvernement travaille à un ambitieux projet de loi qui a pour but de refondre son dispositif public de formation et de réformer le service national de la formation et de l'emploi. Il créera un groupe d'experts indépendant pour orienter les politiques de formation, ainsi que des conseils en matière de compétences sectorielles, chargés de superviser la qualité et de cerner les besoins sectoriels. Les allègements fiscaux octroyés pour dépenses de formation seront limités aux travailleurs à bas salaire. Le projet de loi s'attachera également à renforcer la capacité technique du service national de la formation et de l'emploi, et à le doter de pouvoirs d'enquête et de sanction à l'égard des prestataires de formation qui ne respectent pas les normes minimales.

En outre, la mise au point d'un système national de certification des compétences professionnelles, engagée depuis 2008, s'est récemment accélérée grâce à un regain d'efforts en faveur d'un cadre de contrôle qualité de la formation comprenant l'établissement de normes professionnelles et de programmes pour les formations. Ces mesures devraient être appliquées pleinement de façon à combler durablement les déficits de compétences et à améliorer la certification des compétences acquises dans l'emploi.

Comme le recommandait l'*Étude économique* de 2012, la diminution de la protection contre les licenciements devrait s'accompagner d'un meilleur système d'assurance-chômage. Le gouvernement a présenté un projet de loi au Congrès visant à relever les taux de remplacement des prestations de chômage, ainsi que leur plancher et leur plafond. Ce sont là des mesures positives, mais pour que la hausse des prestations n'affaiblisse pas les incitations à travailler, elle devrait être assortie d'un suivi efficace de la recherche d'emploi et d'une aide dans ce domaine plus affirmée qu'aujourd'hui.

La majorité des agences locales de l'emploi du Chili n'ont pas les capacités administratives qui leur permettraient de fournir des services de recherche d'emploi de qualité, comme l'orientation professionnelle et le placement des chômeurs, sans même parler des inactifs. Depuis 2006, une plateforme électronique couvrant tout le pays permet de rapprocher les demandes et les offres d'emploi, ce qui peut aider certains à trouver un travail. De surcroît, les autorités débloquent actuellement des crédits supplémentaires destinés à renforcer les agences locales de l'emploi, et il convient de saluer cette mesure. Afin d'améliorer la coordination et les incitations au placement, le Chili pourrait envisager, à moyen terme et une fois que la capacité du service public de l'emploi se sera étoffée, d'intégrer les agences locales en un réseau national placé sous la responsabilité de l'Agence nationale de l'emploi. Celle-ci peut mettre en œuvre une politique de suivi et d'application des conditions d'octroi individuel des prestations de chômage financées sur fonds publics nationaux, ce qui est plus difficile pour des agences locales autonomes ou gérées par une collectivité locale.

Plus récemment, le gouvernement s'est efforcé d'avoir recours à des prestataires privés pour aider les demandeurs d'emploi difficiles à insérer professionnellement, comme les chômeurs de longue durée et les travailleurs peu qualifiés ou cherchant leur premier emploi, qui ont souvent besoin d'une orientation professionnelle personnalisée. Ces efforts importants devraient être poursuivis. L'expérience des pays de l'OCDE montre qu'une externalisation partielle des services d'intermédiation professionnelle au profit du

secteur privé peut être efficiente. Mais pour réussir, cette démarche nécessite un cadre de gestion active pilotée par la puissance publique et définissant la population ciblée, de sorte que la rémunération versée aux agences privées sanctionne leur performance en termes de placement durable de cette population précise, et non de groupes choisis par les agences elles-mêmes. Comme le prévoient les autorités, il conviendrait au préalable de tester, à l'aide d'études pilotes, l'utilité de prestataires du secteur privé fournissant des services personnalisés d'orientation professionnelle aux demandeurs d'emploi difficiles à insérer. L'expérience accumulée par le Chili et par la zone OCDE dans son ensemble semble indiquer que le recours aux prestataires privés n'est pas chose aisée, et qu'il nécessite un cadrage fin des paramètres et des incitations.

### Encadré 3. Principales recommandations relatives au marché du travail

#### Principales recommandations

- Accroître le taux d'activité des femmes en développant des services d'accueil des enfants de qualité, en encourageant des horaires de travail flexibles et en accordant aux pères des congés parentaux non transférables. Pour accroître l'utilisation des services de garde d'enfants, continuer à communiquer sur les différentes options disponibles en la matière.
- Stimuler l'emploi des jeunes en étendant le salaire minimum réduit des moins de 18 ans aux moins de 25 ans et en mettant en œuvre les contrats d'apprentissage modifiés. Parallèlement à l'extension des indemnités de chômage, revoir à la baisse les indemnités de licenciement relativement élevées dont bénéficient les travailleurs réguliers.
- Renforcer le cadre public de formation grâce à l'instauration de normes de qualité et à l'évaluation des performances des prestataires, ainsi qu'à un meilleur ciblage des travailleurs peu qualifiés. Améliorer l'aide à la recherche d'un emploi en renforçant les agences locales de l'emploi.

#### Autres recommandations

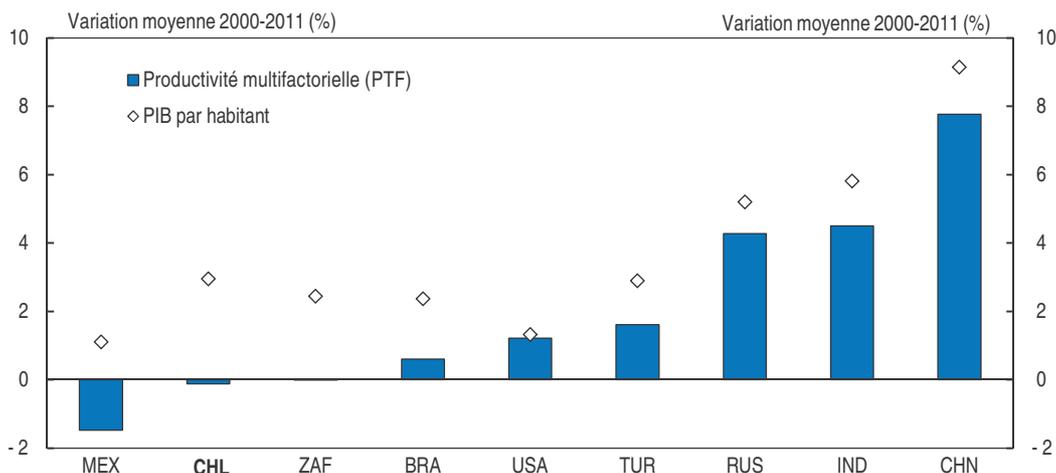
- Mener des études pilotes en recourant à des prestataires du secteur privé pour fournir des services d'orientation professionnelle personnalisés aux demandeurs d'emploi présentant des difficultés particulières de placement.
- Renforcer la formation professionnelle en actualisant les programmes, en développant le placement et en approfondissant le cadre des qualifications normalisé en cours de développement afin d'accroître la mobilité.

## Stimuler la croissance par l'entrepreneuriat et l'innovation

Le Chili a connu cette dernière décennie une croissance solide marquée par des rythmes élevés d'accumulation de capital qui ont fait progresser le niveau de production par travailleur. Pourtant, la productivité totale des facteurs (PTF) a stagné tout au long des années 2000 (graphique 13) (Johansson et al., 2012), en contradiction avec sa croissance moyenne observée dans d'autres grandes économies émergentes, dont quelques-unes ont affiché une PTF en progression exceptionnellement rapide. Certains éléments semblent toutefois augurer une hausse de la PTF chilienne (Magendzo, 2013), et celle-ci est en augmentation depuis 2010 si l'on exclut les activités extractives.

La PTF tendancielle réagit assez lentement à l'amélioration des politiques, et les réglages de l'action publique en matière d'innovation ont déjà évolué de manière tout à fait positive pour les entreprises. Les investissements de long terme supposent de bonnes

Graphique 13. Croissance de la productivité et du PIB par habitant



Source : Base de données Scénarios de croissance à long terme de l'OCDE (Johansson et al., 2012).

**Comment lire ce graphique :** La croissance de la productivité totale des facteurs représente les gains de production ou de PIB venant s'ajouter à la croissance des intrants, mesurée en termes d'évolution de l'emploi, du capital humain et du capital physique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923564>

conditions-cadres, et la stabilité des politiques macroéconomiques et l'ouverture aux échanges du Chili sont des préalables utiles. On pourrait diminuer encore les restrictions de la concurrence, mais la situation chilienne dans ce domaine est déjà favorable par rapport à celle qui prévaut dans d'autres pays d'Amérique latine. Une politique réglementaire explicite garantissant la qualité des lois serait d'une grande aide à cet égard. Néanmoins, l'Indice mondial 2013 de l'innovation INSEAD/OMPI classe le Chili parmi les 50 premiers pays du monde, et au premier rang de sa région.

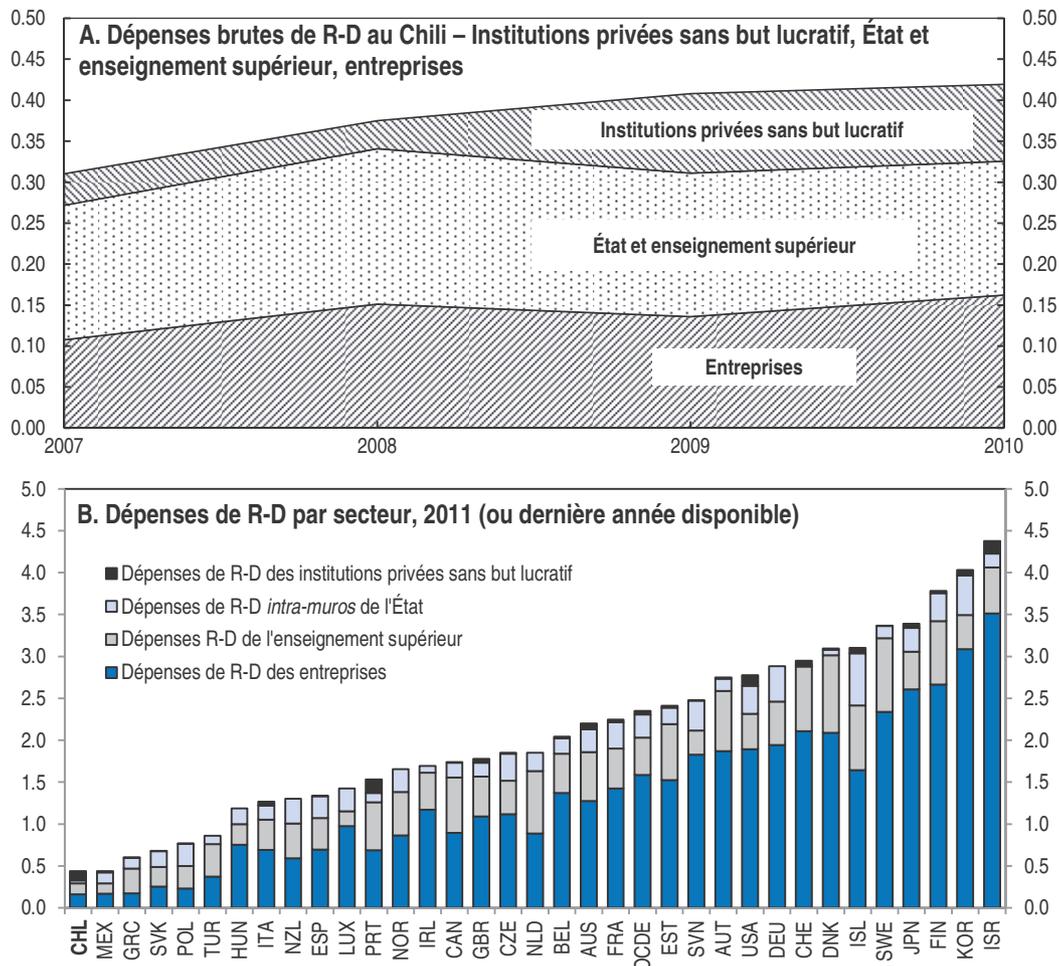
### L'intensité de la R-D du secteur des entreprises reste faible

L'intensité de la R-D et, plus généralement, les dépenses consacrées à l'innovation sont les plus faibles de la zone OCDE, les dépenses limitées de R-D se concentrant fortement dans le secteur universitaire financé par l'État (graphique 14, partie A). La participation du secteur des entreprises est exceptionnellement faible (partie B), puisque quelque 350 entreprises déclarent investir régulièrement dans la R-D – chiffre qui a peu augmenté au fil du temps. La protection des droits de propriété intellectuelle demeure également limitée (OCDE, 2013f). Un allègement fiscal pour dépenses de R-D a été institué en 2008 pour promouvoir la participation du secteur privé aux investissements dans la R-D.

Depuis une modification intervenue en 2012, les activités internes de R-D ouvrent droit à un crédit d'impôt. La loi a connu d'autres évolutions importantes : triplement du plafond annuel pour le crédit d'impôt, porté à 1.2 million USD, et suppression du plafond de 15 % des recettes brutes. Après ces changements, le nombre des nouveaux candidats au crédit d'impôt a quintuplé. Le programme en place reste pertinent surtout pour les grandes entreprises, car le remboursement d'impôt n'est possible qu'en cas de bénéficiaires. Selon des travaux de l'OCDE portant sur les nouvelles sources de la croissance (Andrews et Criscuolo, 2013), les crédits d'impôt remboursables peuvent aider les petites entreprises dynamiques, y compris les jeunes entreprises à forte croissance que l'absence de bénéficiaires empêche de tirer immédiatement parti du système. Le Chili devrait suivre avec attention la mise en

Graphique 14. **L'intensité de la R-D est faible, en particulier dans le secteur des entreprises**

En pourcentage du PIB



Source : OCDE, base de données Principaux indicateurs de la science et de la technologie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923583>

œuvre du dispositif et envisager d'adopter des crédits d'impôt remboursables en complément de son dispositif révisé récemment. Pour inciter davantage les grandes entreprises à l'avenir, on pourrait ajouter une dose de progressivité au dispositif actuel.

### **Les réformes ont amélioré le climat entrepreneurial**

Les réformes de ces dernières années ont considérablement facilité la création d'une entreprise. En mai 2013, une nouvelle loi permettant de réaliser cette opération en un seul jour est entrée en vigueur. Elle découle d'une réforme appliquée en 2011 qui avait réduit la durée des procédures de création d'une entreprise de 22 à 7 jours. Une autre réforme accélère l'octroi de l'autorisation municipale définitive d'exploitation, et permet au nouvel entrepreneur d'émettre immédiatement des factures électroniques. La création du programme d'entrepreneuriat *Start-Up Chile*, initiative du ministère de l'Économie et de la CORFO, vise à faire du Chili le premier pôle de l'innovation d'Amérique latine, et vient s'ajouter à différents programmes complémentaires facilitant les transferts internationaux de technologies.

Ces deux dernières années, le programme *Start-Up Chile* a permis la création de plus de 700 nouvelles entreprises, souvent par-dessous l'impulsion d'entrepreneurs étrangers. Lancé en 2010, ce programme cherche à attirer les entrepreneurs étrangers en offrant 40 000 USD de fonds propres d'amorçage et un visa de travail de courte durée aux entrepreneurs qui viennent au Chili pour développer des projets en six mois. À ce jour, le programme est venu épauler des projets venus de plus de 70 pays, stimulant ainsi l'attrait du Chili pour les créateurs d'entreprises et compensant une capacité d'innovation et une propension au risque perçues comme des points faibles du pays.

D'autres réformes et politiques – comme le programme de capitaux d'amorçage et de pépinières – visent à faciliter l'accès aux capital des petites entreprises et des femmes (Alvarez et al., 2013), et le programme Environnement entrepreneurial s'emploie à stimuler les compétences entrepreneuriales et connexes (OCDE, 2012a). Ces quatre dernières années, ces mesures ont abouti à une multiplication par quatre des demandes visant à bénéficier des programmes de capitaux d'amorçage garantis par l'État. Les politiques chiliennes en matière de capital-risque semblent les meilleures de la région (LAVCA, 2013). Même si un nombre limité seulement d'entreprises sont financées chaque année, le secteur du capital-risque commence à se développer. La nouvelle législation sur les fonds qui est actuellement devant le Congrès simplifierait la création de fonds de capital-risque et contribuerait à stimuler cette forme d'investissements.

Les procédures de faillite durent encore souvent cinq ans, alors que la moyenne dans les autres pays de l'OCDE est en général inférieure à 18 mois. De meilleures politiques de sortie feraient progresser la réallocation des ressources et, en réduisant l'incertitude, stimuleraient à la fois les créations et les financements. L'OCDE a recommandé la conduite de politiques de cette sorte dans les *Études économiques* antérieures. Un projet de loi présenté l'an dernier au Congrès réduirait cette période à 14 mois au plus (7 mois pour les petites entreprises). S'il était adopté, il représenterait un progrès important pour la dynamisation des entreprises.

### ***La pénurie de chercheurs qualifiés persiste***

Le capital humain semble constituer un autre obstacle aux améliorations de la productivité des entreprises chiliennes. Les activités d'innovation et de R-D dépendent fortement de la disponibilité de travailleurs hautement qualifiés, et notamment titulaires de diplômes postlicence. Malgré les efforts déployés pour augmenter le nombre d'étudiants en master ou en doctorat au Chili et à l'étranger, le pays connaît encore un déficit de capital humain formé à haut niveau dans les grands domaines de la science, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) (OCDE, 2013f). De plus, les déficiences en gestion restreignent la capacité d'utilisation efficiente des compétences existant dans le secteur des entreprises (Andrews et Criscuolo, 2013). Il faut étendre les aides financières publiques pour les diplômés de haut niveau ayant un solide contenu technologique, et faciliter l'insertion des diplômés dans le secteur des entreprises. Cela vaut pour le programme *Becas Chile* (qui acquitte les frais de scolarité pour de très bons programmes postlicence à l'étranger), puisque moins de la moitié des doctorants qui en bénéficient sont inscrits dans les filières STIM.

### ***Il faut étendre les programmes de promotion de l'innovation couronnés de succès***

Le Chili a mis en place plusieurs programmes de promotion de l'innovation bien conçus, qui ont pour objectif de s'employer à combler le fossé déjà ancien qui sépare les entreprises

des universités dans le dispositif d'innovation du pays (Crespi et Zuñiga, 2012). Mais l'ampleur et l'utilisation de ces programmes n'ont pas été suffisantes jusqu'ici pour avoir des répercussions notables. En fait, moins de 1 % des entreprises du secteur formel ont postulé à une assistance au titre de ces programmes, dont la faible portée se traduit par des chiffres de R-D et des innovations (brevets, marques et droits d'auteur) limités. Il est capital d'évaluer régulièrement les programmes en faveur de l'innovation et de les concevoir de manière à ce qu'ils puissent être correctement évalués, afin de veiller à ce qu'ils soient efficaces par rapport à leur coût. Les programmes qui ont donné lieu à une évaluation positive devraient être élargis et stabilisés dans l'arsenal des mesures publiques, tandis que ceux qui n'ont pas été jugés à la hauteur doivent être suspendus ou modifiés.

La coopération entre science et industrie est cruciale en matière d'innovation et il est recommandé depuis longtemps au Chili de renforcer ces liens (voir OCDE, 2010b). Des efforts importants ont été consentis pour supprimer les obstacles tant culturels que pratiques à cette coopération, notamment au moyen d'un nouveau programme de grande envergure visant à attirer des centres d'excellence internationaux en R-D, d'un programme de recherche appliquée qui aide les chercheurs locaux à se rapprocher du secteur industriel (*I + D Aplicada*), et de toute une palette d'autres instruments.

Mieux orienter le soutien vers les domaines qui complètent des atouts naturels pourrait être utile si l'accent est mis sur la coopération industrie-science (Warwick, 2013). La politique du Chili en matière d'innovation s'inscrit dans une démarche horizontale, qui diminue les risques d'échec de l'action publique. Le risque d'apporter un soutien aux mauvais projets peut être considérable, et des études récentes menées par l'OCDE semblent prêter bien plus d'efficacité au traitement des problèmes de coordination et à la création de réseaux, comme par exemple un cadre permettant le dialogue entre entreprises privées. Certaines conditions naturelles du Chili, en particulier les gisements de cuivre extractible, les eaux aquacoles, les terres viticoles et la clarté du ciel pour l'astronomie, sont des atouts importants pour faire avancer la science et établir des connexions croisées susceptibles de contribuer à l'émergence d'un écosystème local d'innovation et de peser sur le développement technique. Très tôt, on s'est efforcé d'utiliser des connaissances scientifiques pour cerner les atouts émergents dont dispose le Chili pour se placer dans ces domaines, notamment grâce aux *Programas de Innovación Sectoriales*. De tels efforts doivent être poursuivis, en s'appuyant sur les avantages comparatifs dont bénéficie le pays, en veillant à ne pas provoquer la recherche de rentes et à toujours impliquer fortement le secteur privé.

Plus généralement, il faudrait s'employer à défragmenter le cadre institutionnel de l'innovation, comme l'ont recommandé bien des examens externes du système d'innovation du Chili (voir OCDE, 2007, 2010b, 2011b, 2012a). On pourrait atteindre cet objectif d'une meilleure cohérence de l'action publique en créant un nouveau ministère des Sciences, de la Technologie, de l'Innovation et de l'Enseignement supérieur, comme l'a récemment proposé une commission avec le soutien de grands partis politiques. De telles évolutions institutionnelles de grande ampleur sont souvent déstabilisatrices au départ, et il pourrait s'avérer difficile d'extraire des ministères existants la totalité des activités n'intéressant que l'innovation. Le risque de déstabilisation contre-productive pourrait être réduit par un transfert de compétences au nouveau ministère. Il convient à cet égard de noter que très peu de pays ont été jusqu'à transférer la supervision de l'enseignement supérieur à un ministère chargé de l'innovation.

#### Encadré 4. Principales recommandations relatives à l'entrepreneuriat et à l'innovation

##### Principales recommandations

- La coordination des différents organismes prenant des décisions en matière d'innovation pourrait être renforcée au moyen de la création du nouveau ministère de l'Innovation proposé récemment.
- Favoriser les liens entre l'industrie et la recherche et encourager la coordination entre le secteur public et le secteur privé afin de tirer profit des ressources naturelles, comme le cuivre, et de compléter les avantages comparatifs.
- Évaluer régulièrement les programmes dans le domaine de l'innovation, mettre un terme à ceux qui ne sont pas efficaces ou procéder à des ajustements, et étendre ceux qui ont fait la preuve de leur efficacité.

##### Autres recommandations

- À terme, instaurer un crédit d'impôt au titre de la R-D remboursable pour les petites entreprises, de sorte que les jeunes entreprises innovantes puissent en bénéficier plus facilement, et envisager l'ajout d'une disposition prévoyant des déductions plus importantes en cas d'investissements supplémentaires.
- Étendre les aides financières accordées pour les études universitaires supérieures dans les filières techniques, notamment au sein du programme *Becas Chile*.
- Améliorer l'accès des entrepreneurs aux réseaux mondiaux et au capital-risque, notamment en simplifiant le cadre réglementaire local applicable aux fonds étrangers de capital-risque.

### Bibliographie

- Alvarez, R., J.M. Benavente et J.J. Price (2013), « Policy Changes in the Incubators Program in Chile », *Nucleo Milenio INTELIS*, Santiago, mimeo.
- Andrews, D. et C. Criscuolo (2013), « Knowledge-Based Capital, Innovation and Resource Allocation », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 1046, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k46bj546kzs-en>.
- Arrellano, J.P et V. Corbo (2013), « Criterios a considerar para una reforma del sistema tributario chileno », in Arrellano, J.P. et V. Corbo (éd.), *Tributación para el desarrollo – Estudios para la reforma del sistema chileno*, Centro de Estudios Públicos, Santiago du Chili.
- Banque centrale du Chili (2013), « Monetary Policy Report », juin.
- Banque centrale du Chili (2012), « Monetary Policy Report », juin.
- Banque centrale du Chili (2011), « Financial Stability Report », premier semestre.
- Banque mondiale (2011), *The Changing Wealth of Nations: Measuring Sustainable Development in the New Millennium*, BIRD, Washington, DC.
- Brandt, N. (2010), « Chile: Climbing on Giants' Shoulders: Better Schools for all Chilean Children », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 784, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kmd41g7x9g0-en>.
- Caldera Sánchez, A. (2012), « Building Blocks for a Better Functioning Housing Market in Chile », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 943, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k9ff3hgsvnh-en>.
- Castelletti, B. (2013), « How Redistributive is Fiscal Policy in Latin America? The cases of Chile and Mexico », *OECD Development Centre Working Papers*, n° 318, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k424rml424-en>.

- CENDA (2010), « Royalty a la Minería Antecedentes para un Debate », [www.cendachile.cl/Home/publicaciones/temas/cobre/royalty-antecedentes-debate/preseentacion-y-minuta](http://www.cendachile.cl/Home/publicaciones/temas/cobre/royalty-antecedentes-debate/preseentacion-y-minuta).
- Cochilco (2013), « Competitividad de la Minería Chilena », présentation le 19 juin 2013.
- Cochilco (2009), « Desarrollo Minero en Chile: Análisis y desafíos », *Recopilación de Estudios 2009*, Comisión Chilena del Cobre.
- Crespi, G. et P. Zuñiga (2012), « Innovation and Productivity: Evidence from Six Latin American Countries », *World Development*, vol. 40, n° 2, pp. 273-290.
- DIPRES (2012), « Medición y Evaluación del Gasto Tributario », *Dirección de Presupuestos*, septembre.
- Dolado, J., S. Ortigueira et R. Stucchi (2012), « Does dual employment protection affect TFP? Evidence from Spanish manufacturing firms », *CEPR Discussion Papers*, n° 8763.
- Dougherty, S. et O. Escobar (2013), « The Determinants of Informality in Mexico's States », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 1043, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k483jrvnjq2-en>.
- FMI (2012), « Chile: 2012 Article IV Consultation », Fonds monétaire international.
- Fuentes, R., F. Gredig et M. Larraín (2008), « The Output Gap in Chile: Measurement and Evaluation », *Journal Economía Chilena (The Chilean Economy)*, vol. 11, n° 2, Banque centrale du Chili.
- Huneus, C. et Repetto (2013), « Los desafíos pendientes del Ingreso Ético Familiar », mimeo.
- Johansson, A. et al. (2012), « Long-Term Growth Scenarios », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 1000, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k4ddxpr2fmr-en>.
- Korinek, J. (2013), « Mineral Resource Trade in Chile: Contribution to Development and Policy Implications », *OECD Trade Policy Papers*, n° 145, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k4bw6twpf24-en>.
- Larraín, F. et F. Parro (2008), « Chile Menos Volátil », *El Trimestre Económico*, vol. 75, n° 299.
- Larraín, F., R. Costa, R. Cerad, M. Villena et A. Tomaselli (2011), « Una Política de Balance Estructural de Segunda Generación para Chile », *Estudios de Finanzas Públicas*, octobre.
- Larrañaga et al. (2011) « Informe Final, Comisión Revisora del Sistema de Capacitación e Intermediación Laboral », Santiago du Chili.
- LAVCA (2013), « Scorecard 2013: The Private Equity and Venture Capital Environment in Latin America », Latin American Private Equity and Venture Capital Association.
- López, R. et E. Figueroa (2011), « Fiscal Policy in Chile: Hindering Sustainable Development by Favouring Myopic Growth », Université du Chili, *Serie Documentos de Trabajo*, n° 346.
- Magendzo, I. (2013), « Evolución de la PTF en Chile », *Boletín*, n° 3, 4<sup>e</sup> trimestre, Université Adolfo Ibáñez, [www.uai.cl/fic/informes/boletin\\_2013.pdf](http://www.uai.cl/fic/informes/boletin_2013.pdf).
- Marcel, M. (2013), « The Structural Balance Rule in Chile: Ten Years, Ten Lessons », *Discussion Paper*, n° IBD-DP289, Banque interaméricaine de développement.
- Medina, F. et P. Paredes (2013), « Radiografía al Mercado Laboral Femenino en Chile », Horizontal Chile.
- Ministère de l'Environnement (2011a), « Official Environment Status Report », Santiago du Chili.
- Ministère de l'Environnement (2011b), *Co-beneficios de la Mitigación de Gases de Efecto Invernadero*, préparé par Greenlab UC-DICTUC, Santiago du Chili.
- Ministère des Finances (2011), « Un Asset Allocation para el FEES (Informe Resumen) », Santiago du Chili.
- Miranda, V. (2011), « Cooking, Caring and Volunteering: Unpaid Work around the World », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 116, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kghrjm8s142-en>.
- OCDE (2013a), « Crisis squeezes income and puts pressure on inequality and poverty: New Results from the OECD Income Distribution Database », [www.oecd.org/els/soc/OECD2013-Inequality-and-Poverty-8p.pdf](http://www.oecd.org/els/soc/OECD2013-Inequality-and-Poverty-8p.pdf).
- OCDE (2013b), *Réformes économiques 2013 : Objectif croissance*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2013-fr>.
- OCDE (2013c), *Taxing Energy Use: A Graphical Analysis*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264183933-en>.

- OCDE (2013d), *Urban Policy Reviews, Chile 2013*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264191808-en>.
- OCDE (2013e), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2013 – L'innovation au service de la croissance*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2013-fr](http://dx.doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-fr).
- OCDE (2013f), « Selected budgeting issues in Chile », *OECD Journal on Budgeting*, Volume 2012 Issue 3, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/budget-12-5k44tpx5bl48>.
- OCDE (2012a), *Études économiques de l'OCDE : Chili 2012*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-chl-2012-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-chl-2012-fr).
- OCDE (2012b), *Des compétences meilleures pour des emplois meilleurs et une vie meilleure : Une approche stratégique des politiques sur les compétences*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264178717-fr>.
- OCDE (2012c), *Inégalités hommes-femmes : Il est temps d'agir*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264179660-fr>.
- OCDE (2012d), « Working Party on Private Pensions: Note by the Secretariat on Chile's progress », OCDE, Paris.
- OCDE (2012e), « Corporate Governance Progress Report: Secretariat Note on Chile », OCDE, Paris.
- OCDE (2012f), « Committee on Financial Markets: Note by the secretariat on Chile's progress », OCDE, Paris.
- OCDE (2011a), *The OECD Gender Initiative*, OCDE, Paris, <http://oecdinsights.org/2011/03/08/the-oecd-gender-initiative>.
- OCDE (2011b), *Maintaining Momentum: OECD Perspectives on Policy Challenges in Chile*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264095199-en>.
- OCDE (2010a), *Résultats du PISA 2009 : Savoirs et savoir-faire des élèves – Performance des élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences (volume I)*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264097643-fr>.
- OCDE (2010b), *Études économiques de l'OCDE : Chili 2012*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-chl-2010-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-chl-2010-fr).
- OCDE (2009), *OECD Reviews of Labour Market and Social Policies: Chile 2009*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264060616-en>.
- OCDE (2007), *OECD Reviews of Innovation Policy: Chile 2007*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264037526-en>.
- Pagés, C. et C. Montenegro (2007), « Job Security and the Age Composition of Employment: Evidence from Chile », *Estudios de Economía*, vol. 34, n° 2.
- Parry, I. et J. Strand (2010), « International Fuel Tax Assessment: An Application to Chile », *Resources for the Future Discussion Paper*, Washington, DC.
- PwC (2012), « Corporate income taxes, mining royalties and other mining taxes: A summary of rates and rules in selected countries », Price Waterhouse Coopers, [www.pwc.com/gx/mining](http://www.pwc.com/gx/mining).
- Ruhm, C. et J. Waldfogel (2011), « Long-Term Effects of Early Childhood Care and Education », *IZA Discussion Paper*, n° 6149, Bonn.
- Schmidt-Hebbel, K. et al. (2013), « 95 propuestas para un Chile mejor », *El Grupo Res Publica Chile*, [www.95propuestas.cl](http://www.95propuestas.cl).
- Titelman, E. (2010), « Sobre la Política Tributaria Minera », *Políticas Publicas*, n° 3, Université de Santiago du Chili.
- Under Secretary of Social Security (2013), « Situación de las pensiones (de vejez) en el sistema de AFP », présentation le 6 mars 2013.
- Warwick, K. (2013), « Beyond Industrial Policy: Emerging Issues and New Trends », *OECD Science, Technology and Industry Working Papers*, n° 2, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k4869clw0xp-en>.

## ANNEXE A1

## Progrès de la réforme structurelle

Recommandations antérieures	Mesures prises et évaluation de la situation actuelle
<b>A. Politiques budgétaires et financières</b>	
Pour renforcer la règle budgétaire, il conviendrait de créer un Conseil budgétaire indépendant, comme prévu.	Un Conseil budgétaire indépendant a été créé et un document public annuel décrivant la méthodologie de calcul du solde structurel, y compris tous les paramètres requis, est désormais publié.
Il faudrait créer un registre consolidé du crédit aux ménages, bancaire et non bancaire, et faire en sorte que tous les émetteurs de cartes de crédit fassent l'objet d'une supervision rigoureuse.	Fin 2011 a été soumis au Congrès un projet de loi portant création d'une centrale publique de risques qui consoliderait les informations sur le crédit fournies par les institutions financières, établissements de crédit bancaires et non bancaires compris. Des améliorations ont été apportées à la surveillance des émetteurs de cartes de crédit, y compris sous la forme de réglementations nouvelles imposant aux fournisseurs agréés de crédits à la consommation de divulguer des informations sur leur portefeuille de prêts.
Prendre des mesures législatives afin d'établir un contrôle financier à l'échelle du groupe, notamment en désignant un « contrôleur principal » de l'activité principale du groupe.	Le Conseil de stabilité financière a fonctionné de manière satisfaisante, et le gouvernement a annoncé à son sujet une proposition de cadre juridique, ainsi que d'autres projets de modifications destinées à renforcer la coordination et l'échange des informations pertinentes entre les organes publics de réglementation du secteur financier.
Remplacer progressivement les restrictions quantitatives obligatoires par une réglementation prudentielle de la composition des portefeuilles des fonds de pension émanant de l'autorité de tutelle.	La réforme des retraites de 2008 a eu pour effet d'améliorer la réglementation de l'investissement, en assouplissant le régime d'investissement des fonds de pension. Les régimes de retraite ont été autorisés à réglementer tous les aspects qui étaient auparavant régis par la loi et à en introduire si nécessaire de nouveaux. Chaque régime doit fixer lui-même des limites sur la base des risques inhérents à son portefeuille de placements, ce qui constitue une avancée vers une supervision fondée sur les risques.
<b>B. Fiscalité</b>	
À long terme, il faudra financer l'augmentation probable des dépenses consacrées à l'éducation et aux services sociaux, continuer à lutter contre la fraude fiscale et éliminer les failles de la législation en ce qui concerne l'impôt sur le revenu et les impôts immobiliers. On pourrait envisager de relever les taux des taxes minières, des impôts sur la propriété immobilière et des taxes environnementales.	Le taux de l'impôt sur les sociétés est passé à 20 % et des mesures ont été prises pour éliminer les niches, ce qui accroîtra les recettes fiscales de 881 millions USD.
Compléter les rapports sur le montant des dépenses fiscales par des évaluations de leur efficacité et de leur efficacité.	Une commission a été chargée d'évaluer la méthodologie de mesure des dépenses fiscales et de recommander des évolutions. Certaines de ses recommandations ont déjà été suivies d'effet.
Réduire progressivement les droits de timbre.	Le gouvernement a baissé ce taux à titre permanent et un projet de loi visant à réduire davantage les droits de timbre est en discussion au Congrès.
Évaluer l'avantage net qu'il y aurait à réduire l'écart entre le taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (actuellement, 40 %) et le taux uniforme de l'impôt sur les sociétés (actuellement, 17 %).	Le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à titre permanent à 20 %. Les taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ont été abaissés pour chaque tranche de l'impôt global complémentaire et de l'impôt unique de seconde catégorie.

Recommandations antérieures	Mesures prises et évaluation de la situation actuelle
Évaluer les coûts du respect de la législation fiscale pour les microentreprises et les petites entreprises et continuer de travailler à rendre le système fiscal plus facile d'utilisation pour les PME. Étendre le programme de formation aux TIC pour les PME (MIPYME 10 000-2006). Simplifier encore les procédures de réduction du temps nécessaire pour payer les impôts, surtout pour les PME. Envisager de supprimer ou de limiter les exonérations de TVA qui subsistent.	Le gouvernement a transmis au Congrès un projet de loi imposant la facturation électronique aux contribuables assujettis à la TVA. Les PME peuvent aisément remplir leurs obligations fiscales en ligne. Le fisc prévoit pour les PME une plateforme Internet en accès libre pour l'émission et la gestion des factures électroniques. Une faille engendrée en matière de TVA par l'application de conventions fiscales été éliminée. Pas d'autre mesure prise.
Envisager d'augmenter encore les subventions à l'épargne retraite en faveur des personnes à revenu faible ou moyen, tout en plafonnant les avantages fiscaux des personnes à revenu élevé.	Aucune mesure prise.
Éliminer les lacunes fiscales conduisant à créer des sociétés dans le seul but de différer le paiement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.	Une loi a instauré des mesures très importantes sur les niches fiscales, y compris le traitement asymétrique des entreprises et des sociétés de personnes en matière de rejet de dépenses et de taxation des plus-values.
Envisager de relever si nécessaire le taux de l'impôt sur la propriété immobilière.	En janvier 2013, la valorisation de l'immobilier commercial à des fins fiscales a été relevée. En janvier 2014, il en a été de même pour l'immobilier résidentiel.

### C. Retraites

Évaluer au moyen d'enquêtes périodiques le consentement des travailleurs indépendants à payer des prestations de protection sociale, tout en renforçant les moyens d'exécution lorsque les cotisations deviennent obligatoires.	Des enquêtes ont été menées périodiquement sur les questions ayant trait à la sécurité sociale. Les travailleurs indépendants sont tenus de payer pour leur protection sociale depuis janvier 2012, sauf volonté contraire expresse. Cette obligation est introduite peu à peu et les travailleurs indépendants, à compter de janvier 2015, devront contribuer sur 100 % de leur revenu imposable, sans exception possible. Les campagnes d'information des travailleurs indépendants se sont poursuivies.
Rendre obligatoire l'assurance-maladie pour les travailleurs indépendants en même temps et selon le même calendrier que pour les cotisations de retraite, au lieu de différer cette mesure de 10 ans à compter de l'adoption de la réforme.	L'assurance-maladie sera rendue obligatoire pour tous en 2018, sans report de calendrier comme pour les cotisations de retraite.
Veiller à ce que les mesures qui visent à corriger les déséquilibres entre hommes et femmes ne permettent pas aux femmes d'obtenir un revenu pour la retraite supérieur à celui des hommes ayant le même historique de cotisation, compte tenu des différences d'espérance de vie.	Aucune mesure prise.
Éliminer progressivement l'écart actuel entre l'âge de la retraite pour les hommes (65 ans) et pour les femmes (60 ans) dans le cadre du régime de retraite contributif.	Aucune mesure prise, mais la question est à l'étude.
Préserver l'indépendance de l'autorité de tutelle des AFP dans le nouveau cadre institutionnel.	La nouvelle <i>Superintendencia de Pensiones</i> a conservé son indépendance.

### D. Soins de santé

Appliquer toutes les mesures prévues dans le programme de prévention sanitaire.	Aucune nouvelle mesure prise.
Étendre le Fonds d'indemnisation solidaire au FONASA afin d'améliorer encore la mutualisation des risques.	En 2012, le gouvernement a envoyé au Parlement un projet de loi portant création d'un fonds d'indemnisation solidaire par des assureurs privés et incluant un programme général de base universel destiné à protéger contre toute discrimination fondée sur l'âge, le sexe et l'antériorité. Il s'agit là de la deuxième étape de la transition vers une mutualisation universelle des risques.
Élargir l'éventail des traitements finançables par le biais des crédits liés aux diagnostics et par des crédits par anticipation (PAD-PPP).	Les prestations financières ont augmenté et l'accès des bénéficiaires d'une pension de solidarité de base à la modalité de libre choix a été facilité. Les PAD se sont multipliés, notamment en dentisterie, traumatologie, ophtalmologie et chirurgie. En outre, de nouvelles prestations – notamment les examens de laboratoire, les procédures diagnostiques et les interventions chirurgicales – ont fait leur apparition dans le système PPP.
Conduire plus fréquemment des enquêtes de satisfaction à l'égard des services et en diffuser largement les résultats, y compris via les assureurs maladie.	L'enquête de satisfaction est effectuée chaque année par une société externe choisie sur appel d'offres. Ses résultats sont diffusés en interne et utilisés comme outil de gestion.

### E. Politiques de lutte contre la pauvreté

Continuer d'augmenter le niveau des transferts monétaires tout en veillant à préserver leur efficacité.	Le programme <i>Ingreso Ético Familiar</i> (revenu familial éthique) établit différents types de transferts monétaires assortis ou non de conditions.
Réduire progressivement le nombre de programmes de transferts monétaires en les intégrant dans le nouveau <i>Ingreso Ético Familiar</i> .	Actuellement, le programme <i>Ingreso Ético Familiar</i> est en cours d'application et de validation. Aucune démarche d'intégration n'a encore été entreprise.

Recommandations antérieures	Mesures prises et évaluation de la situation actuelle
<p>Veiller à la simplicité du nouveau mécanisme de transferts monétaires et limiter les conditions d'accès, peut-être à des obligations de recherche d'emploi et de formation. N'imposer d'autres conditions que si leur efficacité est démontrée.</p> <p>Simplifier le ciblage en privilégiant le revenu des ménages. Étendre progressivement les prestations à un public plus large, notamment en ne réduisant leur montant que graduellement à mesure que le revenu augmente. Poursuivre les efforts entrepris pour lutter plus efficacement contre la fraude.</p>	<p>Le nouveau transfert monétaire est subordonné à la scolarisation des enfants âgés de 6 à 17 ans et à la réalisation de bilans de santé réguliers des enfants de moins de 6 ans.</p> <p>Le ciblage du programme <i>Ingreso Ético Familiar</i> (IEF) repose essentiellement sur le revenu du ménage. La fourniture de certaines prestations s'appuie sur une méthodologie de mesure des écarts, avec davantage de ressources pour les familles dont le revenu se trouve plus éloigné du seuil de pauvreté extrême. L'accès au programme IEF repose sur les renseignements relatifs au revenu familial fournis par le fisc (déclaration d'impôt) et d'autres administrations.</p>
<p>Une fois que les bases du programme <i>Ingreso Ético</i> seront bien établies, évaluer dans quelle mesure ce transfert et ses diverses caractéristiques prévues, telles que son montant et les conditions dont il est assorti, permettent aux ménages de sortir de la pauvreté. Adapter le dispositif en conséquence.</p> <p>Améliorer le système de péréquation budgétaire et faire en sorte que les communes pauvres disposent de ressources suffisantes pour offrir à leurs habitants des services de qualité, et poursuivre les efforts pour améliorer ces services.</p>	<p>Une évaluation d'impact du programme <i>Ingreso Ético Familiar</i> est inscrite dans la loi et il est prévu d'évaluer son impact, ainsi que celui de la <i>Subsidio al Trabajo de la Mujer</i> (subvention au travail féminin) et de la « prime d'effort ».</p> <p>Le programme <i>Ingreso Ético Familiar</i> transfère certaines ressources aux communes. En outre, le fonds destiné à ces dernières (<i>Fondo común municipal</i>) est passé d'environ 1 100 millions USD en 2009 à environ 1 687 millions USD en 2013.</p>
F. Politiques du marché du travail	
<p>Étendre davantage l'indemnisation du chômage et limiter les indemnités de licenciement, tout en augmentant les contributions patronales aux comptes d'épargne individuels ou au régime d'assurance-chômage. Évaluer les effets d'un allongement de la durée de versement et/ou d'une augmentation du montant des allocations de chômage afin d'améliorer le système si nécessaire.</p> <p>Évaluer la subvention salariale en faveur des jeunes travailleurs défavorisés et – si elle s'avère efficace – envisager de l'étendre à d'autres groupes.</p>	<p>Le gouvernement a soumis récemment au Congrès un projet de loi portant augmentation des taux de remplacement et instituant des seuils et des plafonds de prestations.</p> <p>Une évaluation de l'impact de la subvention menée en 2012 a montré qu'elle avait contribué à attirer les jeunes sur le marché du travail formel. Cette prestation, liée à l'exercice d'une activité professionnelle, a été étendue aux femmes à faible revenu (<i>Bono al Trabajo de la Mujer</i>).</p>
<p>Améliorer les possibilités de négocier des conventions collectives plus flexibles, notamment en ce qui concerne le temps de travail, tout en mettant fin à la pratique de segmentation des entreprises par les employeurs pour les besoins des négociations salariales.</p>	<p>A été transmis au Congrès un projet de loi prévoyant d'assouplir les modalités des formes de travail dans le tourisme, l'agriculture et le secteur laitier. Un autre projet de loi actuellement devant le Congrès prévoit de mettre fin à la pratique consistant à scinder une entreprise en plusieurs entités distinctes aux fins des négociations salariales, grâce à l'utilisation d'un identifiant fiscal (RUT) distinct pour chaque filiale.</p>
<p>Poursuivre les efforts visant à accroître le taux d'activité des femmes et des jeunes en révisant la réglementation du travail à temps partiel et en développant la formation professionnelle.</p>	<p>A été transmis au Congrès un projet de loi qui assouplirait les modalités de travail des étudiants âgés de 18 à 25 ans. Différents programmes de formation (Formation pour l'emploi, Apprentissage pour les jeunes, Femmes actives chefs de famille) cherchent à renforcer spécifiquement l'employabilité des jeunes et des femmes.</p>
G. Politiques d'éducation	
<p>Appliquer des procédures d'homologation rigoureuses aux programmes de formation initiale des enseignants et envisager la possibilité d'utiliser le nouvel examen externe de fin d'études pour certifier les futurs enseignants en respectant des normes minimales.</p>	<p>A été transmis au Congrès un projet de loi comportant un examen de fin d'études obligatoire pour les étudiants achevant la formation initiale des enseignants, examen qu'ils doivent réussir pour être admis à enseigner dans les établissements recevant des financements publics. Un autre projet de loi a été transmis au Congrès aux fins de rendre obligatoire l'accréditation des établissements d'enseignement supérieur, définir les normes d'accréditation ; il prévoit une évaluation exhaustive des établissements d'enseignement supérieur et de leurs programmes. Seraient pris en compte les taux de réussite aux examens, les années d'étude pour les différents diplômes, les taux d'emploi après l'obtention d'un diplôme et les résultats aux examens extérieurs, le cas échéant.</p>
<p>Simplifier et étendre les systèmes de bourses et de prêts étudiants en les rendant accessibles dans les mêmes conditions à tous les étudiants des établissements agréés, et renforcer les normes de qualité pour tous les établissements qui accueillent les étudiants aidés. Instaurer des systèmes de prêts remboursables en fonction du revenu.</p>	<p>Le nombre de bourses a plus que doublé ces dernières années, notamment si l'on tient compte de celles qui ont été octroyées pour la première fois en 2012 à des étudiants issus de la classe moyenne intégrant des établissements d'enseignement supérieur. Le taux d'intérêt des prêts étudiants a été abaissé et l'octroi de ces prêts est désormais fonction du revenu. En outre, les critères permettant de bénéficier d'une bourse vont être assouplis pour les étudiants les plus précaires, notamment avec une révision à la baisse de la note devant être obtenue au test d'admission dans l'enseignement supérieur (PSU). Un projet de loi a été également transmis au Congrès pour harmoniser les conditions de financement pour tous les étudiants.</p>

Recommandations antérieures	Mesures prises et évaluation de la situation actuelle
Poursuivre les efforts visant à améliorer la qualité de l'enseignement secondaire du secteur public, notamment en augmentant encore le montant du chèque-éducation destiné aux enfants défavorisés, et réformer pour le rendre plus accessible le système de prêts et de bourses en vigueur dans l'enseignement supérieur.	En 2012, une loi a été adoptée pour augmenter les financements concernant les enfants à risque des deux premiers quintiles de revenu ( <i>Subvención Escolar Preferencial</i> , SEP) et les élèves du second degré peuvent désormais en bénéficier. Le gouvernement a transmis au Parlement un projet de loi portant création d'une aide plus élevée pour le troisième quintile.
<b>H. Politiques du logement</b>	
Améliorer le ciblage des aides au logement sur les ménages à faible revenu.	Le gouvernement remplace le mécanisme indirect du critère de ressources qui est utilisé pour cibler la majorité des aides par un nouveau système fondé presque exclusivement sur des données administratives.
Réaffecter progressivement une partie des aides au logement au profit d'allocations logement versées sous condition de ressources aux locataires de condition modeste.	Un programme d'aides financières locatives est prévu pour le deuxième semestre de 2013.
Mieux intégrer les logements aidés dans les quartiers aisés en appliquant les quotas de logements sociaux et en augmentant les investissements dans les infrastructures, les transports publics et les services sociaux des quartiers défavorisés.	Cette année a été lancé un programme pilote en faveur des projets de mixité sociale dans les logements, permettant à des familles vulnérables de vivre dans des quartiers plus aisés. Un nouveau programme a augmenté les investissements dans les quartiers pauvres, y compris la démolition d'unités anciennes d'habitation subventionnées ; de logements de conception et de taille insuffisantes ; et de logements situés dans des zones mal desservies.
Améliorer les normes d'efficacité thermique et énergétique applicables aux bâtiments et étendre à l'ensemble du pays les restrictions à la construction sur les lignes de faille et dans les zones côtières à risque.	À la suite d'un programme pilote d'assistance financière destiné à rehausser les normes énergétiques et thermiques, un programme permanent sera mis en œuvre d'ici fin 2013. Le gouvernement travaille à une politique de construction durable qui fournirait des lignes directrices en matière de construction et adapterait le code de la construction.
Faire en sorte que l'offre réponde mieux à la demande en encourageant l'aménagement de terrains sous-utilisés, en accélérant la révision des règles d'urbanisme et la délivrance des permis de construire, et veiller au bon fonctionnement du marché locatif en instaurant un juste équilibre dans la protection des droits des locataires et des propriétaires.	Le Congrès examine deux projets de lois qui visent à stimuler le développement urbain durable, à la fois en diminuant l'insécurité juridique et en rationalisant le processus d'octroi des permis de construire. Il est prévu quelques ajustements à la nouvelle aide locative pour instaurer un juste équilibre entre les droits des locataires et ceux des propriétaires.
Réduire encore les distorsions fiscales en faveur de l'immobilier en augmentant les taux des impôts fonciers ou en supprimant progressivement la déductibilité des intérêts d'emprunt. Taxer les revenus locatifs de la même manière que l'investissement dans d'autres actifs et soumettre tous les logements aux droits de succession.	En janvier 2013, la valorisation fiscale de l'immobilier commercial a été relevée. La même mesure sera prise en janvier 2014 pour l'immobilier résidentiel.
<b>I. Concurrence et innovation</b>	
Réformer la loi sur les faillites pour favoriser la prise de risques entrepreneuriaux dans des secteurs non traditionnels.	Un projet de loi présenté au Congrès en mai 2012 réduirait cette période à un maximum de 12 mois pour les faillites, et à un maximum de 4 mois pour les réorganisations. La nouvelle loi sur les faillites a été approuvée par le Sénat en juin, et suit actuellement son cours législatif devant les députés.
Renforcer la nouvelle loi sur la concurrence en liant le montant maximum des amendes aux recettes des entreprises, en assurant la sécurité juridique des entreprises participant au programme de clémence et en érigeant les ententes sur les prix en infraction pénale.	Une Commission d'experts de la concurrence nommée par la Présidence de la République a suggéré en juin 2012 de lier le montant maximal des amendes aux recettes des entreprises. Cette recommandation n'a pas encore été convertie en projet de loi. La Commission a aussi formulé quelques suggestions visant à améliorer la sécurité juridique des participants au programme de clémence. Une Commission d'experts de la concurrence nommée par la Présidence a examiné le sujet de la pénalisation des ententes, mais n'est pas parvenue à un consensus sur sa nécessité.
Améliorer la concurrence sur le marché des produits en renforçant la législation contre les ententes et en améliorant l'environnement des entreprises dans le cadre du plan en faveur de la compétitivité.	La législation de lutte contre les ententes passée en 2009 a été mise en œuvre avec succès, comme le montrent la hausse du nombre de plaintes afférentes de la <i>Fiscalía Nacional Económica</i> (FNE) et le montant des amendes collectées pour entente. La FNE a conclu avec la CORFO un accord de coopération visant à renforcer l'échange d'informations sur les questions de concurrence.
Améliorer la coordination entre les communes, les organismes de santé, de sécurité et autres afin d'accélérer l'enregistrement des entreprises.	Aucune mesure prise.
Étendre le soutien au crédit offert dans le cadre du FOSIS aux entreprises non enregistrées, à condition que l'entreprise bénéficiaire prenne les mesures nécessaires pour régulariser sa situation.	Le FOSIS aide les microentreprises au moyen de programmes de soutien et de microcrédits d'exploitation.

Recommandations antérieures	Mesures prises et évaluation de la situation actuelle
Renforcer la protection des consommateurs en améliorant le fonctionnement des marchés grâce à une plus grande transparence des prix.	L'Agence de protection des consommateurs (SERNAC) travaille à des examens réguliers visant à empêcher les publicités trompeuses et déloyales sur les grands magasins, les supermarchés et les produits financiers. En octobre 2013 sera actionné le « Système d'information sur les prix », qui est un projet interinstitutionnel de comparaison des prix des produits et services.
Réduire les obstacles à l'entrée sur les marchés des services de vente au détail et des services rendus aux entreprises afin de discipliner les entreprises déjà présentes sur ces marchés.	À travers le ministère de l'Économie, le gouvernement poursuit l'intégration des entreprises au <i>Sello Pro Pyme</i> (labellisation de bonnes pratiques en matière de paiements). En janvier 2013, une nouvelle loi incitant davantage d'entreprises à obtenir cette certification a été adoptée.
Réduire la charge administrative liée à la création d'entreprise afin de renforcer la concurrence et l'éclosion d'idées entrepreneuriales inédites.	En mai 2013 est entrée en vigueur une nouvelle loi permettant de créer une entreprise en un jour.
En matière de politique de l'innovation, ne pas relâcher les efforts déployés pour renforcer les liens entre l'université et l'entreprise ; continuer à ne plus privilégier que la seule R-D et à soutenir toutes les formes d'innovation dans les entreprises.	Par le biais de la CORFO, le gouvernement a lancé en 2011 un nouvel instrument, « R-D appliquée », qui soutient la recherche de débouchés commerciaux via la R-D.



## Chapitre 1

# Rendre le marché du travail plus inclusif

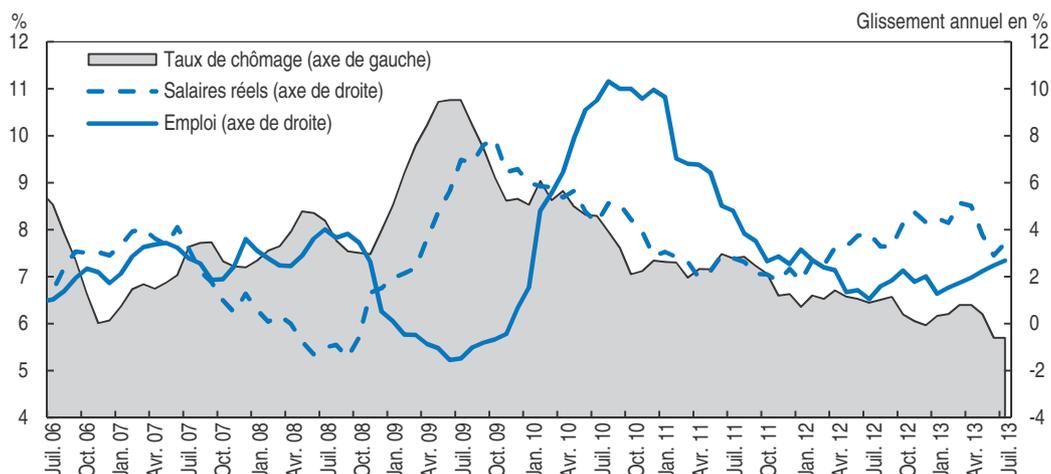
*La croissance économique et les réformes récentes ont accru le niveau d'emploi et réduit la pauvreté globale. Les femmes et les jeunes sont de plus en plus nombreux à investir le marché du travail, mais leur taux d'activité reste faible par rapport à ceux de la plupart des pays de l'OCDE et d'Amérique latine. Les attitudes à l'égard du travail des femmes et des obligations familiales, ainsi que la réglementation relative à l'accueil des enfants, constituent un obstacle à l'emploi féminin. La qualité de l'enseignement en général et l'accès à l'enseignement supérieur se sont améliorés, mais la priorité reste placée sur les premiers cycles de l'enseignement obligatoire, et le manque de liens entre le système éducatif et les compétences professionnelles limite souvent les perspectives d'emploi. S'agissant des travailleurs peu qualifiés, l'existence d'un salaire minimum élevé et d'une protection de l'emploi rigide freine l'accès à l'emploi, et les services publics de l'emploi comme les systèmes de formation restent sous-développés. L'extension des services d'accueil des enfants, l'assouplissement du marché du travail et le renforcement des politiques éducatives et de développement des compétences, entre autres mesures, contribueraient à rendre le marché du travail plus inclusif.*

## Aperçu des tendances récentes du marché du travail et des défis associés

### Les performances récentes du marché du travail sont solides dans l'ensemble

Les performances récentes du marché du travail sont très bonnes. Le Chili est l'un des rares pays de l'OCDE où le taux de chômage est plus bas aujourd'hui qu'au début de la crise (graphique 1.1). Il a même atteint un niveau historiquement bas : depuis la fin de 2011, il oscille autour de 6,5 %, son plus bas niveau depuis 15 ans. Par voie de conséquence, les salaires réels ont progressivement augmenté, même si leur croissance a fluctué ces derniers temps (graphique 1.1).

Graphique 1.1. Performances du marché du travail



Note : Les méthodologies de calcul des salaires réels et des taux de chômage et d'emploi ont été modifiées respectivement en janvier 2010 et en avril 2010. Pour les taux d'emploi et de chômage, le changement de méthodologie a entraîné une rupture des séries, de sorte que les séries antérieures et postérieures à la date de changement ne sont pas comparables entre elles.

Sources : Instituto Nacional de Estadísticas (INE), Encuesta Nacional de Empleo (ENE), Nueva Encuesta Nacional de Empleo (NENE).  
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923602>

La création d'emplois est également soutenue. Plus de deux millions de nouveaux emplois (13 % de l'emploi total) ont été créés depuis 2000, et la moitié l'ont été depuis 2010. Il s'agit en majorité d'emplois à plein-temps (82 %) dans le secteur formel, assortis d'un contrat écrit et pour lesquels l'employeur verse des cotisations aux régimes de retraite, d'assurance-maladie et d'assurance-chômage (Parro et Reyes, 2013).

La croissance économique vigoureuse a dopé la demande de main-d'œuvre, mais d'autres facteurs pourraient avoir joué un rôle dans le sursaut de l'emploi observé après la crise financière. La politique budgétaire a exercé un certain effet, dans la mesure où une partie du programme de relance budgétaire de 2009 a été mené sous la forme de subventions à l'emploi. Lorsque le taux de chômage a dépassé la barre des 10 % pendant la crise économique mondiale, l'État a en effet financé des programmes d'urgence

temporaires, notamment en faveur des jeunes travailleurs, en offrant aux employeurs des subventions pour l'embauche de travailleurs ayant entre 18 et 24 ans (*Subsidio al Empleo Joven*). Par ailleurs, les travaux de reconstruction, après le séisme, ont entraîné une augmentation temporaire de la demande de travailleurs dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, en particulier le BTP. Même s'ils sont moins générateurs d'emplois, les secteurs de l'extraction minière et de l'agriculture ont profité du niveau élevé des prix des produits de base pour embaucher de la main-d'œuvre. Dans le même temps, les autorités ont réalisé plusieurs réformes importantes, telles que le développement des services d'éducation des jeunes enfants, l'allongement du congé de maternité et l'introduction d'une nouvelle prestation subordonnée à l'exercice d'un emploi pour les femmes à faible revenu (*Bono al Trabajo de la Mujer*), qui visent à encourager le travail des femmes.

Les changements méthodologiques apportés à l'Enquête sur la population active ne sont pas l'explication principale des solides résultats enregistrés en matière d'emploi. En 2010, l'Institut national de la statistique a remplacé l'Enquête nationale sur l'emploi (ENE) par la Nouvelle enquête nationale sur l'emploi (NENE) de manière à s'aligner sur les meilleures pratiques de l'OCDE en matière de mesure de l'emploi, du chômage et de l'inactivité. Il se peut que ce changement ait eu pour effet involontaire de « gonfler » les chiffres de l'emploi. Dans l'enquête précédente, seules les personnes travaillant pendant la majeure partie de la semaine étaient considérées comme exerçant un emploi ; dans la nouvelle enquête, la définition s'applique à toute personne percevant un salaire pendant au moins une heure par semaine. L'impact de ce changement est difficile à évaluer dans la mesure où les deux enquêtes ne se recoupaient pas. Néanmoins, une enquête sur l'emploi et le chômage menée par l'Université du Chili, couvrant seulement la ville de Santiago et n'ayant, par ailleurs, connu aucune modification méthodologique, fait apparaître des changements positifs à peu près analogues à ceux mis en évidence par la NENE (Parro et Reyes, 2013).

### **Certains groupes ne sont toujours pas intégrés au marché du travail**

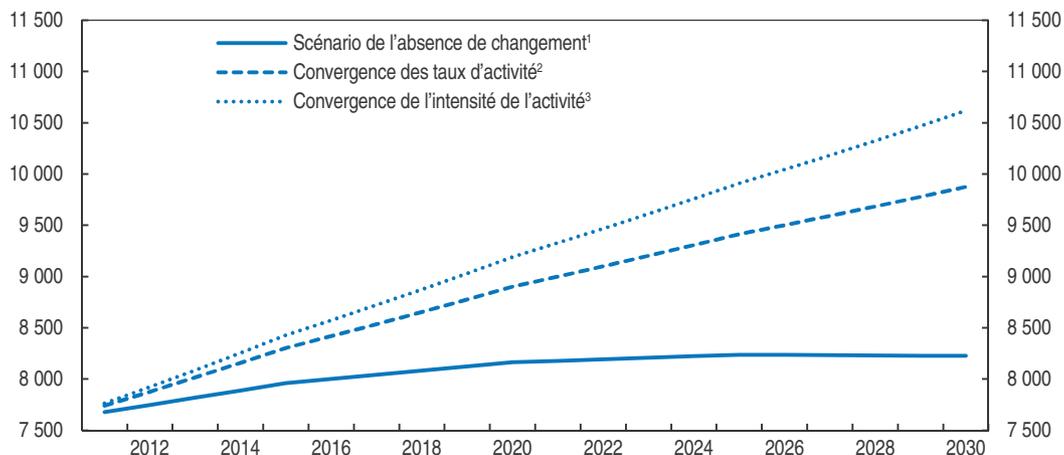
Les femmes sont peu présentes sur le marché du travail. Elles sont moins nombreuses à exercer un travail rémunéré que les hommes, sont plus fréquemment au chômage, et celles qui travaillent occupent plus souvent un emploi informel ou faiblement rémunéré. Les jeunes ont eux aussi du mal à accéder à l'emploi. De plus, le service public de l'emploi et les systèmes de formation sont peu efficaces, ce qui n'aide guère les travailleurs peu qualifiés à accéder à des emplois de meilleure qualité et à améliorer leurs revenus. Des politiques d'accompagnement sont donc nécessaires pour permettre aux femmes, aux jeunes et aux travailleurs peu qualifiés de développer pleinement leur potentiel sur le marché du travail. Même si l'intégration de ces catégories de population sur le marché du travail revêt un degré de priorité élevé, d'autres groupes, tels que les travailleurs âgés et les immigrés, méritent sans doute l'attention des pouvoirs publics.

Les politiques qui visent à accroître le taux d'activité de ces catégories, en particulier des femmes, peuvent contribuer à la croissance économique et à l'amélioration du bien-être, notamment en permettant que l'offre de main-d'œuvre augmente malgré le vieillissement démographique (graphique 1.2). En 1990, le taux de fécondité au Chili s'élevait à 2.6 enfants par femme. En 2011, il n'était plus que de 1.9, soit le taux de fécondité le plus bas d'Amérique du Sud, à égalité avec le Brésil.

Une meilleure intégration de ces groupes marginaux sur le marché du travail pourrait également faire reculer la pauvreté. Le Chili a accompli d'importants en matière de lutte contre la pauvreté, mesurée par la pauvreté relative ancrée (cf. Évaluation et recommandations),

### Graphique 1.2. L'augmentation des taux d'activité féminins permettrait de soutenir l'offre de main-d'œuvre au Chili

Projection du nombre d'actifs ayant entre 15 et 64 ans (en milliers)



1. Population active projetée, dans l'hypothèse où les taux d'activité des hommes et des femmes restent constants aux taux de 2010.
2. Population active projetée, dans l'hypothèse où le taux d'activité des hommes reste constant au taux de 2010, et où celui des femmes, à l'horizon 2030, se rapproche progressivement de celui des hommes en 2010.
3. Population active projetée, dans l'hypothèse où le taux d'activité des hommes reste constant au taux de 2010, et où le taux des femmes en équivalent temps plein, à l'horizon 2030, se rapproche progressivement de celui des hommes en équivalent temps plein en 2010.

Sources : CELADE, Division de la population de la CEPALC, révision 2012 ; OCDE, *Inégalités hommes-femmes : Il est temps d'agir*.

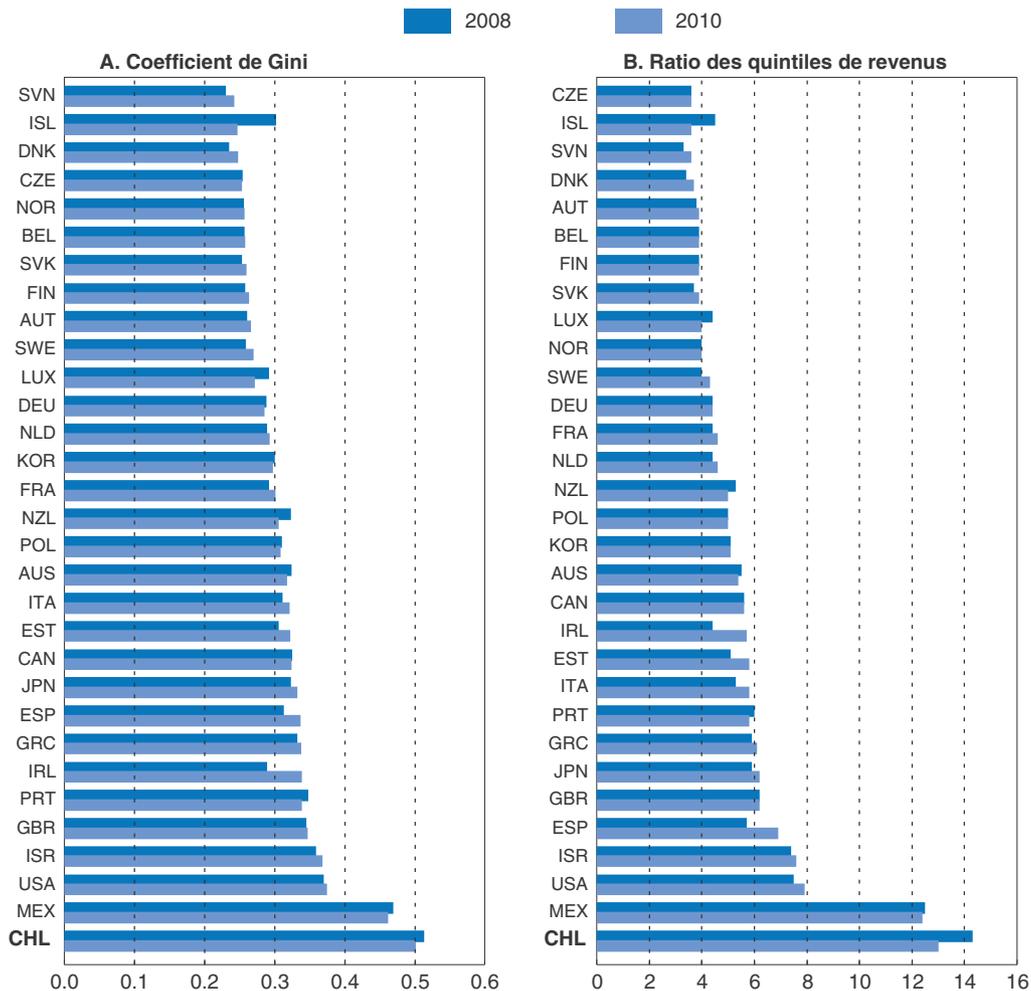
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923526>

même s'il demeure le pays le plus inégalitaire de la zone OCDE (graphique 1.3). Les mesures qui visent à accroître les taux d'activité peuvent aider les catégories les plus vulnérables à progresser dans l'échelle des salaires. Relèvent de cette catégorie les mesures liées au marché du travail mais aussi – et surtout – les mesures qui favorisent l'accès à un enseignement de qualité et le développement des compétences, comme on le verra ci-après.

#### Les femmes

Le taux d'activité des femmes a fortement augmenté depuis le milieu des années 90 et converge vers les niveaux de l'OCDE à un rythme plus rapide que ce n'est le cas dans d'autres pays membres retardataires, mais il reste néanmoins très bas. Le constat est particulièrement criant chez les jeunes femmes : leur taux d'emploi est remarquablement bas non seulement au regard des normes internationales, mais aussi en comparaison de l'emploi des jeunes hommes chiliens (graphique 1.4). L'une des raisons de cet écart réside dans le fait que les femmes au Chili ont leur premier enfant plus tôt en moyenne que dans les autres pays, avec des taux de grossesses précoces très élevés chez les adolescentes relativement peu instruites et appartenant à des familles à faible revenu (OCDE, 2009). Mais les disparités de taux d'emploi entre hommes et femmes persistent à des âges plus avancés.

Les femmes salariées qui travaillent à plein-temps gagnent en moyenne 16 % de moins que leurs homologues masculins (OCDE, 2013a). D'après les estimations de l'OCDE, cet écart est principalement imputable aux caractéristiques des emplois même si, comme dans tous les pays, il existe une composante « non expliquée » importante qui pourrait être liée à la discrimination (OCDE, 2012b). Les femmes travaillent généralement dans des

Graphique 1.3. **Les inégalités de revenu disponible ont diminué mais restent très élevées<sup>1</sup>**

1. Population ayant entre 18 et 64 ans. 2009 et 2011 pour le Chili, 2006 et 2009 pour le Japon et 2008 et 2009 pour l'Irlande et la Nouvelle-Zélande.

Source : Base de données de l'OCDE sur la répartition des revenus.

**Comment lire le graphique :** Le coefficient de Gini est une mesure de l'inégalité des revenus dont la valeur est comprise entre 0 (lorsque les revenus sont partagés de manière égale) et 1 (lorsqu'une personne détient la totalité des revenus). Le ratio des quintiles de revenus est le ratio entre les revenus des 20 % les plus riches de la population (quintile supérieur) et les revenus des 20 % les moins riches de la population (quintile inférieur).

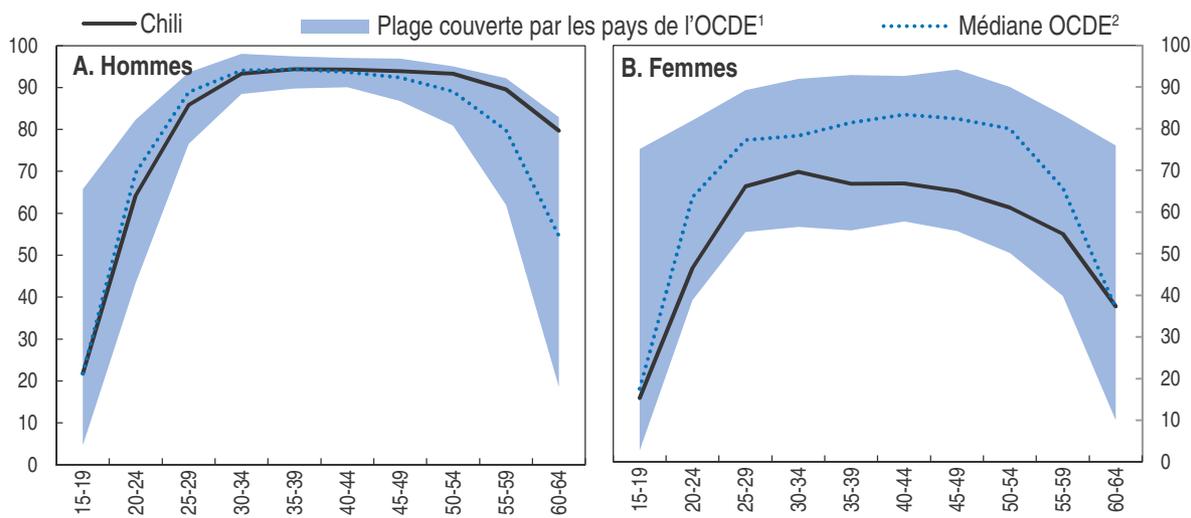
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923621>

secteurs où les salaires sont plus bas, tels que le travail domestique, ou dans le secteur public, et elles sont également plus susceptibles que les hommes de travailler à temps partiel (Medina et Paredes, 2013).

Les femmes sont aussi surreprésentées dans le secteur informel. Selon les enquêtes auprès des ménages, 40 % environ des femmes appartenant au quintile inférieur des revenus n'ont pas de contrat de travail, contre 22 % des hommes (CASSEN, 2011). L'informalité est synonyme de salaires plus faibles et de risque de pauvreté accru, et peut aussi entraîner un éloignement du marché du travail.

Graphique 1.4. **Taux d'activité par groupe d'âge et par sexe, 2012**

En pourcentage



1. Plage délimitée par les taux d'activité le plus élevé et le plus bas enregistrés dans les pays de l'OCDE pour chaque groupe d'âge, à l'exception d'Israël et de la Turquie.

2. À l'exception d'Israël (pas de données disponibles) et de la Turquie (valeur aberrante pour le taux d'activité des femmes).

Sources : OCDE (2012), base de données des Statistiques de la population active.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923640>

Parce qu'elles occupent plus fréquemment des emplois informels, les femmes ne cotisent pas pendant une période suffisamment longue pour pouvoir bénéficier d'une pension complète et, de ce fait, perçoivent des prestations de retraite inférieures à celles des hommes. D'après la *Superintendencia de Pensiones*, lorsqu'ils prennent leur retraite, les hommes perçoivent une pension équivalant à 70 % de leur salaire moyen des dix dernières années ; pour les femmes, le taux de remplacement est de seulement 51 %. Qui plus est, les pensions des femmes sont calculées sur la base de salaires plus bas que ceux des hommes. Par conséquent, les femmes ont des pensions moins élevées, et comme elles vivent plusieurs années de plus que les hommes, elles sont plus exposées qu'eux à la pauvreté.

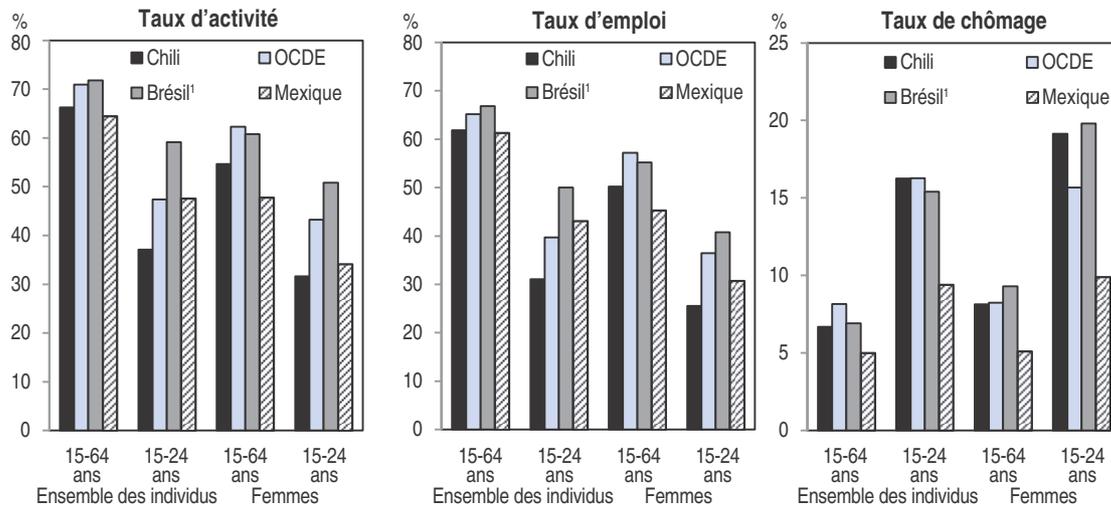
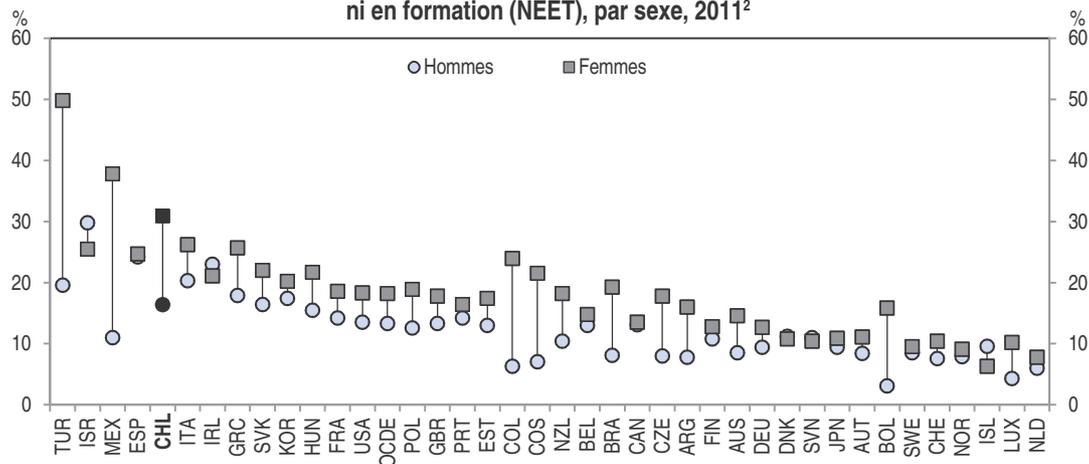
### Les jeunes

La baisse du chômage enregistrée ces trois dernières années a été générale, profitant aux hommes et aux femmes de tous les groupes d'âge. Après avoir atteint un haut historique en 2009, le taux de chômage des jeunes a reculé à la faveur de la reprise économique rapide et des mesures budgétaires ciblées sur les jeunes. Il se situe aujourd'hui à son plus bas niveau des 13 dernières années, et le taux de chômage des jeunes hommes est inférieur à la moyenne de l'OCDE. Pour les jeunes femmes, en revanche, le retard sur la moyenne de l'OCDE reste conséquent (graphique 1.5, partie A).

Autre motif de préoccupation, la proportion élevée de Chiliens âgés de 15 à 29 ans qui ne sont ni dans l'emploi, ni scolarisés, ni en formation (les « NEET »). À 24 %, cette proportion est supérieure à la moyenne de l'OCDE (16 %) et plus élevée que celle des autres pays de la région (graphique 1.5, partie B). Malgré un environnement économique favorable, ce taux est resté étonnement stable au cours des cinq dernières années, ainsi que le montrent les enquêtes auprès des ménages (CASEN, 2011).

Graphique 1.5. Les jeunes et les femmes sur le marché du travail

## A. Indicateurs du marché du travail, 2012

B. Pourcentage de jeunes âgés de 15 à 29 ans qui ne sont ni dans l'emploi, ni scolarisés, ni en formation (NEET), par sexe, 2011<sup>2</sup>

1. Les données concernant le Brésil se rapportent à 2011.

2. Les pays sont classés par ordre décroissant de la proportion de « NEET » âgés de 15 à 29 ans en 2011. Année 2010 pour la Colombie et le Costa Rica.

Sources : OCDE, base de données sur les Statistiques de la population active ; Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE ; SITEAL. StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923507>

Les données relatives aux ménages permettent de penser que la majorité de ces jeunes sont issus des familles les plus pauvres (CASEN, 2011). Les femmes ont une probabilité presque trois fois plus élevée que les hommes d'être « NEET », soit parce qu'elles ne peuvent compter sur personne pour garder leurs enfants ou leurs parents âgés (33%), soit parce qu'elles s'occupent des tâches ménagères (36 %) (CASEN, 2011). Étant souvent confrontés à un risque d'exclusion économique et sociale accru, les NEET devraient recevoir une attention prioritaire de la part des politiques. Des données longitudinales individuelles portant sur les États-Unis et l'Europe montrent que le statut de NEET peut être très persistant et qu'il entraîne un cercle vicieux où l'inactivité conduit au découragement, qui à son tour éloigne un peu plus l'individu du marché du travail (Quintini et Manfredi, 2009).

### **Les travailleurs peu qualifiés**

Si la croissance économique rapide et les bons résultats du marché du travail ont profité à un grand nombre de Chiliens, la situation professionnelle des travailleurs peu qualifiés reste relativement peu enviable. Par exemple, ces derniers sont beaucoup plus susceptibles d'alterner emplois formels et informels et périodes d'inactivité et de chômage que les travailleurs plus qualifiés (OCDE, 2012a). Par ailleurs, la main-d'œuvre peu qualifiée ne bénéficie pas de la même protection sociale (en termes d'allocations de chômage, de couverture maladie et d'indemnités de licenciement notamment), dans la mesure où elle est plus susceptible de travailler dans le secteur informel que la main-d'œuvre qualifiée (OCDE, 2009 ; Scarpetta et Sonnet, 2012). Même s'il a reculé ces trois dernières années, l'emploi informel reste très répandu au Chili. En 2011, 20 % de l'ensemble des Chiliens exerçant en emploi n'avaient pas de contrat de travail formel et n'acquittaient pas de cotisations de sécurité sociale (CASEN, 2011).

### **Encourager l'augmentation des taux d'activité féminins**

L'activité professionnelle des femmes est freinée par des facteurs économiques, le travail n'étant généralement pas assez rémunéré pour couvrir les frais de garde des enfants. C'est pourquoi le gouvernement a récemment mis en œuvre des réformes pour étendre les services d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, allonger le congé de maternité et rendre le travail plus rémunérateur via l'octroi d'une prestation subordonnée à l'exercice d'un emploi pour les femmes à faible revenu (*Bono al Trabajo de la Mujer*). L'expérience de l'OCDE montre que de telles réformes peuvent encourager davantage de femmes à intégrer le marché du travail (OCDE, 2012b ; OCDE, 2013b).

Il existe également des facteurs culturels qui dissuadent de nombreuses Chiliennes d'exercer un emploi rémunéré. L'un d'eux est l'opinion de la société chilienne à l'égard du partage des obligations professionnelles et familiales. La plupart des femmes qui n'ont pas d'activité professionnelle s'occupent de leurs enfants ou des tâches ménagères, et lorsqu'on les interroge sur cette question, de nombreux parents chiliens répondent que le rôle de la mère est de rester à la maison pour s'occuper de ses enfants et non de travailler (Medina et Paredes, 2013). Si le travail domestique a une valeur économique tangible (Miranda, 2011), il n'apporte aucune contribution aux perspectives de carrière des femmes, ni aux gains qu'elles peuvent escompter percevoir pendant leur vie. Au vu de l'expérience de l'OCDE, la mise en œuvre d'un ensemble judicieusement conçu de mesures favorables à la famille, incluant des services de garde d'enfants de qualité et abordables, des congés pour les pères, la possibilité de travailler à temps partiel et des modalités de travail flexibles, peuvent atténuer ces obstacles culturels et favoriser un partage plus équilibré des responsabilités (OCDE, 2012b). Les paragraphes qui suivent décrivent les possibilités d'application ou de développement de telles mesures au Chili, ainsi que d'autres initiatives gouvernementales récentes visant à stimuler l'activité des femmes. Le tableau 1.1 récapitule les principales recommandations formulées dans ce chapitre en ce qui concerne les programmes du marché du travail et les programmes de formation.

### **Faire en sorte que l'emploi soit plus rémunérateur pour les femmes**

Si de nombreuses femmes à faible revenu ne travaillent pas, c'est principalement parce que les salaires auxquels elles peuvent prétendre ne sont pas suffisants pour rendre leur travail rentable. Pour encourager davantage de femmes à exercer un emploi rémunéré, le gouvernement a mis en place en 2012 une prestation subordonnée à l'exercice d'un

Tableau 1.1. **Présentation succincte des programmes du marché du travail et de formation existants et recommandations**

Programme	Nature du programme	Description	Admissibilité	Participation	Recommandation
<i>Bono al Trabajo de la Mujer</i>	Prestation subordonnée à l'exercice d'un emploi	Mis en place en 2012 dans le cadre du nouveau programme de transferts en espèces <i>Ingreso Etico Familiar</i> . La prestation, qui complète l'allocation <i>Ingreso Etico Familiar</i> , peut atteindre de l'ordre de 34 000 CLP (67 USD) par mois. Elle comprend également une subvention à l'employeur qui représente la moitié de la somme versée à l'employée et qui est censée encourager la demande de main-d'œuvre.	Femmes âgées de 25 à 59 ans, appartenant aux 30 % les plus pauvres des ménages.	En 2012, la prestation a été servie à 179 719 femmes, pour 409 531 demandes.	Évaluer les résultats et développer le programme en fonction des conclusions de l'évaluation. Cibler l'allocation sur le salaire de l'intéressée uniquement, sans prendre en considération son revenu familial. Envisager de verser une allocation plus élevée aux femmes ayant de jeunes enfants.
<i>Subsidio al Empleo Joven</i>	Prestation subordonnée à l'exercice d'un emploi	En place depuis 2009. L'allocation est liée au revenu mensuel et peut atteindre jusqu'à 30 % du salaire mensuel brut, deux tiers étant versés au salarié et un tiers à l'employeur.	Jeunes travailleurs (à charge ou indépendants) âgés de 18 à 25 ans, appartenant aux 40 % les plus pauvres de la population du pays et dont le revenu annuel brut est inférieur à 4 428 000 CLP (9 129 USD).	282 377 subventions ont été accordées en 2012.	Déterminer pourquoi la participation des employeurs est faible et améliorer la conception du dispositif pour qu'il ait un effet plus positif sur la demande de main-d'œuvre.
<i>Formación en el Puesto de Trabajo (Aprendices)</i>	Formation	Programme d'apprentissage d'une durée de 12 mois associant formation en milieu de travail et cours en classe. L'apprenti perçoit la moitié du salaire minimum, tandis que l'employeur reçoit un bon de formation censé l'encourager à organiser des formations supplémentaires.	Jeunes travailleurs âgés de 15 à 24 ans.	En 2012, 5 623 jeunes ont bénéficié du programme.	Évaluer l'efficacité du programme et envisager de l'étendre à davantage de jeunes en fonction des résultats de l'évaluation.
<i>Formación para el Trabajo (ex Formación en Oficios)</i>	Formation	Formations devant permettre aux bénéficiaires d'acquérir les compétences de base requises pour pouvoir exercer un emploi (calcul, notions informatiques, etc.). Elles peuvent également comprendre des stages. Le ministère du Travail est en train d'effectuer une évaluation d'impact avec un groupe témoin et un groupe expérimental.	Hommes et femmes âgés de 18 à 65 ans.	13 593 à ce jour.	Renforcer la composante des formations dispensées en milieu de travail pour en améliorer l'efficacité.
<i>Formación para el Trabajo Sectorial</i>	Formation	Programme de formation en place depuis 2013, basé sur les besoins de l'industrie. Son contenu a été élaboré par le SENCE en concertation avec les représentants des secteurs d'activité.	Hommes et femmes âgés de 18 à 65 ans. Certains secteurs, tels que l'extraction minière, peuvent employer des critères différents (en termes de santé, d'âge et de compétences techniques).	2 895 à ce jour.	Évaluer l'efficacité du programme et envisager de l'étendre à davantage de jeunes et/ou secteurs en fonction des résultats de l'évaluation.

Tableau 1.1. **Présentation succincte des programmes du marché du travail et de formation existants et recommandations (suite)**

Programme	Nature du programme	Description	Admissibilité	Participation	Recommandation
<i>Práctica Profesional en Educación Media Técnico Profesional</i>	Enseignement professionnel (postsecondaire)	Stage obligatoire en vue de l'obtention d'un diplôme d'EFP postsecondaire.	Étudiants en EFP postsecondaire.	60 % des étudiants en EFP (MINEDUC, 2010).	Intégrer la formation en milieu de travail dans le corpus des programmes de formation professionnelle du deuxième cycle du secondaire, au lieu de l'en dissocier comme c'est le cas actuellement.
Contrat étudiant	Contrat destiné aux étudiants	Le gouvernement a soumis au Congrès un projet de loi visant à assouplir les conditions d'emploi des étudiants âgés de 18 à 25 ans, au moyen d'un contrat qui autorise l'intéressé à interrompre sa journée de travail plusieurs fois chaque jour.	Étudiants âgés de 18 à 25 ans.	N'est pas encore appliqué.	Évaluer l'efficacité de la mesure et s'assurer que les emplois concernés servent de tremplin vers le marché du travail et ne soient pas une impasse.
<i>Franquicia Tributaria</i>	Formation	Crédit d'impôt pour les entreprises qui envoient leurs salariés en formation.	Ensemble des travailleurs.	En 2012, 1 660 071 travailleurs ont bénéficié du programme.	Améliorer la qualité des formations en établissant des normes, en évaluant régulièrement les résultats et en communiquant des informations sur les prestataires. Améliorer le ciblage en réservant les formations aux travailleurs peu qualifiés. Examiner les possibilités d'éducation de la deuxième chance pour les adultes peu qualifiés.
Autres programmes du <i>Fondo Nacional de Capacitación</i> (par exemple, <i>Mujeres Jefas del Hogar, Bono al Trabajador Activo</i> )	Formation	Différents programmes de formation destinés aux personnes les plus vulnérables, assurés par des instituts de formation (OTEC).	Travailleurs les plus vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les travailleurs peu qualifiés.	Non disponible.	Améliorer la qualité des formations en établissant des normes, en évaluant régulièrement les résultats et en communiquant des informations sur les prestataires.

emploi (*Bono al Trabajo de la Mujer*), dans le cadre du nouveau programme de transferts en espèces *Ingreso Etico Familiar*. S'appuyant sur l'expérience réussie du *Subsidio al Empleo Jóven*, une subvention subordonnée à l'emploi réservée aux jeunes (*Centro de Microdatos, 2012*), cette prestation est ciblée sur les femmes âgées de 25 à 59 ans appartenant aux 30 % les plus pauvres des ménages. Elle vient en complément de l'allocation *Ingreso Etico Familiar* et peut atteindre jusqu'à 34 000 CLP environ (67 USD) par mois. La prestation comprend également une subvention à l'employeur qui représente la moitié de la somme versée à l'employée et qui est censée encourager la demande de main-d'œuvre. En 2012, le *Bono al Trabajo de la Mujer* a été versé à environ 180 000 femmes.

Bien que ce dispositif n'ait pas une existence suffisamment longue pour pouvoir être évalué de façon approfondie, l'expérience acquise par l'OCDE en matière de prestations subordonnées à l'exercice d'un emploi et l'expérience du Chili dans la mise en œuvre de la subvention pour les jeunes (*Centro de Microdatos, 2012*) permettent de penser que ces prestations peuvent stimuler l'offre de main-d'œuvre, même si leur effet sur l'emploi est souvent réduit. Les prestations subordonnées à l'emploi ne sauraient se substituer à des réformes approfondies du marché du travail, à l'amélioration de la qualité de

l'enseignement et à l'offre de formations efficaces. En outre, le *Bono al Trabajo de la Mujer* aurait un effet d'incitation au travail plus grand sur les femmes et leur famille s'il était ciblé uniquement sur le salaire de la bénéficiaire, sans que soit pris en compte le revenu familial. À l'heure actuelle, la prestation est basée, à la fois sur le nombre de points obtenu par le ménage sur la *Ficha de Protección Social* (pour 75 %) et sur le revenu annuel du ménage (pour 25 %). Ce ciblage est justifié pour les femmes qui élèvent seules leur(s) enfant(s) ou qui sont l'unique apporteur de revenu du foyer. En revanche, d'après l'expérience de l'OCDE, le ciblage de la subvention sur les revenus du ménage peut réduire l'incitation à travailler pour le second apporteur de revenu (Immervol et Pearson, 2009).

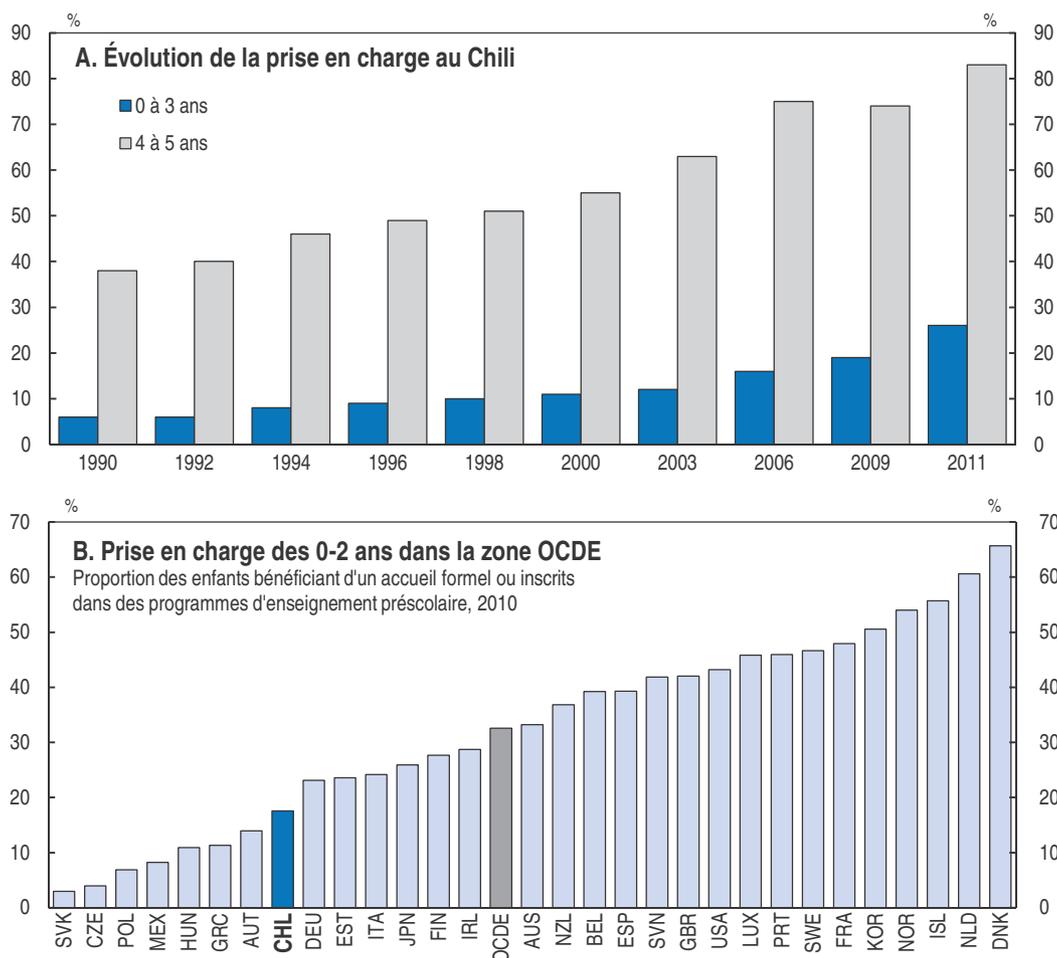
Pour les femmes qui ont des enfants, parmi lesquelles les taux d'activité sont généralement plus bas, l'efficacité de la prestation subordonnée à l'exercice d'un emploi peut être limitée par d'autres facteurs. Le programme *Chile Crece Contigo* assure aux enfants appartenant aux 60 % les plus pauvres des ménages un accès gratuit aux services de garde d'enfants ; cependant, du fait du coût élevé des transports, de l'incompatibilité entre les horaires d'ouverture des structures d'accueil et les horaires de travail, ou simplement de l'existence d'une préférence culturelle pour la garde maternelle des enfants, certaines mères ne souhaitent pas utiliser ces services. De l'avis de Huneeus et Repetto (2013), une solution consisterait à accorder une subvention plus élevée aux femmes ayant de jeunes enfants afin de tenir compte de ces coûts additionnels, comme le font les États-Unis avec l'*Earned Income Tax Credit* (crédit d'impôt accordé aux familles ayant un emploi).

### **Éducation et accueil des jeunes enfants**

Les données de l'OCDE indiquent que l'existence de services d'accueil des enfants abordables et de qualité est l'un des principaux facteurs expliquant les écarts de taux d'activité féminins entre pays (OCDE, 2012b). En Suède, par exemple, on considère que le développement des services d'accueil des enfants au cours des années 70 a eu un rôle dans l'augmentation du taux d'activité des femmes, qui est passé de 60 % à plus de 80 % (OCDE, 2012c). Il est important de faciliter l'accès à des services d'accueil de qualité, non seulement pour accroître l'offre de main-d'œuvre féminine, mais aussi parce que l'expérience internationale indique que la fréquentation des structures d'éducation des tout-petits peut améliorer les résultats scolaires des enfants défavorisés à un âge ultérieur et atténuer les inégalités sociales (cf. par exemple Contreras et al., 2008, Ruhm et Waldfogel, 2011).

En outre, l'accès à des services d'accueil abordables et de qualité peut encourager l'activité non seulement des mères, mais aussi des personnes de la famille qui s'occupent des enfants, par exemple les grands-parents. Des analyses antérieures (Contreras et al., 2008) et d'autres plus récentes de l'OCDE (encadré 1.1) ont permis de conclure que la présence de membres plus âgés ou d'une jeune femme dans la famille augmentait la probabilité que la mère entre sur le marché du travail. Si des membres de la famille autres que la mère s'occupent également des enfants, comme ces données semblent l'indiquer, il faut veiller à ce que leur rôle d'aidant ne les empêche pas de travailler ou de mener une carrière professionnelle, ceci valant en particulier pour les jeunes femmes.

Le Chili a accompli des progrès remarquables depuis 1990 en matière de fréquentation des services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants. Les taux de fréquentation parmi les enfants âgés de 4 à 5 ans (avant l'école maternelle) ont plus que doublé, grimant de 38 % à 83 % (graphique 1.6, partie A) et le gouvernement ambitionne de garantir l'accessibilité des services à tous les enfants appartenant aux trois déciles inférieurs des revenus d'ici 2014. Le

Graphique 1.6. **Éducation et accueil des jeunes enfants**

Source : CASEN (2011) et Base de données de l'OCDE sur la famille.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923545>

taux de fréquentation des enfants âgés de 5 à 6 ans (école maternelle) a beaucoup progressé également et atteint désormais 90 %. Le Congrès s'apprête à examiner un projet de loi qui propose de rendre la scolarisation de cette tranche d'âge obligatoire via une réforme de la constitution. Permettre à tous les enfants âgés de 4 à 6 ans d'accéder aux services d'éducation des tout-petits est un objectif important qui semble réalisable et doit être mené à son terme. Investir dans une éducation de qualité dès le plus jeune âge est le meilleur moyen de réduire les inégalités qui surviennent plus tard dans l'existence, dans la mesure où les écarts de compétences se forment très tôt (Heckman, 2008).

Bien qu'ils aient quadruplé depuis 1990, les taux de fréquentation parmi les enfants âgés de 0 à 3 ans restent bas : seulement 18 % des enfants ayant entre 0 et 2 ans sont inscrits dans une structure d'accueil, ce qui est bien inférieur à la moyenne de l'OCDE de 33 % (graphique 1.6, partie B). Le Congrès s'apprête à examiner un projet de loi qui vise à instaurer la gratuité de l'enseignement pour tous les enfants à partir de 3 ans. D'après les données de l'OCDE, la possibilité d'accéder à des services d'accueil des enfants abordables et de qualité joue un rôle important dans la décision des femmes d'exercer une activité professionnelle. De plus, c'est lorsque les enfants sont très jeunes que ces services sont les plus utiles, car plus longtemps la mère reste éloignée du marché du travail pour s'occuper de ses enfants,

plus il lui est difficile de reprendre un emploi (OCDE, 2012b ; Thévenon, 2013). D'après les données internationales, les investissements réalisés dans l'accueil des tout-petits contribuent également à améliorer les résultats cognitifs des enfants défavorisés – en particulier si ceux-ci fréquentent ces structures jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire – et peuvent atténuer les inégalités sociales (cf. par exemple Ruhm et Waldfogel, 2011).

Les entreprises qui emploient 20 femmes ou plus doivent prendre en charge les frais de garde de leurs salariées pendant les deux premières années de l'enfant. Cette disposition peut encourager les femmes à travailler, mais elle majore le coût de la main-d'œuvre féminine par rapport à la main-d'œuvre masculine et constitue à ce titre un frein à l'emploi.

Le gouvernement a préparé un projet de loi pour modifier cette réglementation, ainsi que le recommandait l'Étude de 2012 (Brandt, 2012), et cette initiative doit être saluée. Ce projet prévoit de garantir à toutes les mères qui travaillent – quelle que soit la taille de l'entreprise qui les emploie – l'accès à des services d'accueil pour leur enfant jusqu'à ses trois ans. Le nouveau système sera financé au moyen d'une réduction des cotisations d'assurance-chômage payées par l'employeur pour le compte du salarié. Il permettrait à davantage d'enfants de fréquenter les structures d'accueil et faciliterait l'activité professionnelle des mères pour qui la garde des enfants est un obstacle, ce qui est une bonne chose. Des données d'enquête récentes indiquent que de nombreuses femmes actuellement inactives préféreraient travailler si elles trouvaient une solution de garde pour leurs enfants, et de nouvelles données empiriques montrent que la présence de structures d'accueil à proximité du domicile augmente la probabilité que la mère exerce une activité professionnelle (encadré 1.1).

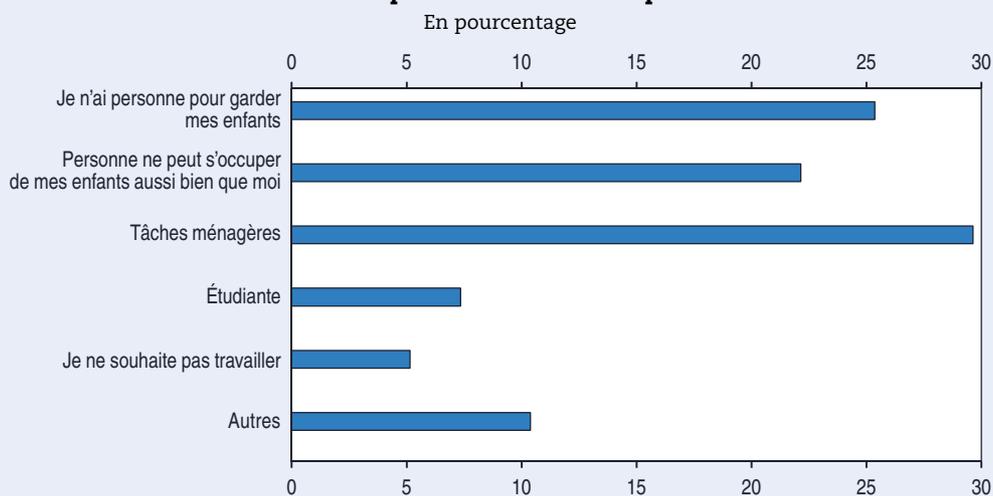
Malgré tout, augmenter le nombre de places dans les structures d'accueil des enfants ne sera peut-être pas suffisant. Il faudra aussi que davantage de parents les utilisent. Ainsi, plus de 90 % des familles qui n'utilisent pas les services professionnels d'accueil expliquent qu'elles n'en ont pas besoin parce quelqu'un est disponible pour s'occuper des enfants à la maison (CASSEN, 2011). Cette proportion pourrait traduire une préférence pour la garde maternelle ou une méfiance à l'égard des services professionnels d'accueil, mais il est possible également qu'elle résulte d'un manque d'information. Selon l'enquête ELPI de 2012, environ 24 % des mères qui peuvent bénéficier d'un accès gratuit aux structures d'accueil au travers du programme *Chile Crece Contigo*, qui jouit d'une bonne réputation,

#### Encadré 1.1. **Ce que révèle l'enquête ELPI du Chili**

Sous les auspices du ministère du Travail, le *Centro de Microdatos* de l'université du Chili a élaboré une enquête, l'*Encuesta Longitudinal de Primera Infancia* (ELPI), dont l'analyse des résultats fournira des éléments utiles aux politiques publiques relatives aux jeunes enfants et aux personnes qui s'en occupent à titre principal. L'ELPI est représentative de la population nationale et les répondants sont ceux dont les enfants ont été choisis. Le premier cycle de l'enquête a été réalisé en 2010 et le deuxième en 2012. Les données obtenues ont apporté un nouvel éclairage sur les raisons qui dissuadent les mères de travailler au Chili. La difficulté de faire garder les enfants et les tâches ménagères constituent des contraintes importantes (graphique 1.7) et de nombreuses femmes inactives préféreraient travailler si elles pouvaient confier leurs enfants à quelqu'un.

## Encadré 1.1. Ce que révèle l'enquête ELPI du Chili (suite)

Graphique 1.7. Les raisons pour lesquelles les mères qui ont participé à l'enquête ne travaillent pas



Source : Analyses effectuées par l'OCDE sur la base des données de l'ELPI de 2012.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923659>

Il ressort de l'analyse économétrique des déterminants de l'offre de travail des mères, effectuée à partir des données de l'ELPI de 2012 (tableau 1.2), que la probabilité qu'une mère soit professionnellement active augmente avec l'âge, le niveau d'études, le fait qu'elle soit chef de famille et la présence de femmes plus âgées ou plus jeunes dans le foyer. De même, la présence de structures d'accueil des jeunes enfants à proximité du domicile augmente la probabilité que la mère soit professionnellement active, ce qui souligne l'importance de la disponibilité de solutions de garde pour l'activité des femmes. Les mères qui sont plus sensibles à l'égalité entre hommes et femmes sont aussi plus susceptibles d'exercer une activité. Cela tend à montrer que les perceptions culturelles des rôles féminins et masculins ont une influence sur le marché du travail chilien, ainsi que l'avaient supposé Contreras et Plaza (2010). D'un autre côté, la présence d'enfants de moins de 13 ans au sein du foyer réduit la probabilité que la mère soit en activité, mais ce sont les mères ayant des enfants de moins de 2 ans qui sont les moins susceptibles d'être actives. Le revenu des autres membres du ménage n'est pas déterminant pour l'offre de travail des mères, mais les mères qui sont en couple sont moins susceptibles d'être en activité. Le fait de vivre en milieu rural réduit aussi la probabilité d'être en activité. Enfin, les mères qui avaient moins de 20 ans à la naissance de leur enfant aîné sont moins susceptibles d'être actives. Cet effet persistant montre qu'il est important de donner aux adolescentes une éducation sur la vie relationnelle et de leur expliquer en quoi il est utile de faire des études et d'avoir un emploi.

## Encadré 1.1. Ce que révèle l'enquête ELPI du Chili (suite)

Tableau 1.2. Estimations des déterminants de l'offre de travail des mères au Chili

Variable	Probit ELPI 2012
Âge	0.0781*** (0.00720)
Âge au carré	-0.00113*** (0.000107)
Était adolescente à la naissance de son enfant aîné (binaire)	-0.0266** (0.0125)
A fait des études secondaires (binaire)	0.161*** (0.0137)
A fait des études universitaires (binaire)	0.398*** (0.0160)
Étudiante (binaire)	-0.192*** (0.0186)
Revenu des autres membres du ménage (100 000 CLP)	-0.00162 (0.00123)
Chef de famille (binaire)	0.170*** (0.0138)
En couple (binaire)	-0.130*** (0.0131)
Milieu rural (binaire)	-0.0875*** (0.0162)
Présence d'enfants âgés de 0 à 2 ans au sein du foyer (binaire)	-0.0764*** (0.0118)
Présence d'enfants âgés de 3 à 5 ans au sein du foyer (binaire)	-0.0378*** (0.0126)
Présence d'enfants âgés de 6 à 13 ans au sein du foyer (binaire)	-0.0530*** (0.0110)
Présence d'établissements éducatifs adéquats à proximité du domicile (binaire)	0.129*** (0.0103)
Présence de jeunes femmes âgées de 18 à 24 ans au sein du foyer (binaire)	0.0353** (0.0142)
Présence de femmes âgées de 45 à 60 ans au sein du foyer (binaire)	0.0496*** (0.0135)
Présence de femmes âgées de plus de 60 ans au sein du foyer (binaire)	0.0481*** (0.0167)
Indice de perception de l'égalité entre les sexes	0.0939*** (0.00376)
Observations	15 713

Note : Les erreurs-types sont indiquées entre parenthèses. \*\*\* p < 0.01, \*\* p < 0.05, \* p < 0.1. Les effets marginaux représentés sont évalués à la moyenne de chaque variable. Pour les variables binaires, les effets marginaux sont calculés sur la base d'un changement discret de la valeur de la variable de 0 à 1.

Source : Estimations de l'OCDE basées sur les données de l'ELPI (2012).

n'en avaient jamais entendu parler. Le gouvernement doit continuer à faire connaître les possibilités qui existent en matière de garde d'enfants, de manière à ce que les parents disposent effectivement d'une plus grande liberté de choix. Il faudra également veiller à ce que la qualité des services ne se détériore pas, dans la mesure où le système devra se développer rapidement pour satisfaire les nouvelles demandes. Un projet de loi récent prévoit d'améliorer les normes applicables aux structures d'éducation des jeunes enfants.

Le gouvernement pourrait également s'employer à améliorer la confiance des parents dans les services professionnels d'accueil, afin qu'un plus grand nombre d'entre eux les utilisent. Les données internationales montrent que des facteurs tels que le niveau d'études des parents, la fréquentation de structures professionnelles d'accueil et la qualité des interactions entre parents et enfants ont plus d'influence sur le développement précoce de l'enfant que l'emploi maternel en soi (Brooks-Gunn et al., 2010 ; Huerta et al., 2011). En outre, les données existantes tendent à montrer que la fréquentation de services professionnels d'accueil est bénéfique pour les enfants défavorisés et les enfants plus jeunes, même si la qualité des services est évidemment cruciale à cet égard (cf. par exemple Melhuish, 2004).

### **Congés parentaux**

En 2012, le gouvernement a porté la durée du congé de maternité postnatal financé par l'État de 12 à 24 semaines, soit une durée supérieure de plusieurs semaines à la moyenne de l'OCDE, ce qui est une mesure bienvenue. Les études existantes donnent à penser que des périodes de congé relativement courtes (inférieures à un an) peuvent améliorer la continuité de l'emploi (Baker et Milligan, 2008) et atténuer les effets négatifs des congés sur le salaire des femmes en raccourcissant le délai de retour à l'emploi (Berger et Waldfogel, 2004 ; Thévenon et Solaz, 2012).

Depuis 2012, les mères peuvent également partager le congé parental avec les pères, pour une période de 6 semaines ou de 12 semaines si les deux parents optent pour un congé à temps partiel. Même si seulement 0.6 % des pères qui ont droit au congé l'ont demandé, cette initiative est un premier pas dans la bonne direction. Le gouvernement devrait cependant encourager les pères à utiliser davantage leur droit au congé. La participation du père à la garde des enfants a des effets bénéfiques sur le développement cognitif et comportemental de ces derniers (Baxter et Smart, 2011 ; Huerta et al., 2011 et 2013). Elle permet également à la mère de réduire le temps qu'elle passe à s'occuper des enfants et contribue ainsi à mettre fin à ce qui semble être un cercle vicieux : plus les femmes prennent de congés et/ou réduisent leur temps de travail en comparaison des hommes afin de pouvoir s'occuper de leurs enfants, plus il leur est difficile de progresser dans leur carrière professionnelle. D'après l'expérience de l'OCDE, l'un des moyens d'encourager les pères à utiliser davantage le congé de paternité est d'instituer un congé postnatal non transférable qui serait perdu s'il n'est pas pris, réservé aux pères, en complément du congé maternité (OCDE, 2012b). Des données relatives à la Norvège indiquent que ce dispositif peut entraîner une augmentation notable de l'utilisation du congé de paternité. Certains pères choisissent même de prendre un congé prolongé pour élever leurs enfants, ce qui peut être une première étape vers un partage plus équitable des responsabilités familiales.

### **Modalités de travail flexibles**

Une politique favorable à la famille bien conçue devrait également offrir aux parents la possibilité de travailler à temps partiel ou d'opter pour des modalités de travail flexibles. Travailler à temps partiel est possible et courant au Chili, et la plupart des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes. Il est néanmoins important de ménager une transition en douceur entre travail à temps partiel et travail à plein-temps pour les personnes qui souhaitent effectuer davantage d'heures de travail afin de réduire au minimum les effets négatifs potentiels du travail à temps partiel. L'emploi à temps partiel

peut marginaliser les femmes sur le marché du travail, en particulier s'il est associé à un salaire bas, une courte durée de maintien dans l'emploi et des possibilités de formation réduites (OCDE, 2009). Ces facteurs peuvent compromettre les chances de promotion des femmes ou accroître le risque qu'elles ne quittent le marché du travail.

L'expérience de l'OCDE montre que des horaires de travail plus souples, conjugués à l'existence de services de garde d'enfants abordables et de structures de garde et d'accueil périscolaire aux horaires d'ouverture étendus, peuvent encourager l'augmentation du temps de travail des mères (OCDE, 2011a). À cet égard, les familles gagneraient à ce que l'approche adoptée en matière d'horaires de travail, actuellement très stricte, soit assouplie. Un projet de loi visant à promouvoir le télétravail a été soumis au Congrès en 2010. Il serait souhaitable qu'il soit adopté. Même si le télétravail n'est pas une solution pour toutes les familles, il peut aider certaines d'entre elles à résoudre leurs problèmes de garde et à s'acquitter de leurs autres obligations familiales tout en travaillant, ce qui peut faciliter l'emploi de certaines femmes.

## Aider les jeunes à réussir leur transition de l'école vers l'emploi

Le taux d'activité des jeunes est plus bas au Chili que dans les autres pays de l'OCDE et d'Amérique latine, une situation qui s'explique principalement par l'insuffisance des compétences de base et les difficultés que pose la transition des études vers l'emploi. Plus particulièrement, les scores relativement faibles obtenus par le Chili aux épreuves de lecture, de mathématiques et de sciences du programme PISA donnent à penser que de nombreux élèves quittent l'enseignement obligatoire en n'ayant qu'une faible maîtrise des compétences de base, qui a pour corollaire une capacité d'apprentissage réduite en milieu de travail. Parallèlement, la proportion élevée de NEET (graphique 1.5, partie B) semble indiquer que de nombreux jeunes ont du mal à passer des études à l'emploi, en partie à cause du manque de liens entre le système éducatif et les compétences requises pour travailler et du développement insuffisant des réseaux.

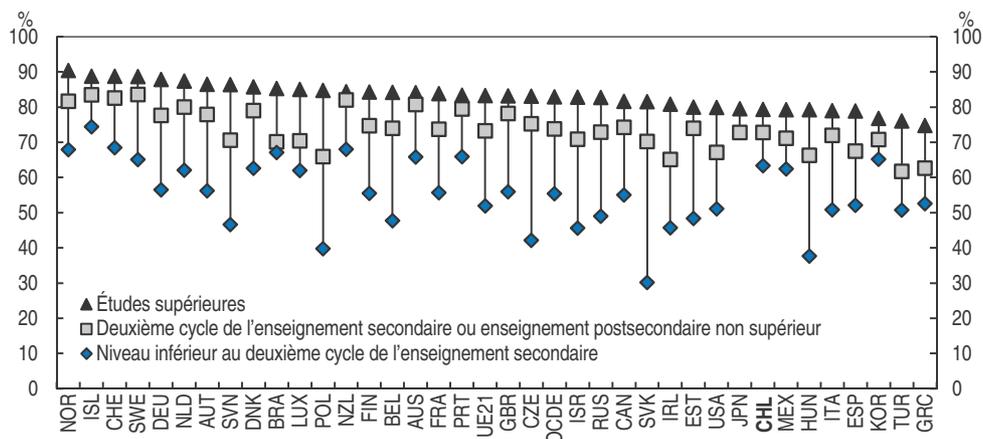
### **Enseignement général**

Pour améliorer l'aptitude des jeunes à l'emploi, il sera nécessaire d'élever la qualité de l'enseignement obligatoire et de faciliter l'accès des groupes les plus vulnérables à un enseignement de qualité. L'éducation augmente les chances de trouver un emploi et de percevoir un salaire plus élevé sur le marché du travail. Les personnes qui ont effectué des études supérieures ont plus de chances de trouver un emploi que celles qui n'ont pas dépassé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, lesquelles ont, à leur tour, plus de chances de trouver un emploi que les personnes n'ayant pas atteint ce niveau d'études (graphique 1.8).

Le Chili a accompli des progrès impressionnants en ce qui concerne le niveau d'études de sa population. La part des individus ayant atteint au moins le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en 2011 était de 56 % pour la génération âgée de 55 à 64 ans et de 88 % pour la génération âgée de 25 à 34 ans. La scolarisation dans le premier degré de l'enseignement secondaire est presque universelle, et les taux de scolarisation des 15-19 ans sont passés de 64 % en 1995 à 76 % en 2011 (OCDE, 2011b).

La qualité de l'enseignement s'est également sensiblement accrue. Même s'ils restent nettement inférieurs à la moyenne de l'OCDE, les résultats scolaires des jeunes Chiliens, tels que les mesure PISA, se sont fortement améliorés au cours de la dernière décennie.

Graphique 1.8. Pourcentage d'individus ayant entre 25 et 64 ans qui exercent un emploi, par niveau d'études (2011)



Source : OCDE (2013), *Regards sur l'éducation 2013 : Les indicateurs de l'OCDE*, tableau A5.3b.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923678>

Ainsi, le Chili est le pays qui a le plus progressé en lecture entre 2000 et 2009 (OCDE, 2010a). Malgré tout, les résultats des élèves chiliens en lecture, en mathématiques et en sciences figuraient parmi les plus bas de la zone OCDE (OCDE, 2010a). En outre, l'incidence du milieu socio-économique sur les résultats d'apprentissage est largement supérieure à la moyenne de l'OCDE, même si cet indicateur s'est beaucoup amélioré entre 2000 et 2009.

Pour mettre un terme aux inégalités d'accès aux premiers niveaux du système éducatif, qui sont la cause des écarts de compétences observés aux niveaux supérieurs (OCDE, 2010a), le gouvernement a étendu la couverture de l'éducation préscolaire, rendu l'inscription à la maternelle gratuite et obligatoire et mobilisé des fonds supplémentaires pour la scolarisation des élèves défavorisés sur le plan socio-économique. En outre, pour attirer dans la profession enseignante des personnes plus aptes à l'exercer, il a engagé des réformes instituant l'octroi de bourses aux meilleurs étudiants et de primes aux enseignants et chefs d'établissement très bien notés (OCDE, 2013c). Un projet de loi proposant des changements majeurs dans l'organisation de la profession enseignante, notamment l'introduction d'un système de certification qui régirait la progression dans la carrière, a été soumis au Congrès (Santiago et al., 2013). La procédure de recrutement des chefs d'établissement dans l'enseignement public a été professionnalisée, et désormais, ces derniers ont les coudées plus franches pour sélectionner les membres de leur équipe de gestion et congédier les enseignants mal notés. La toute nouvelle Agence pour la qualité de l'enseignement (*Agencia de Calidad de la Educación*), mise en place en 2013, est chargée d'évaluer la qualité de l'enseignement dispensé dans les écoles chiliennes, mission qui recouvre l'évaluation des enseignants, des chefs d'établissement et des prestataires de services éducatifs. Une autre institution, l'Autorité de contrôle du système éducatif (*Superintendencia de Educación*), évaluera l'utilisation que font les prestataires de services éducatifs des deniers publics, vérifiera le respect des normes par ces prestataires, examinera les plaintes déposées contre des établissements scolaires et, le cas échéant, appliquera des sanctions. Comme le recommandait l'*Étude économique* de 2010, les autorités devraient également attacher une attention prioritaire à l'amélioration de la formation initiale des enseignants en renforçant les contrôles des établissements de formation pédagogique et en améliorant la sélection et l'évaluation des enseignants

(Brandt, 2010 ; OCDE, 2010b ; Santiago et al., 2013). Les données indiquent en effet que la qualité des enseignants est l'un des paramètres qui a l'effet le plus prononcé sur les résultats scolaires (OCDE, 2011c). L'ensemble de ces réformes devraient avoir une incidence positive sur la qualité et l'équité du système éducatif ; cela étant, elles risquent de grever lourdement les dépenses publiques et devront être maintenues parmi les priorités de financement, en particulier en ce qui concerne les premiers niveaux du système éducatif.

Comme l'ont recommandé les précédentes *Études* de l'OCDE, le gouvernement a également pris des mesures pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur. En 2011, il a établi une nouvelle agence chargée de l'assurance-qualité et de la mise en application de la législation dans l'enseignement supérieur (*Superintendencia de Educación Superior*) (annexe A1). Il a également élargi l'accès aux bourses et aux prêts pour les étudiants à faible revenu inscrits dans l'enseignement supérieur. Le nombre de bourses pour les étudiants appartenant aux 60 % de la population les plus vulnérables a doublé, et 220 000 étudiants en ont bénéficié en 2012. Les intérêts sur le prêt étudiant garanti (*Crédito con Aval del Estado*), qui bénéficie principalement aux étudiants les plus pauvres, y compris ceux qui suivent une formation professionnelle, ont été ramenés de 6 % à 2 % par an en 2012. D'après les statistiques gouvernementales, cette mesure a eu pour effet de réduire de 40 % les paiements que doivent effectuer chaque mois les étudiants après avoir obtenu leur diplôme d'études supérieures. Le Congrès a adopté un projet de loi en vertu duquel les remboursements des prêts étudiants garantis (*Crédito con Aval del Estado*) seront subordonnés au revenu. La subordination des prêts au revenu – qui avait été recommandée par l'*Étude économique* de 2012 – est une mesure salutaire car elle améliorera l'accès des étudiants à faible revenu aux études supérieures. Ces dispositions faciliteront l'accès des étudiants vulnérables à l'enseignement supérieur sans avoir d'effets régressifs – ce qui serait le cas avec l'instauration d'un enseignement supérieur gratuit pour tous.

### **Enseignement professionnel**

Les investissements réalisés dans l'enseignement et la formation professionnels (EFP) peuvent générer des gains économiques et les pays dotés de systèmes d'EFP solides, tels que l'Allemagne et l'Australie, ont obtenu des résultats relativement satisfaisants en matière de lutte contre le chômage des jeunes (OCDE, 2012c). Cela pourrait s'expliquer par le fait que l'enseignement professionnel fournit aux étudiants des compétences qui sont directement exploitables sur le marché du travail. Au Chili, l'enseignement professionnel reste peu développé. Alors que de nombreux étudiants s'inscrivent dans les filières d'enseignement professionnel supérieur (de l'ordre de 40 % de l'ensemble des étudiants), la part des dépenses consacrées à l'enseignement professionnel est faible en comparaison des chiffres observés dans la plupart des pays de l'OCDE (OCDE, 2009).

Le contenu des programmes pédagogiques est obsolète et le gouvernement a récemment annoncé son intention de l'actualiser pour l'adapter aux besoins de l'industrie, ce qui est une bonne décision. Les mécanismes de contrôle de la qualité sont peu efficaces en général (MINEDUC, 2010). Le problème est particulièrement aigu dans l'enseignement postsecondaire, où aucun mécanisme ne garantit l'application de normes de base en matière de formation ou l'évaluation de la qualité *a posteriori*. L'enseignement professionnel supérieur est soumis au même cadre d'assurance-qualité que l'enseignement universitaire, mais de nombreux établissements ne sont pas accrédités. Par conséquent, des efforts supplémentaires sont requis pour faire appliquer les normes. Améliorer la qualité est d'autant plus important que les étudiants de l'EFP ont un niveau d'instruction relativement

faible et que leurs enseignants et formateurs sont moins bien qualifiés que le personnel des filières d'enseignement général (MINEDUC, 2010). Le renforcement des normes, le recrutement d'enseignants et de formateurs qualifiés dans les filières de formation professionnelle et l'actualisation des programmes pédagogiques sont autant de moyens qui permettraient d'améliorer la qualité. Pour garantir une meilleure adéquation entre l'enseignement professionnel et les besoins du marché du travail, il serait également judicieux d'associer plus étroitement les employeurs à la conception des programmes et de resserrer les liens entre les écoles individuelles et les entreprises.

Par ailleurs, il sera important de réduire les obstacles qui freinent l'accès au système d'EFPP, la mobilité à l'intérieur de ce système et le passage d'un niveau à un autre du système éducatif. Les étudiants de l'enseignement professionnel supérieur ont accès à des bourses (par exemple, la *Beca Nuevo Milenio*) et des prêts (le *Crédito con Aval del Estado*), mais ceux-ci portent sur de petites sommes et sont distribués en faible nombre en comparaison de la situation qui prévaut dans le secteur universitaire (MINEDUC, 2010). Dans ces conditions, peut-être faudrait-il envisager de les développer. Une fois qu'ils ont intégré le système d'EFPP, les étudiants rencontrent des difficultés pour passer du second degré de l'EFPP secondaire à l'EFPP supérieur à cause du manque de passerelles entre les programmes et les établissements. Les efforts renouvelés du gouvernement pour mettre en place un cadre de qualification normalisé (voir ci-après) représentent une tentative louable d'améliorer la mobilité au sein du système d'EFPP et de créer des passerelles vers l'université.

Pour améliorer les compétences et les perspectives professionnelles des diplômés de l'EFPP, il faudrait également renforcer la formation en milieu de travail. Une *Étude* de l'OCDE sur l'enseignement professionnel chilien (Kis et Field, 2009) note que la formation en milieu de travail est insuffisamment développée dans les programmes d'EFPP et que les mécanismes censés garantir sa qualité ne sont guère efficaces. En outre, selon une autre étude qui estime que 40 % des élèves du second degré de l'EFPP secondaire n'effectuent pas le stage obligatoire auquel est subordonnée l'obtention du diplôme (MINEDUC, 2010). Dans l'enseignement supérieur, certains établissements incluent une formation en milieu de travail dans leurs programmes, d'autres non. Dans son étude sur la formation professionnelle, l'OCDE suggérerait d'intégrer la formation en milieu de travail dans le corpus des programmes de formation professionnelle secondaire du second degré, au lieu de l'en dissocier comme c'est le cas aujourd'hui, afin d'encourager davantage d'étudiants à acquérir une expérience professionnelle. Cette recommandation reste valable.

Le renforcement de la coopération et l'établissement de partenariats efficaces avec le secteur privé – mesures prévues par le gouvernement – contribueraient également à améliorer la formation en milieu de travail dans les programmes d'enseignement professionnel. L'expérience des autres pays de l'OCDE peut offrir au Chili des pistes utiles pour l'aider à réaliser cet objectif. D'après l'expérience de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche et du Royaume-Uni, il est plus facile de motiver les employeurs s'il existe des cadres institutionnels plus larges qui leur permettent de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique d'EFPP (Field et al., 2009 ; Kis et Field, 2009). Ces cadres peuvent être établis au niveau national (c'est le cas par exemple de la *Commission for Employment and Skills* au Royaume-Uni) ou au niveau sectoriel (comme les *Australian Industry Skills Councils*). Le Chili a prévu de créer des « conseils sectoriels pour les compétences » qui seraient chargés de vérifier la qualité des formations financées par l'État et d'identifier les besoins de compétences secteur par secteur, comme l'explique la suite de ce document. La mission de ces conseils pourrait être étendue au-delà de la formation publique et englober l'EFPP. Ils

pourraient non seulement œuvrer à l'établissement de liens étroits entre l'enseignement professionnel et les compétences requises sur le marché du travail, mais aussi promouvoir une focalisation accrue des programmes d'enseignement professionnel sur la formation en milieu de travail au travers du développement de l'apprentissage ou des stages de formation.

### **Formation des jeunes et apprentissage**

Les programmes actifs du marché du travail, tels que les programmes d'apprentissage et de formation, peuvent aussi améliorer les résultats professionnels des jeunes, en particulier des jeunes défavorisés (OCDE, 2010c ; OCDE, 2008). Le système de formation publique du Chili comprend un programme d'apprentissage ciblé sur les travailleurs âgés de 15 à 24 ans (*Formación en el Puesto de Trabajo, Aprendices*), qui alterne formation en milieu de travail et cours en classe sur une période de 12 mois. L'apprenti perçoit la moitié du salaire minimum, tandis que l'employeur reçoit un bon de formation censé l'encourager à organiser des formations supplémentaires. Le programme est en cours d'évaluation ; si les résultats sont positifs, il sera étendu à un plus grand nombre de jeunes.

Le Chili a mis en place d'autres programmes de formation (*Formación para el Trabajo* par exemple) qui ont pour objectif de fournir aux participants les compétences de base nécessaires à l'emploi (calcul, notions informatiques, etc.) et qui peuvent également comprendre des stages. La profusion de ces programmes est telle qu'il serait utile d'évaluer leur efficacité pour éliminer ceux qui ne sont pas efficaces et, avec les économies réalisées, développer ceux qui donnent de bons résultats. Enfin, les données issues d'autres pays d'Amérique latine portent à croire que les cours théoriques en classe ne sont pas d'une grande efficacité, contrairement à la plupart des stages de formation (OCDE, 2013d). On peut en conclure que la composante formation en milieu de travail des programmes de formation professionnelle devrait être renforcée. Un pas a été fait récemment dans cette direction, avec la création du programme *Formación para el Trabajo Sectorial*, qui met l'accent sur les compétences transversales et techniques et comprend un système de bourses.

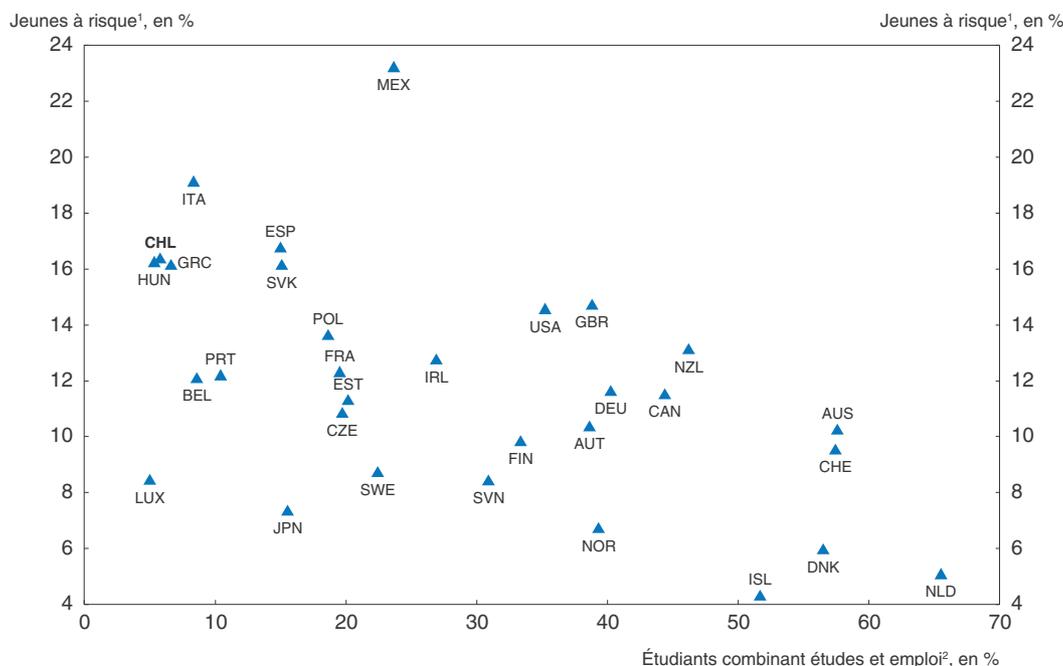
Même si ces programmes de formation ont la capacité d'améliorer la situation professionnelle des jeunes défavorisés, l'expérience de l'OCDE tend à montrer qu'il est difficile de maintenir ces résultats positifs dans la durée (OCDE, 2009). Même si la mise en place de programmes de formation à grande échelle plus nombreux apparaît nécessaire pour améliorer les compétences des jeunes, le meilleur moyen d'atteindre les objectifs recherchés sera sans doute d'améliorer la qualité du système éducatif et ses liens avec les besoins de l'industrie, comme cela a été montré ci-dessus.

### **Combiner travail et études**

Le fait de combiner études et travail, y compris dans le cadre d'un apprentissage, peut faciliter la transition de l'école vers l'emploi, pour autant que les horaires de travail pendant l'année scolaire ne soient pas trop longs (pas plus de 15 à 20 heures par semaine) (graphique 1.9 et OCDE, 2010c ; Scarpetta et Sonett, 2010). Or, d'après les enquêtes menées auprès des ménages, le pourcentage d'étudiants âgés de 15 à 29 ans qui cumulent études et travail est extrêmement faible au Chili (moins de 6 % en 2009). Le gouvernement a soumis au Congrès un projet de loi qui vise à assouplir les conditions d'emploi des étudiants âgés de 18 à 25 ans au moyen d'un contrat autorisant l'intéressé à interrompre sa journée de travail plusieurs fois chaque jour. Cette mesure est bienvenue.

**Graphique 1.9. Associer études et emploi peut être une bonne solution pour prendre pied sur le marché du travail**

15-29 ans, 2008



1. Jeunes qui ne sont pas scolarisés et qui sont soit au chômage, soit inactifs, en pourcentage de la population du groupe d'âge considéré. Pour le Chili, jeunes qui ne sont ni scolarisés, ni en situation d'emploi (2009).
2. Jeunes qui sont scolarisés et qui soit ont un travail, soit suivent une formation en alternance (y compris dans le cadre d'un apprentissage), en pourcentage de la population scolarisée du groupe d'âge considéré. Pour le Chili, jeunes qui sont scolarisés et en situation d'emploi (2009).

Source : OCDE, *Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE* ; et *Des débuts qui comptent ! Des emplois pour les jeunes* ; CASEN (2009).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923697>

### Réduire les obstacles à l'embauche des jeunes du côté de la demande

L'emploi des jeunes est également freiné par des obstacles liés à la demande. En 2009, le Chili a mis en place une prestation subordonnée à l'exercice d'un emploi (*Subsidio al Empleo Joven*) pour encourager l'emploi des jeunes. Les employeurs qui recrutent un travailleur âgé de 18 à 25 ans dont la famille appartient aux 40 % les plus pauvres de la population reçoivent un tiers du montant global de la prestation – ce qui est un moyen de stimuler la demande de main-d'œuvre et de réduire le coût du salaire minimum. Le reste de la prestation s'ajoute au salaire de l'employé (Consejo Trabajo y Equidad, 2008). La subvention, qui peut atteindre 30 % du salaire pour les travailleurs les plus faiblement rémunérés, est réduite progressivement à mesure que le salaire augmente, complétant le revenu des bénéficiaires et encourageant davantage de personnes à travailler.

Il ressort d'une évaluation récente du *Centro de Microdatos* (2012) que ce dispositif a entraîné une augmentation de l'emploi des jeunes d'environ 3 points de pourcentage. Malgré tout, il a été utilisé par très peu d'employeurs (environ 4 %) et n'est donc pas très efficace comme moyen de stimuler la demande de main-d'œuvre. Les raisons possibles de son manque de succès comprennent le défaut d'informations, l'incompatibilité avec d'autres subventions et la crainte des employeurs de faire l'objet d'une inspection du travail (Huneus et Repetto, 2013). Le gouvernement devrait chercher à déterminer les causes de la faible participation des employeurs et améliorer le dispositif en conséquence.

Le salaire minimum chilien est élevé : il représente 67 % du salaire médian, pour une moyenne de 48 % dans la zone OCDE (en 2011). Bien que les effets du salaire minimum sur l'emploi des jeunes travailleurs au Chili ne soient pas documentés, les données internationales permettent de penser qu'un salaire minimum aussi élevé est susceptible de décourager le demande de jeunes travailleurs ou d'encourager le travail informel (OCDE, 2010c). Ce pourrait être effectivement le cas au Chili, où le salaire minimum concerne principalement des jeunes et des travailleurs peu qualifiés (Castex, 2013). Environ 19 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans et 31 % des travailleurs peu qualifiés perçoivent le salaire minimum (210 000 CLP ou 412 USD en 2013), alors que dans l'ensemble de la population occupée, la proportion est de 4 % (CASSEN, 2011).

Parmi les 25 pays de l'OCDE où existe un salaire minimum obligatoire, 13 appliquent un salaire minimum réduit pour les jeunes, correspondant à environ 70 % du salaire minimum des adultes (OCDE, 2013c). Le Chili est dans ce cas, mais ce salaire ne concerne que les jeunes de moins de 18 ans et il pourrait être judicieux de l'étendre à davantage de jeunes. L'extension du salaire minimum des jeunes n'est cependant pas sans risques, dans la mesure où elle pourrait institutionnaliser l'incidence des emplois faiblement rémunérés et entraîner une segmentation du marché du travail qui verrait les jeunes éprouver les plus grandes difficultés à trouver un emploi mieux rémunéré. Une autre option consisterait à étendre les contrats d'apprentissage réservés aux jeunes peu qualifiés (*Formación en el Puesto de Trabajo, Aprendizices*) à d'autres catégories de jeunes travailleurs. En effet, ces contrats sont peu onéreux pour l'employeur et comme ils lui donnent droit à un « bon de formation », leur intérêt peut être double si la formation dispensée est de qualité.

La rigidité de la protection de l'emploi constitue un autre obstacle à l'embauche. Il existe un écart significatif entre la protection contre le licenciement dont bénéficient les travailleurs titulaires d'un contrat à durée indéterminée et la situation des travailleurs temporaires. Pour cette raison, les entreprises rechignent à convertir les contrats temporaires en contrats permanents, ce qui entraîne un taux de rotation élevé parmi le personnel temporaire. Il peut s'ensuivre des coûts élevés pour ces travailleurs en termes de pertes de revenus, d'incertitude et de diminution des possibilités de formation. Cela peut être préjudiciable à la productivité, car les entreprises et les travailleurs temporaires sont moins incités à investir dans la formation (cf. par exemple Dolado et al., 2012). Certains affirment que ces disparités des niveaux de protection sont de nature à réduire le taux de conversion de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée ; si tel est le cas, les contrats à durée déterminée pourraient devenir un piège au lieu de servir de tremplin vers des emplois plus stables (Boeri, 2011).

Parallèlement à l'expansion prévue des allocations d'assurance-chômage sur laquelle nous reviendrons plus loin, le Chili devrait réduire dans d'importantes proportions les indemnités de licenciement accordées aux travailleurs permanents, ainsi que le recommandent l'*Étude économique de 2012* et *Objectif croissance* (OCDE, 2013e). Les jeunes figureraient parmi les principaux bénéficiaires d'une telle mesure. Les données disponibles pour le Chili indiquent en effet que la protection élevée dont bénéficient les travailleurs permanents pénalise surtout les jeunes, en rendant plus difficiles leur entrée sur le marché du travail et leur accession à l'emploi (Pagés et Montenegro, 2009).

## Les travailleurs peu qualifiés ont besoin d'aide pour améliorer leurs compétences et trouver des emplois de meilleure qualité

L'amélioration des taux de réussite dans l'enseignement secondaire et supérieur a d'ores et déjà permis à de nombreux jeunes Chiliens d'être mieux préparés pour entrer sur le marché du travail. Toutefois, les politiques d'éducation et de formation doivent aussi s'occuper des nombreux adultes qui ne peuvent pas suivre d'études supérieures et ont quitté le système scolaire avec un faible niveau de compétences – notamment ceux qui travaillent dans le secteur informel, où la productivité est parmi les plus faibles. L'incidence du travail informel a plusieurs causes d'ordre réglementaire et structurel, mais l'une des plus importantes est la faiblesse du niveau d'études (Dougherty et Escobar, 2013). La mise en place de formations de qualité et de programmes d'éducation de la seconde chance aiderait un grand nombre de ces travailleurs à s'extraire du piège de l'emploi à faibles compétences et faible salaire.

### Formation en milieu de travail

Le Chili dépense beaucoup plus que la moyenne des pays de l'OCDE au titre de la formation ; or, plusieurs évaluations, dont certaines réalisées à la demande du gouvernement, ont conclu que les programmes de formation chiliens financés par l'État étaient inefficaces et n'étaient pas ciblés sur les personnes qui en ont le plus besoin (Larrañaga et al., 2011 ; OCDE, 2012a, 2009). De l'ordre de 75 % des dépenses publiques totales consacrées à la formation sont réalisées sous la forme de crédits d'impôt aux entreprises qui envoient leur personnel en formation dans des établissements certifiés (*Franquicia Tributaria para la Capacitación*). Ce programme profite essentiellement aux grandes entreprises, dont la main-d'œuvre est déjà très qualifiée en général (Castro et Viñaspre, 2011 ; Larrañaga et al., 2011). Il n'a pas d'effet mesurable sur les salaires ou l'emploi à long terme, peut-être parce que les formations sont de courte durée (Larrañaga et al., 2011). Un cinquième des dépenses totales est ciblé sur les travailleurs les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes et les travailleurs peu qualifiés, au travers du Fonds national pour la formation (*Fondo Nacional de Capacitación*, FONCAP). Certains de ces programmes ont un impact positif important sur l'emploi et les salaires (Larrañaga et al., 2011), mais les résultats sont inégaux.

Le Service national de la formation et de l'emploi (SENCE) a engagé une réforme du système de formation (encadré 1.2). Celle-ci verra l'établissement d'un groupe d'experts chargé de guider l'élaboration des politiques de formation et de plusieurs conseils sectoriels pour les compétences composés de représentants des employeurs et des syndicats, qui superviseront la qualité des formations financées par l'État et identifieront les besoins de compétences secteur par secteur. Cette réforme contribuera également à renforcer les capacités techniques du SENCE et lui permettra de mener des enquêtes et, le cas échéant, de sanctionner les prestataires de formations qui ne respectent pas les normes minimales. Par ailleurs, les autorités sont en train d'élaborer un Cadre de qualification devant permettre de développer, classifier et reconnaître les compétences et aptitudes à l'aune d'une échelle continue de niveaux et, ce faisant, de délimiter clairement les parcours de formation.

Le processus de création d'un système national de certification pour les compétences professionnelles, qui avait démarré en 2008 dans le cadre du programme *ChileValora*, a récemment retrouvé un second souffle à la faveur d'efforts renouvelés pour établir

### Encadré 1.2. Les projets du Chili pour réformer son système de formation public

Le Service national de la formation et de l'emploi (SENCE), organisme en charge des politiques de formation et de l'administration des programmes de formation et de subvention à l'emploi, travaille actuellement sur une réforme de la loi sur la formation.

Cette réforme a pour objectifs de renforcer le rôle du SENCE et d'améliorer la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de formation. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Établissement d'un groupe d'experts indépendants qui sera chargé d'évaluer le système national de formation. Ses membres seront choisis parmi des experts renommés, spécialistes des politiques sociales et de formation.
- Élaboration d'un nouveau cadre institutionnel pour l'approbation des programmes de formation, qui comprendra des « conseils sectoriels pour les compétences ». Il appartiendra à ces conseils d'identifier les profils de métier dont l'industrie aura besoin à court et moyen terme et de proposer des programmes de formation adaptés. Dans ce contexte, le SENCE réorientera ses dépenses de la formation spécifique aux entreprises vers la formation à l'acquisition de compétences plus générales, pour répondre à une demande exprimée par les entreprises et les salariés. Les missions de base des conseils sectoriels pour les compétences, qui comprendront également la collecte de renseignements et l'établissement de rapports sur les pénuries de compétences dans les différents secteurs d'activité, seront financées par le ministère du Travail par le biais d'accords fondés sur les résultats. Des projets pilotes ont été lancés dans cinq secteurs d'activité (extraction minière, BTP, sylviculture, agriculture et pêche) afin d'évaluer leur faisabilité.
- La nouvelle loi sur la formation améliorera le ciblage du crédit d'impôt pour la formation (*Franquicia Tributaria para la Capacitación*), qui sera réservé aux travailleurs faiblement rémunérés. Par ailleurs, ce crédit d'impôt sera modulé et axé davantage sur le marché, via l'introduction de différents seuils d'admissibilité qui refléteront les coûts de formation réels, variables selon les secteurs et les méthodologies de formation.
- La réforme permettra d'améliorer le contrôle des processus et de la qualité du système national de formation. Les pénalités et les sanctions seront considérablement durcies, et les inspections seront plus fréquentes. Les procédures d'annulation à l'encontre des prestataires de formations ayant commis de graves irrégularités seront simplifiées et accélérées. S'agissant de la qualité du système, la réforme prévoit de mettre en place un système d'accréditation des prestataires de formations plus strict et fondé sur les résultats, lesquels seront mesurés en termes de salaires et d'employabilité des participants.

Ces éléments seront complétés par une assistance technique financée et soutenue par la Banque interaméricaine de développement, qui visera à renforcer les capacités techniques du SENCE. Cette assistance technique portera sur :

- La qualité du système national de formation, en particulier dans les domaines de la conception, du suivi et de l'évaluation des programmes.
- L'examen des programmes du SENCE afin de garantir un ciblage efficace des bénéficiaires, des diagnostics précoces et une coordination entre les services publics. La pertinence des cours de formation sera également vérifiée et améliorée, grâce à une mobilisation accrue du secteur privé.
- Le renforcement des capacités de gestion du SENCE ; ce volet comprendra une refonte des procédures de gestion, une révision du rôle et du domaine de compétence des unités régionales du SENCE (*Direcciones Regionales*) et l'amélioration de la gestion des bases de données avec la mise en œuvre d'un logiciel de veille économique et d'un centre de données.

un cadre d'assurance-qualité de la formation comprenant la définition de normes d'enseignement professionnel, de profils de métier et de programmes pédagogiques basés sur les normes de l'industrie.

Ces efforts vont dans la bonne direction. L'expérience de l'OCDE tend à montrer que ces éléments sont tous nécessaires pour garantir l'efficacité des stratégies de développement des compétences (OCDE, 2012d). Premièrement, dès lors que le secteur privé, le gouvernement et les syndicats collaborent étroitement dans l'élaboration des politiques de formation, il est plus facile de trouver le bon équilibre entre les compétences spécifiques dont les entreprises ont besoin à court terme et les compétences plus générales et transférables qui sont utiles à différents secteurs d'activité. Deuxièmement, la participation des syndicats est un bon moyen d'assurer la protection des intérêts des travailleurs et une utilisation adéquate de leurs compétences, propre à améliorer la qualité des emplois et les salaires. Enfin, la mise en place d'un système de certification des compétences professionnelles largement reconnu peut améliorer l'employabilité et la productivité en encourageant la formation et en permettant la validation des compétences acquises de manière informelle par l'expérience professionnelle – par exemple, celles acquises dans le cadre de la formation assurée par les petites et moyennes entreprises (PME), qui est rarement formalisée.

L'organisation d'évaluations régulières des performances et la diffusion d'informations sur les prestataires peuvent contribuer à la qualité des formations. Pour que la formation soit efficace, il sera important d'établir des mécanismes garantissant l'adéquation entre les programmes proposés par les prestataires et les besoins du marché du travail. L'un des moyens d'y parvenir est d'inclure, parmi les indicateurs de performance des établissements de formation, l'aptitude des étudiants à trouver un emploi. Par ailleurs, les informations recueillies par ce biais pourront alimenter une base de données qui servira à suivre l'évolution de la demande de compétences dans la durée et, ce faisant, guidera l'élaboration des politiques de formation et complétera les rapports de veille du marché du travail prévus par la réforme.

La formation doit être ciblée plus étroitement sur les personnes qui en ont le plus besoin (OCDE, 2012a), y compris celles qui quittent le système éducatif avec un niveau de compétences très faible. Le gouvernement projette de réserver les exonérations fiscales liées aux dépenses de formation aux seuls travailleurs à faible salaire. Cette décision est judicieuse dans la mesure où elle peut inciter les employeurs à faire suivre une formation à leurs employés peu qualifiés. Outre ces quelques pistes, l'expérience de l'OCDE donne à penser que l'éducation de la deuxième chance est une autre option prometteuse. Par exemple, certains pays de l'OCDE ont mis en place des stratégies efficaces à l'intention des adultes faiblement qualifiés en combinant des modalités et objectifs d'apprentissage divers, le plus souvent dans des environnements non scolaires (OCDE, 2012d). C'est notamment le cas de l'Australie qui propose, dans le cadre de son système d'apprentissage en alternance pour adultes, des programmes d'éducation de la deuxième chance combinant cours en milieu scolaire et formation en entreprise (OCDE, 2012e). Ces programmes sont courts et intensifs et conduisent aux mêmes qualifications que le système d'apprentissage classique pour les jeunes.

Les stratégies de développement des compétences doivent être suffisamment souples pour pouvoir s'adapter à l'évolution des besoins du marché du travail (OCDE, 2012d). Pour cela, il est souhaitable d'adopter des procédures d'approbation rapides pour les nouveaux programmes de formation et de faciliter la mobilité entre filières – par exemple entre la

formation professionnelle et l'enseignement général. Le gouvernement gagnerait également à mettre en œuvre une approche intégrée de la politique de développement des compétences couvrant la formation, l'enseignement professionnel et l'enseignement supérieur. Dans cette optique, il pourrait établir un organisme spécial de coordination des politiques nationales de développement des compétences qui identifierait les priorités, élaborerait des stratégies et accompagnerait leur mise en œuvre. Cet organisme pourrait en outre améliorer le rapport coût-efficacité des politiques, en déterminant le meilleur mode de répartition des ressources limitées disponibles entre les différents besoins d'éducation et de formation.

### **Assurance-chômage**

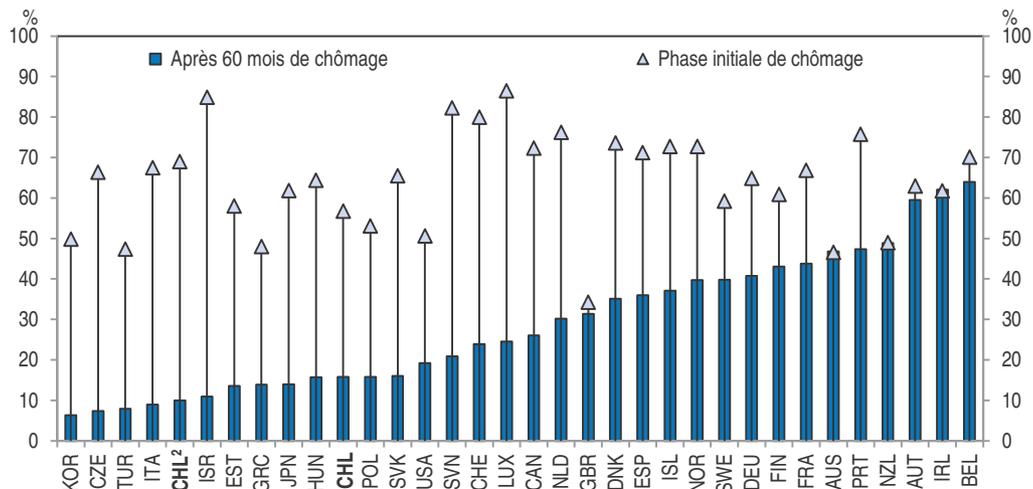
Le renforcement du système d'assurance-chômage assurerait une meilleure protection aux travailleurs et améliorerait l'efficacité économique (OCDE, 2012a ; OCDE, 2013a). La couverture du système a augmenté, mais reste faible pour certains groupes. Par exemple, la moitié seulement des jeunes travailleurs bénéficie d'une assurance-chômage (ENCLA, 2011). Or, compte tenu de leur expérience professionnelle et de leurs contacts limités, les jeunes ont en général davantage besoin d'aide que d'autres catégories pour trouver un emploi.

Dans le contexte chilien, l'*Étude économique* de 2012 recommandait d'accompagner la réduction de la protection contre le licenciement d'une extension du système d'assurance-chômage, qui repose sur des comptes individuels complétés par un fonds d'assurance (*Fondo Solidario*). Bien que les réformes passées aient étendu l'accès aux prestations et allongé la durée de versement, les fonds accumulés sur les comptes d'épargne individuels et dans le fonds de solidarité n'ont pas cessé d'augmenter, offrant la possibilité d'accroître le niveau d'indemnisation. Les autorités ont déposé un projet de loi qui vise à rééquilibrer le fonds en réduisant les cotisations patronales versées sur les comptes individuels de 1 % et en élevant les taux de remplacement initiaux des prestations de 57 % à 70 % (graphique 1.10).

### **Aide à la recherche d'emploi**

Pour tirer le meilleur parti de la hausse des indemnités d'assurance-chômage, il faudrait améliorer l'efficacité du suivi et de l'aide à la recherche d'emploi, pour l'instant peu performants. L'un des avantages du système chilien de comptes d'épargne-chômage est qu'il tend à encourager la recherche active d'emploi, dans la mesure où les chômeurs commencent par puiser dans leur propre épargne avant d'accéder aux prestations financées par l'État. Néanmoins, les services publics de l'emploi peuvent être d'une grande aide pour appairer la demande et l'offre de main-d'œuvre, en fournissant des services d'information, de placement et de soutien actif aux chômeurs et en activant les inactifs.

En pratique, cependant, seule une petite fraction des travailleurs chiliens accèdent à l'emploi par le biais des services publics de l'emploi ; pour beaucoup, les contacts personnels et les réseaux sociaux sont un moyen plus sûr de trouver du travail (Schmidt-Hebbel et al., 2013). La plupart des agences locales pour l'emploi (*Oficinas Municipales de Intermediación Laboral*, OMIL) n'ont pas les capacités administratives requises pour surveiller les efforts de recherche d'emploi, fournir des services d'aide à la recherche d'emploi adéquats (conseils de base et placement des chômeurs, par exemple), et encore moins pour aider les travailleurs inactifs. Les agences locales qui obtiennent de bons résultats sont situées dans des communes relativement riches, qui comptent moins de personnes difficiles à placer ou qui enregistrent un faible taux de chômage.

Graphique 1.10. Effet de la réforme proposée du régime d'indemnisation du chômage sur les taux de remplacement (net d'impôts), 2011<sup>1</sup>

1. Moyennes non pondérées (célibataire et couple marié à un apporteur de revenu sans enfants, et parent isolé et couple marié à un apporteur de revenu avec deux enfants) pour des niveaux de revenu équivalents à 67 % et 100 % du revenu du travailleur moyen, sans l'aide sociale.
2. Sur la base de la réforme proposée du régime d'indemnisation du chômage annoncée le 1<sup>er</sup> mai 2013.

Source : Modèles impôts-prestations de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923716>

Depuis 2006, la plateforme électronique nationale *Bolsa Nacional de Empleo* met en relation demandeurs et offres d'emploi, ce qui peut aider certaines personnes à trouver du travail. D'après les registres officiels, les flux annuels de demandeurs d'emploi inscrits et de nouvelles offres d'emploi sont substantiels par rapport à la taille de la population active. En 2012, il y avait 570 000 demandeurs d'emploi inscrits (8 % de la population active), pour 728 000 nouvelles offres d'emploi publiées. Toutefois, la plateforme électronique est moins adaptée pour les demandeurs d'emploi difficiles à placer, notamment les chômeurs de longue durée et les nouveaux venus sur le marché du travail, qui ont souvent besoin de conseils personnalisés. En outre, comme cet outil est financé par le régime d'assurance-chômage, seuls les travailleurs sans emploi qui sont affiliés au régime (de l'ordre de 60 % de l'ensemble de la main-d'œuvre) peuvent l'utiliser. Les autres doivent se rendre à l'Agence locale pour l'emploi.

Les travailleurs désavantagés, tels que les femmes et les travailleurs âgés, sont probablement ceux qui profiteraient le plus du renforcement de l'aide à l'emploi. En effet, ils ont plus de difficultés pour trouver du travail lorsqu'ils sont au chômage, restent au chômage plus longtemps, accusent une importante perte de salaire lorsqu'ils sont réembauchés et ont de moins bons résultats sur le plan de l'emploi (encadré 1.3).

Depuis 2009, des financements supplémentaires ont été alloués aux agences locales pour l'emploi (*Programa de Fortalecimiento OMIL*) afin de leur permettre d'embaucher du personnel et d'acheter du matériel. Les placements dans l'emploi réussis et la capacité à retenir les bénéficiaires vulnérables sont récompensés par l'octroi de fonds supplémentaires. D'après l'expérience de l'OCDE, l'efficacité des services pour l'emploi publics et privés peut être améliorée grâce à une gestion efficace fondée sur les résultats (OCDE, 2013c).

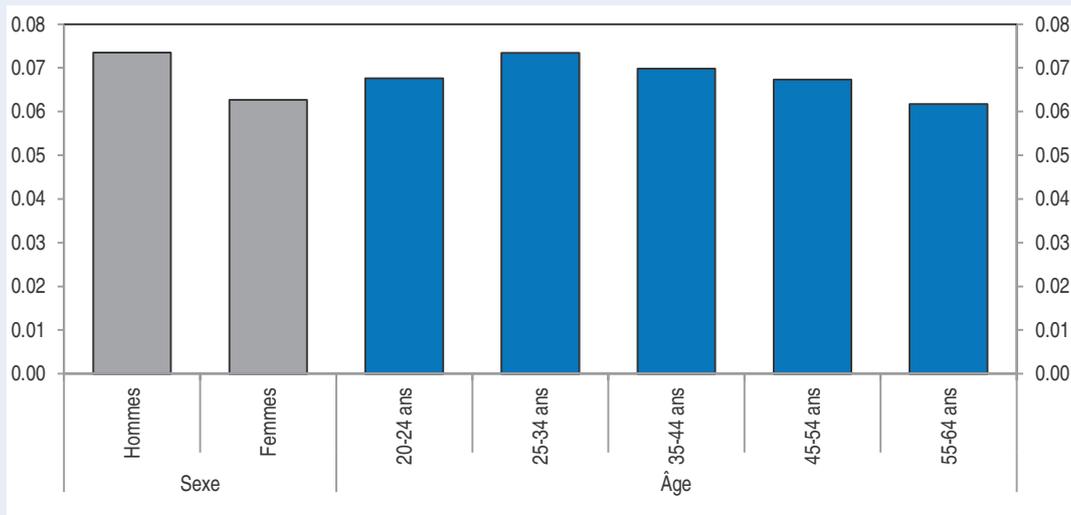
### Encadré 1.3. Les travailleurs victimes de suppressions d'emplois ont besoin d'aide pour retrouver un emploi

Les données du régime d'indemnisation du chômage chilien livrent des informations sur les caractéristiques des travailleurs qui ont davantage besoin d'aide pour retrouver le chemin de l'emploi. Parmi eux figurent les travailleurs qui ont perdu leur emploi involontairement pour des motifs économiques, par exemple une fermeture d'usine, une compression de personnel ou un changement structurel. Ces travailleurs qui ont été victimes de suppressions d'emplois représentent généralement une part importante des mouvements d'emplois et courent le risque de rester longtemps sans travail, et donc de voir leurs compétences se déprécier et leur salaire diminuer (OCDE, 2013a). L'OCDE recommande que les services d'aide à la recherche d'emploi et les programmes actifs du marché du travail s'attachent tout particulièrement à aider ces travailleurs de manière à leur éviter les coûts élevés induits par la rotation de l'emploi.

L'analyse livre les enseignements suivants (Granados, 2013) :

- **Quelle est l'ampleur des suppressions d'emplois ?** Entre 5 et 8 % de l'ensemble des salariés âgés de 20 à 64 ans ont perdu leur emploi involontairement chaque année sur la période 2004-10. Le taux de pertes d'emploi a augmenté de quelques points de pourcentage durant la crise financière de 2008 et 2009, avant de revenir à son niveau moyen en 2010.
- **Quels sont les travailleurs les plus susceptibles d'être touchés ?** Les taux de pertes d'emploi sont plus élevés chez les hommes (7.3 %) que chez les femmes (6.3 %) (graphique 1.11). Le risque de perte d'emploi est en moyenne légèrement plus élevé pour les travailleurs plus jeunes (20-44 ans) que pour les travailleurs plus âgés (45-64 ans).

Graphique 1.11. Taux de pertes d'emploi selon les caractéristiques des travailleurs  
Moyenne 2004-10



Note : Le taux correspond à la part des travailleurs âgés de 20-64 ans qui ont perdu leur emploi pour des motifs économiques au cours de l'année passée, que les motifs invoqués soient les besoins de l'entreprise ou de l'employeur, ou la résiliation du contrat, rapportée au nombre total de travailleurs au début de la période de référence.

Source : Analyses effectuées par l'OCDE sur la base des données du régime d'assurance-chômage du Chili.

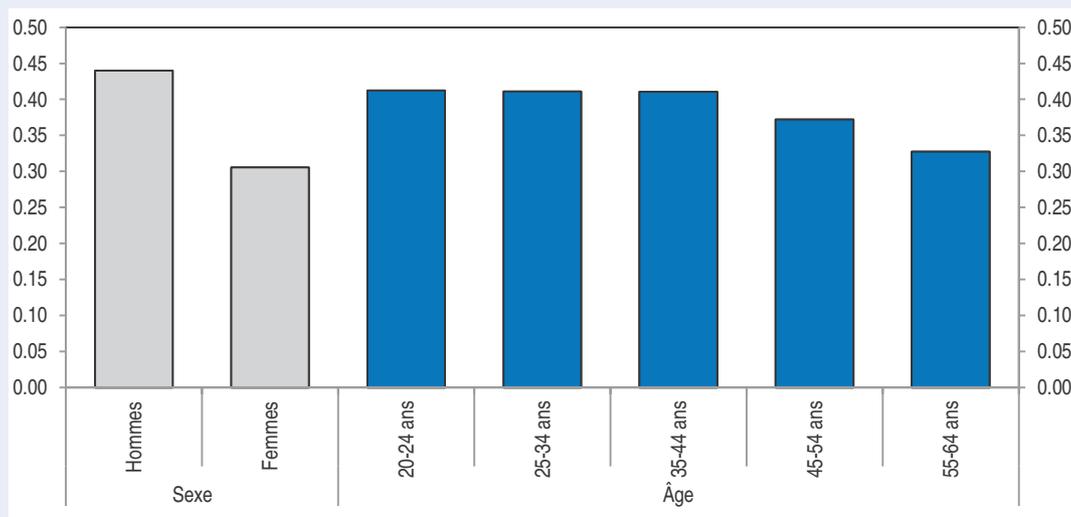
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923735>

### Encadré 1.3. Les travailleurs victimes de suppressions d'emplois ont besoin d'aide pour retrouver un emploi (suite)

- **Quelles sont les conséquences des suppressions de postes pour l'emploi ?** Environ la moitié de ces travailleurs retrouvent du travail dans l'année qui suit la perte de leur emploi, et 60 % dans les deux ans. Certains travailleurs éprouvent plus de difficultés que d'autres à retrouver du travail (graphique 1.12). Par exemple, les femmes sont moins susceptibles d'être réembauchées pendant la première année que les hommes. De même, les travailleurs âgés (55-64 ans) sont moins susceptibles de retrouver un emploi que les jeunes.

Graphique 1.12. Taux de réemploi dans l'année qui suit la perte d'emploi, selon les caractéristiques des travailleurs

Moyenne 2004-10



Note : Part des travailleurs qui ont retrouvé du travail dans l'année qui a suivi la perte de leur emploi.

Source : Analyses effectuées par l'OCDE sur la base des données du régime d'assurance-chômage du Chili.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923754>

- **Quelles sont les conséquences pour les salaires ?** Pour les personnes qui ont retrouvé un emploi dans l'année qui a suivi la perte de leur emploi, les salaires (mensuels réels) dans le nouvel emploi sont en moyenne plus bas de 8 %. Cette perte de salaire pourrait s'expliquer par le fait que les compétences qui étaient mobilisées dans l'emploi précédent ne sont plus utilisables, soit parce qu'elles se sont dépréciées pendant la période d'inactivité soit parce qu'elles étaient spécifiques à l'emploi précédent et qu'elles sont inutiles dans le nouvel emploi. Une autre raison possible est que les entreprises se séparent de leurs employés les moins compétents. Enfin, les chômeurs sont fréquemment stigmatisés.
- **Quelles sont les conséquences pour la qualité des emplois ?** Les nouveaux emplois sont souvent assortis d'un contrat à durée déterminée et non indéterminée.

Plus récemment, les autorités ont tenté de faire appel à des prestataires privés de services d'intermédiation de l'emploi. En 2012, elles ont lancé un programme pilote basé sur la distribution de bons financés par l'État (*Bonos de Intermediación Laboral*), qui devaient permettre d'acheter des services d'intermédiation privés pour le placement des demandeurs d'emploi vulnérables et contribuer ainsi au développement d'un réseau de prestataires privés. Cependant, le programme a échoué car la plupart des prestataires ne disposaient pas de l'expertise technique nécessaire pour aider efficacement les clients vulnérables.

Un nouveau programme pilote doit être lancé en 2014. Suivant l'exemple du Royaume-Uni, des prestataires privés se verront confier la gestion de deux organismes d'intermédiation spécialisés qui exerceront leurs activités dans une zone géographique donnée en vertu d'un monopole de 12 mois, en partenariat avec plusieurs agences locales pour l'emploi. Ces prestataires privés s'occuperont des « clients les plus difficiles à placer », tandis que les agences locales pour l'emploi se concentreront sur les clients qui ont moins besoin d'aide. Les agences locales exerceront la fonction de régulateurs d'accès : elles évalueront les demandeurs d'emploi et adresseront ceux qu'elles ne se sentent pas capables d'aider à cause de leur situation trop complexe aux prestataires privés, qui seront payés sur la base d'indicateurs de résultats – à savoir le placement et le maintien dans l'emploi. Parallèlement, pour renforcer les capacités des agences locales pour l'emploi, les financements seront ciblés sur les antennes les plus performantes et prometteuses.

Ce programme pilote cherchera par ailleurs à améliorer la coordination et les résultats des services publics de l'emploi. Il incombera aux prestataires privés de coordonner les agences locales pour l'emploi et autres services sociaux associés et de leur fournir une assistance technique pour les aider à améliorer leurs résultats. À moyen terme, lorsque les réformes planifiées auront porté leurs fruits en termes de renforcement des capacités du service national de l'emploi et des agences locales, le Chili pourra envisager d'intégrer ces agences au sein d'un réseau couvrant l'ensemble du territoire, qui sera placé sous la responsabilité du service national de l'emploi. Celui-ci pourra alors mettre en œuvre une politique de suivi et d'application des conditions subordonnant l'accès des travailleurs individuels aux indemnités de chômage financées à l'échelon national, ce qui est difficile lorsque les agences locales sont autonomes ou gérées par les administrations locales.

Pour que ce système de prestation privée fonctionne correctement, il est nécessaire que le gouvernement mette en place un cadre de gestion active qui sera chargé de définir la population cible ; il aura ainsi la garantie que les prestataires privés sont rémunérés sur la base de leur capacité à placer durablement dans l'emploi les membres de la population cible ainsi définie, et non d'une population cible qui serait sélectionnée par les agences elles-mêmes. Par exemple, en Australie, où le taux de chômage est relativement bas et le taux d'emploi élevé et où la fourniture des services pour l'emploi est confiée à des prestataires sous contrat, c'est le ministère de l'Emploi qui exerce cette fonction avec succès (OCDE, 2013a). Le ministère définit les termes des contrats complexes passés avec les prestataires de services pour l'emploi, notamment en termes de population cible, gère une base de données nationale répertoriant les caractéristiques des demandeurs d'emploi et effectue un suivi des mesures comparatives des résultats des prestataires de services, sur lesquelles il fonde ses décisions de reconduire ou de résilier les contrats. Comme le montrent l'expérience de l'Australie et les expériences passées du Chili, les systèmes qui font appel à des prestataires privés ne sont pas simples à mettre en œuvre, raison pour laquelle il est important de vérifier l'utilité de ces prestataires en réalisant des études pilotes. Cette approche peut coûter cher. Les dépenses consacrées aux services d'intermédiation de l'emploi en Australie sont légèrement supérieures à la moyenne de l'OCDE (0.17 % du PIB) et plus de dix fois supérieures aux dépenses du Chili. Cependant, ce système tend à récompenser les résultats effectivement recherchés et à assurer que seuls les prestataires les plus performants continuent à exercer leurs activités, ce qui se traduit par un chômage faible.

**Encadré 1.4. Recommandations pour rendre le marché du travail plus inclusif****Principales recommandations**

- Accroître le taux d'activité des femmes en développant des services d'accueil des enfants de qualité, en encourageant la flexibilité des horaires de travail et en instituant au profit des pères des droits à congé parental non transférables. Pour augmenter l'utilisation des services de garde d'enfants, continuer de faire connaître les différentes options existantes.
- Stimuler l'emploi des jeunes en étendant le salaire minimum réduit des moins de 18 ans aux moins de 25 ans et en mettant en œuvre les contrats d'apprentissage modifiés. Parallèlement à l'extension du régime d'indemnisation du chômage, revoir à la baisse les indemnités de licenciement relativement élevées dont bénéficient les travailleurs réguliers.
- Renforcer le cadre public de formation en imposant des normes de qualité et des évaluations des résultats des prestataires de formations et en affinant le ciblage sur les travailleurs peu qualifiés. Améliorer l'aide à la recherche d'emploi en renforçant les agences locales de l'emploi.

**Autres recommandations**

- Mener des études pilotes en recourant à des prestataires privés pour fournir des services d'orientation professionnelle personnalisés aux demandeurs d'emploi qui présentent des difficultés particulières de placement.
- Renforcer la formation professionnelle en actualisant les programmes, en continuant à développer les services de placement et en approfondissant le cadre de qualifications normalisé en vigueur afin d'accroître la mobilité.
- Continuer à étendre la couverture des indemnités de chômage, comme cela est prévu, et en profiter pour instaurer un suivi des efforts de recherche d'emploi et améliorer l'aide à la recherche d'emploi.
- Supprimer l'obligation pour les entreprises qui emploient au moins 20 femmes de financer des services d'accueil des enfants.

**Bibliographie**

- Baker, M. et K. Milligan (2008), « How does Job Protected Maternity Leave affect Mothers' Employment? », *Journal of Labor Economics*, vol. 26, n° 4, pp. 655-692.
- Baxter, J. et D. Smart (2011), « Fathering in Australia among Couple Families with Young Children », *Occasional Paper*, n° 37, Department of Families, Housing, Community Services, et Indigenous Affairs, Australian Government.
- Berger, L.M. et J. Waldfogel (2004), « Maternity Leave and the Employment of New Mothers in the United States », *Journal of Population Economics*, vol. 17, n° 3, pp. 331-349.
- Boeri, T. (2011), « Institutional reforms and dualism in European labor markets », in O. Ashenfelter et D. Brandt, N. (2010), « Chile: Climbing on Giants' Shoulders – Better Schools for all Chilean Children », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 784, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kmd41g7x9g0-en>.
- Brooks-Gunn, J., W. Han et J. Waldfogel (2010), « First-year Maternal Employment and Child Development in the First 7 Years », *Monographs of the Society for Research in Child Development*, vol. 75, n° 2, pp. 144-145.
- CASEN (2009, 2011), *Encuesta de Caracterización Socioeconómica Nacional*, ministère du Développement social, gouvernement du Chili.
- Castex, G. (2013), « Aumento del Salario Mínimo y sus Efectos sobre el Mercado Laboral », *Documentos de Trabajo*, n° 690, Banque centrale du Chili.

- Castro, C. et R. Ruiz de Viñaspre (2011), « Foco y Uso de la Franquicia Tributaria », présentation, ministère du Travail.
- Centro de Microdatos (2012), « Evaluación de Impacto del Programa de Subsidio al Empleo Joven », *Informe Final*, Centro de Microdatos, Faculté d'économie, Université du Chili.
- Consejo Trabajo y Equidad (2008), *Informe Final*.
- Contreras, D., L. de Mello et E. Puentes (2008), « Encouraging Labour Force Participation in Chile », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 608, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/242103851837>.
- Contreras, D. et G. Plaza (2010), « Cultural Factors in Women's Labor Force Participation in Chile », *Feminist Economics*, vol. 16(2), pp. 27-46.
- Dolado, J., S. Ortigueira et R. Stucchi (2012), « Does dual employment protection affect TFP? Evidence from Spanish manufacturing firms », *CEPR Discussion Paper*, n° 8763.
- Dougherty, S. et O. Escobar (2013), « The Determinants of Informality in Mexico's States », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 1043, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k483jrunjq2-en>.
- ENCLA (2011), *Encuesta Laboral*, Ministerio de Trabajo, gouvernement du Chili.
- Field et al. (2009), *Learning for Jobs: The OECD Review of Vocational Education and Training. Initial Report*, OCDE, Paris.
- Granados, P. (2013), « Displacement in Chile », mimeo.
- Heckman, James J. (2008), « Schools, skills, and synapses », *Economic Inquiry*, vol. 46(3), pp. 289-324.
- Huerta, M. et al. (2013), « Fathers' Leave, Fathers' Involvement and Child Development: Are They Related? Evidence from Four OECD Countries », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 140, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k4dlw9w6czq-en>.
- Huerta, M.C., W. Adema, J. Baxter, M. Corak, M. Deding, W.J. Han et J. Waldfogel (2011), « Early Maternal Employment and Child Development in Five OECD Countries », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 118, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kg5dlmtxhvh-en>.
- Huneus, C. et Repetto (2013), « Los desafíos pendientes del Ingreso Ético Familiar », mimeo.
- Immervoll, H. et M. Pearson (2009), « A good time for making work pay? Taking Stock of In-Work Benefits and Related Measures across the OECD », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 81, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/225442803245>.
- Kis, V. et S. Field (2009), « Learning for Jobs: OECD Reviews of Vocational Education and Training: Chile: A First Report », OCDE, Paris.
- Larrañaga et al. (2011), « Informe Final, Comisión Revisora del Sistema de Capacitación e Intermediación Laboral », Santiago du Chili, décembre.
- Medina F. et P. Paredes (2013), « Radiografía del Mercado Laboral Femenino en Chile », *Horizontal Chile*.
- Melhuish, E.C. (2004), « Child benefits. The importance of investing in quality of child care ».
- MINEDUC (2010), « Educación Técnica Profesional en Chile: Antecedentes y Claves de Diagnostico », ministère de l'Éducation, Chili.
- Miranda, V. (2011), « Cooking, Caring and Volunteering; Unpaid Work around the World », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 116, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kghrjm8s142-en>.
- OCDE (2013a), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2013*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/empl\\_outlook-2013-fr](http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2013-fr).
- OCDE (2013b), *Recommendation of the Council on Gender Equality in Education, Employment and Entrepreneurship*, Meeting of the OECD Council at the Ministerial Level, Paris, mai.
- OCDE (2013c), *Education Policy Outlook: Chile*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.
- OCDE (2013d), *Investing in Youth: Brazil*, Éditions OCDE, Paris, à paraître.
- OCDE (2013e), *Réformes économiques 2013 : Objectif croissance*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2013-fr>.
- OCDE (2012a), *Études économiques de l'OCDE : Chili 2012*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-chl-2012-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-chl-2012-fr).

- OCDE (2012b), *Inégalités hommes-femmes : Il est temps d'agir*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264179660-fr>.
- OCDE (2012c), *Regards sur l'éducation 2012 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2012-fr>.
- OCDE (2012d), *Des compétences meilleures pour des emplois meilleurs et une vie meilleure : Une approche stratégique des politiques sur les compétences*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264178717-fr>.
- OCDE (2012e), *Activating Jobseekers: How Australia Does It*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264185920-en>.
- OCDE (2011a), *Assurer le bien-être des familles*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264098794-fr>.
- OCDE (2011b), *Regards sur l'éducation 2011 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2011-fr>.
- OCDE (2011c), *Building a High-Quality Teaching Profession: Lessons from around the World*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264113046-en>.
- OCDE (2010a), *Résultats du PISA 2009 : Savoirs et savoir-faire des élèves – Performance des élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences (volume I)*, PISA, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264097643-fr>.
- OCDE (2010b), *Études économiques de l'OCDE : Chili 2010*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-chl-2010-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-chl-2010-fr).
- OCDE (2010c), *Des débuts qui comptent ! Des emplois pour les jeunes*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264096110-fr>.
- OCDE (2009), *OECD Reviews of Labour Market and Social Policies: Chile 2009*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264060616-en>.
- OCDE (2008), « Prendre un bon départ : le passage de l'école à la vie active dans les pays de l'OCDE », in *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2008*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/empl\\_outlook-2008-3-fr](http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2008-3-fr).
- Pagés, C. et C. Montenegro (2007), « Job Security and the Age Composition of Employment: Evidence from Chile », *Estudios de Economía*, vol. 34, n° 2, pp. 109-139.
- Parro, F. et L. Reyes (2013), « The Chilean Labour Market: Job Creation, Quality, Inclusiveness, and Future Challenges », background document, OECD Survey.
- Politeia Soluciones Públicas (2007), « Modificaciones al permiso pre y postnatal y extensión de cobertura de salas cunas y jardines infantiles para hijos e hijas de mujeres trabajadoras », *Informe Final*.
- Quintini, G. et T. Manfredi (2009), « Going Separate Ways? School-to-Work Transitions in the United States and Europe », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 90, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/221717700447>.
- Ruhm, C. et J. Waldfogel (2011), « Long-Term Effects of Early Childhood Care and Education », *IZA Discussion Paper*, n° 6149, Bonn.
- Santiago, P. et al. (2013), *Teacher Evaluation in Chile 2013*, *OECD Reviews of Evaluation and Assessment in Education*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264172616-en>.
- Scarpetta, S. et al. (2012), « Challenges Facing European Labour Markets: Is a Skill Upgrade the Appropriate Instrument? », <http://dx.doi.org/10.1007/s10272-012-0402-2>.
- Schmidt-Hebbel, K. et al. (2013), « 95 propuestas para un Chile mejor », *El Grupo Res Pública Chile*, [www.95propuestas.cl](http://www.95propuestas.cl).
- Thévenon, O. (2013), « Drivers of Female Labour Force Participation in the OECD », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 145, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k46cuvrgnms6-en>.
- Thévenon, O. et A. Solaz (2013) « Labour Market Effects of Parental Leave Policies in OECD Countries », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 141, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k8xb6hw1wjf-en>.

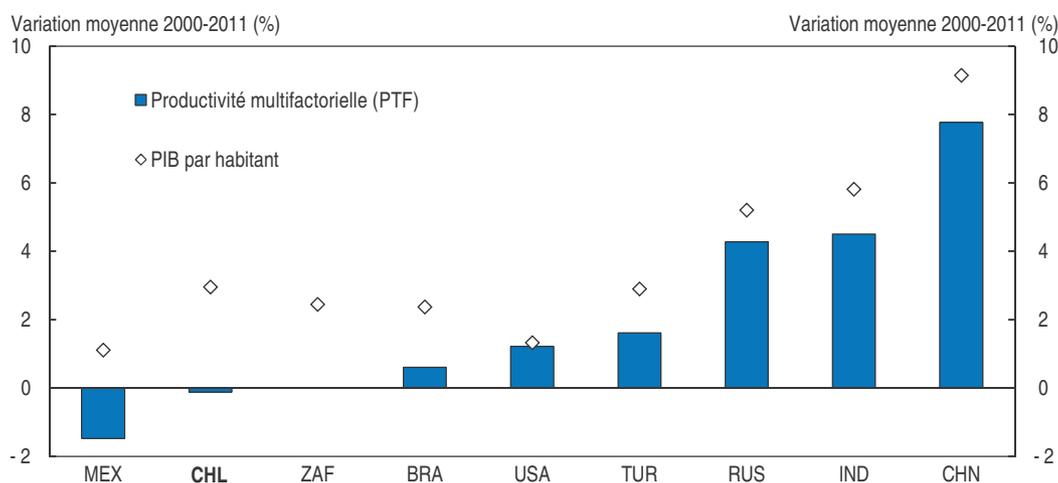
## Chapitre 2

# Stimuler la croissance par l'innovation et l'entrepreneuriat

*Le Chili ne pourra améliorer son niveau de vie que si son économie devient plus innovante et plus productive. Or, la R-D des entreprises n'a pas été très intensive par le passé et l'innovation a été entravée par des obstacles de toutes sortes, notamment la pénurie de diplômés en science, technologie, ingénierie et mathématiques. Le cadre mis en place par les pouvoirs publics est depuis peu plus favorable à l'innovation, les réformes encourageant les entreprises à investir dans la R-D et à accéder à des sources de financement. Les entreprises chiliennes sont devenues plus innovantes, y compris dans les secteurs traditionnels, centrés sur les avantages comparatifs et les ressources naturelles. Le programme Start-Up Chile a suscité un intérêt international en tant qu'outil de promotion de l'entrepreneuriat, et les obstacles à la création d'entreprises ont été réduits. Le crédit d'impôt au titre de la R-D, jusque-là sous-utilisé, est désormais plus facile d'accès et un plus grand nombre d'entreprises commencent à en bénéficier. Pourtant, il est possible de développer encore le système d'innovation, d'améliorer les programmes existants et de renforcer la cohérence institutionnelle.*

Le Chili a connu cette dernière décennie une croissance solide, marquée par des rythmes d'accumulation de capital – physique et humain – qui ont permis de réduire l'écart entre son niveau de production par travailleur et celui des économies plus avancées. Pourtant, d'après les estimations de l'OCDE (Johansson et al., 2012), la productivité totale des facteurs (PTF) n'a pas progressé (graphique 2.1). Cette stagnation contraste avec la croissance moyenne observée dans d'autres grandes économies émergentes, dont certaines ont affiché une progression de la PTF exceptionnellement rapide.

Graphique 2.1. **Croissance de la productivité et du PIB par habitant**



Source : Base de données Scénarios de croissance à long terme de l'OCDE (Johansson et al., 2012).

**Comment lire ce graphique :** La croissance de la productivité totale des facteurs représente les gains de production ou de PIB venant s'ajouter à la croissance des intrants, mesurée en termes d'évolution de l'emploi, du capital humain et du capital physique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923564>

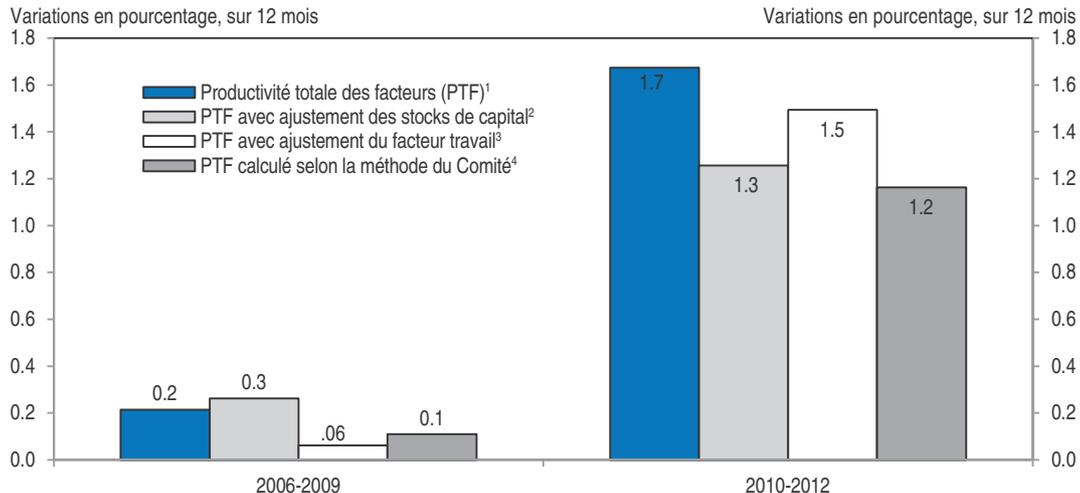
Comme l'indiquent plusieurs études, la progression de la PTF au Chili s'est brusquement ralentie au cours des dix dernières années, ce qui suscite des inquiétudes quant à la viabilité de la hausse amorcée (Fuentes et al., 2008). Magendzo et Villena (2012) ont par exemple montré que la croissance annuelle de la PTF était passée de 2,8 % en moyenne entre 1992 et 1997 à plus ou moins zéro au cours de la période 1998-2010. Bien qu'elle puisse s'expliquer en partie par la crise économique mondiale et le séisme dévastateur qui a frappé le pays, cette baisse soulève des questions quant à la faisabilité d'une convergence à long terme des revenus vers un niveau plus élevé.

Maintenir l'évolution à la hausse de la PTF est un véritable défi, d'une part en raison des incertitudes concernant les facteurs qui y contribuent, et d'autre part parce que les données dont on dispose sur le Chili indiquent que la croissance de la PTF observée par le passé dans un certain nombre de secteurs pouvait s'expliquer par les réformes des

marchés de capitaux et de produits entreprises deux décennies plus tôt (Crespi, 2006 ; Bergoing et al., 2006 ; Schweltnus, 2010). Ces réformes ont eu pour effet de modifier les prix relatifs et donné lieu à de profonds réaménagements structurels qui ont entraîné la réaffectation des facteurs de production vers des secteurs plus dynamiques et favorisé l'expansion des entreprises plus efficaces. Le problème est que les avantages « faciles à récolter » de ces réformes ont peut-être été quasiment épuisés. D'autres éléments d'information laissent par ailleurs entendre qu'il y a eu parallèlement peu d'entrées sur le marché d'entreprises nouvelles et plus performantes au début des années 2000 (Benavente, 2004).

Il semblerait, d'après certains signes, que la PTF soit repartie à la hausse récemment. Les données du ministère des Finances montrent que la croissance de la PTF a été faible en moyenne – mais extrêmement volatile – pendant la période 2000-10, puis a connu un nouvel élan de quelque 1.5 % par an (si l'on exclut le secteur minier, à forte intensité de capital) (graphique 2.2).

Graphique 2.2. **Estimations de la productivité totale des facteurs hors secteur minier**



1. PTF estimée selon la méthode de Solow (comptabilité de la croissance résiduelle), hors secteur minier pour les données sur le PIB et la main-d'œuvre.
2. Méthode de Solow mais stock de capital ajusté en fonction de son intensité d'utilisation.
3. Méthode de Solow mais total des heures travaillées ajusté en fonction du niveau d'éducation.
4. Correspond à la méthode utilisée par le Comité del PIB Tendencial hors secteur minier. Méthode de Solow avec le stock de capital ajusté en fonction de son intensité d'utilisation et le total des heures travaillées ajusté en fonction du niveau d'éducation.

Source : Ministère des Finances.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923773>

Au-delà des incertitudes liées à la mesure de la croissance de la PTF, la question est de savoir si les politiques mises en œuvre ces dernières années sont bien celles qui conviennent. Les investissements de long terme supposent de bonnes conditions-cadres ; à cet égard, la stabilité des politiques macroéconomiques du Chili et l'ouverture du pays aux échanges sont des préalables appréciables. Les restrictions à la concurrence pourraient être encore réduites, même si les dispositions chiliennes en la matière sont plus favorables aux entreprises et aux entrepreneurs qu'elles ne le sont dans les autres pays d'Amérique latine. L'Indice mondial 2013 de l'innovation INSEAD/OMPI classe le Chili parmi les 50 premiers pays du monde, et le premier de sa région (GII, 2013) ; d'autres indices renvoient une image similaire, comme le décrit la section suivante.

Il sera très important à l'avenir, compte tenu de la très grande incertitude qui règne concernant le potentiel de croissance futur du pays, que le Chili améliore davantage sa capacité d'innovation, et donc redonne un élan à la PTF. La production de cuivre – donc ressources naturelles – a beaucoup contribué par le passé à la croissance du PIB. Bien que cette contribution ait diminué, plusieurs obstacles à la production du cuivre pourraient limiter le rythme futur de convergence des revenus, toutes choses étant égales par ailleurs (encadré 2.1). Il est donc important que les rentes des ressources naturelles soient investies dans le capital humain et les actifs immatériels issus de l'investissement dans l'innovation, qui ont un taux de rendement élevé sur le long terme grâce à la croissance accrue de la PTF.

La PTF tendancielle réagit assez lentement à l'amélioration des politiques, et certains signes montrent que les politiques générales d'orientation ont déjà eu un impact positif sur les entreprises. Les politiques axées sur l'innovation ont beaucoup évolué ces dernières années, et le reste du présent chapitre est consacré aux secteurs qui pourraient être améliorés. La deuxième section est consacrée aux efforts qui sont faits pour stimuler la R-D par le biais d'incitations fiscales, et contient des recommandations sur les améliorations à apporter à ce système. La troisième section porte sur les actions gouvernementales qui promeuvent les jeunes entreprises innovantes et le capital-risque. Des programmes solides ont été mis au point et un grand nombre d'entre eux semblent aboutir à de bons résultats, même s'ils mériteraient d'être rationalisés et modifiés en affinant leur ciblage et en leur conférant plus d'impact. La quatrième section s'intéresse à l'organisation du dispositif d'innovation. Pour finir, la dernière section passe en revue les efforts déployés pour accroître le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur possédant les compétences nécessaires.

### Encadré 2.1. **Scénarios stylisés de la production de cuivre et de la croissance à long terme au Chili**

L'incertitude relative à l'évolution future de la production de cuivre pourrait avoir des impacts importants sur la croissance du PIB au Chili. On trouvera dans le présent encadré une série d'hypothèses simples permettant d'évaluer quels pourraient être les effets de cette production sur le PIB, toutes choses étant égales par ailleurs (pour en savoir plus sur la méthodologie, voir Brandt, 2013). Bien qu'il soit très difficile de prédire quelle sera la production de cuivre sur le long terme, dans la mesure où elle dépendra fortement des progrès technologiques, du succès des efforts d'exploration et du prix du cuivre sur le marché mondial, il est utile, à titre indicatif, d'examiner certains scénarios stylisés et leurs effets sur l'évolution du PIB.

Les deux scénarios présentés ici s'appuient sur des scénarios de croissance à long terme de l'OCDE (Johansson et al., 2012), qui partent du principe que la réforme structurelle aura lieu à un rythme modéré. Ces scénarios utilisent une fonction de production à laquelle est ajouté un stock de ressources naturelles (Brandt, 2013). Le cuivre représentant au Chili le plus gros gisement de ressources naturelles, le scénario présenté ici est centré – à des fins de simplification – sur le rôle de ce minerai.

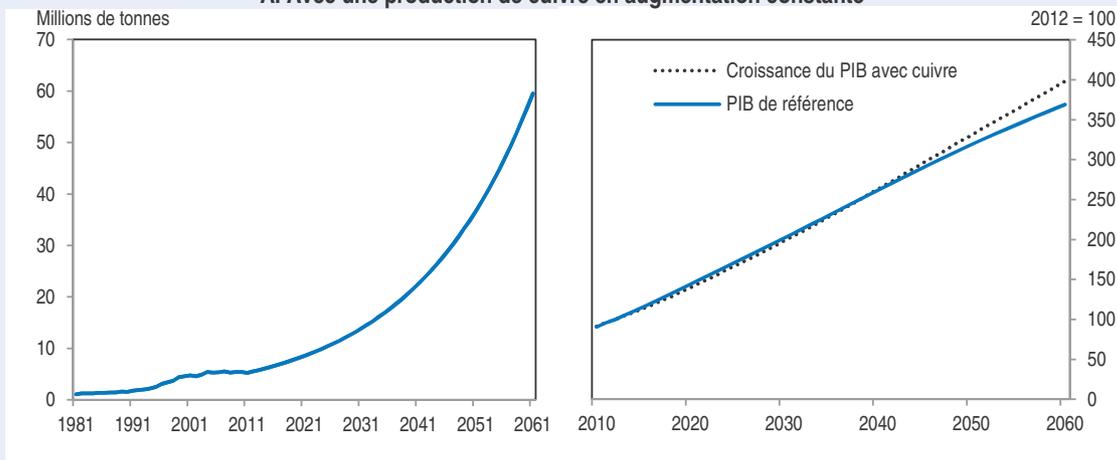
Dans le premier scénario, où la production de cuivre dépasse le niveau de stagnation actuel et continue de s'accroître au taux moyen observé depuis 1970, la croissance attendue sera bien au rendez-vous (graphique 2.3, partie A). En fait, à partir de 2040 environ, le PIB sera plus élevé dans ce scénario que dans le scénario de référence, car l'augmentation continue de la production de cuivre compensera certaines des conséquences de la diminution de la population en âge de travailler.

La situation est différente dans le second scénario, où la production de cuivre continue d'augmenter jusqu'en 2020, puis stagne et commence à baisser à partir de 2030. Jusqu'en 2020, l'évolution du PIB s'appuie sur des hypothèses d'accroissement de la capacité de production (établies à partir des plans d'investissement actuels – qui ont pris du retard), le taux de croissance de la production de cuivre ayant

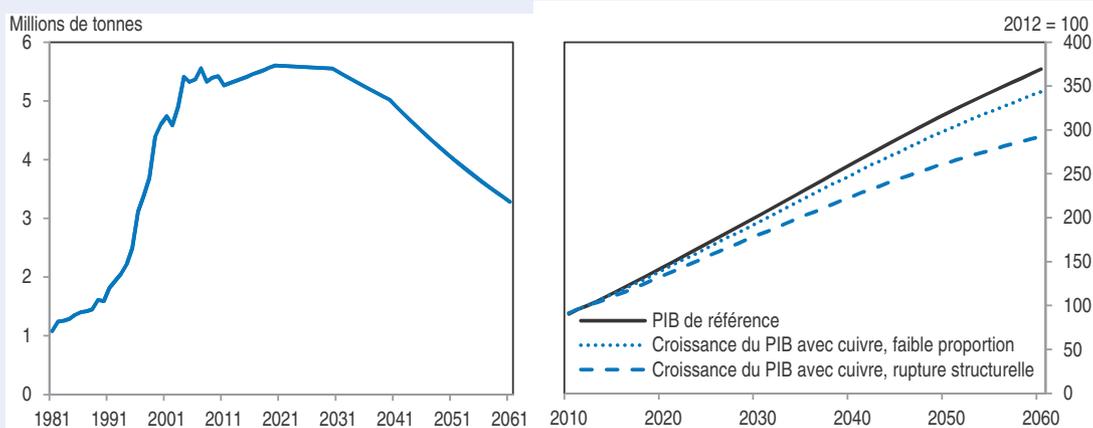
### Encadré 2.1. Scénarios stylisés de la production de cuivre et de la croissance à long terme au Chili (suite)

#### Graphique 2.3. Scénarios de croissance à long terme

##### A. Avec une production de cuivre en augmentation constante



##### B. Avec une production de cuivre en baisse



1. Les scénarios « avec cuivre » désignent les scénarios alternatifs incluant des hypothèses spécifiques concernant l'évolution de la production de cuivre.

Source : Calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923792>

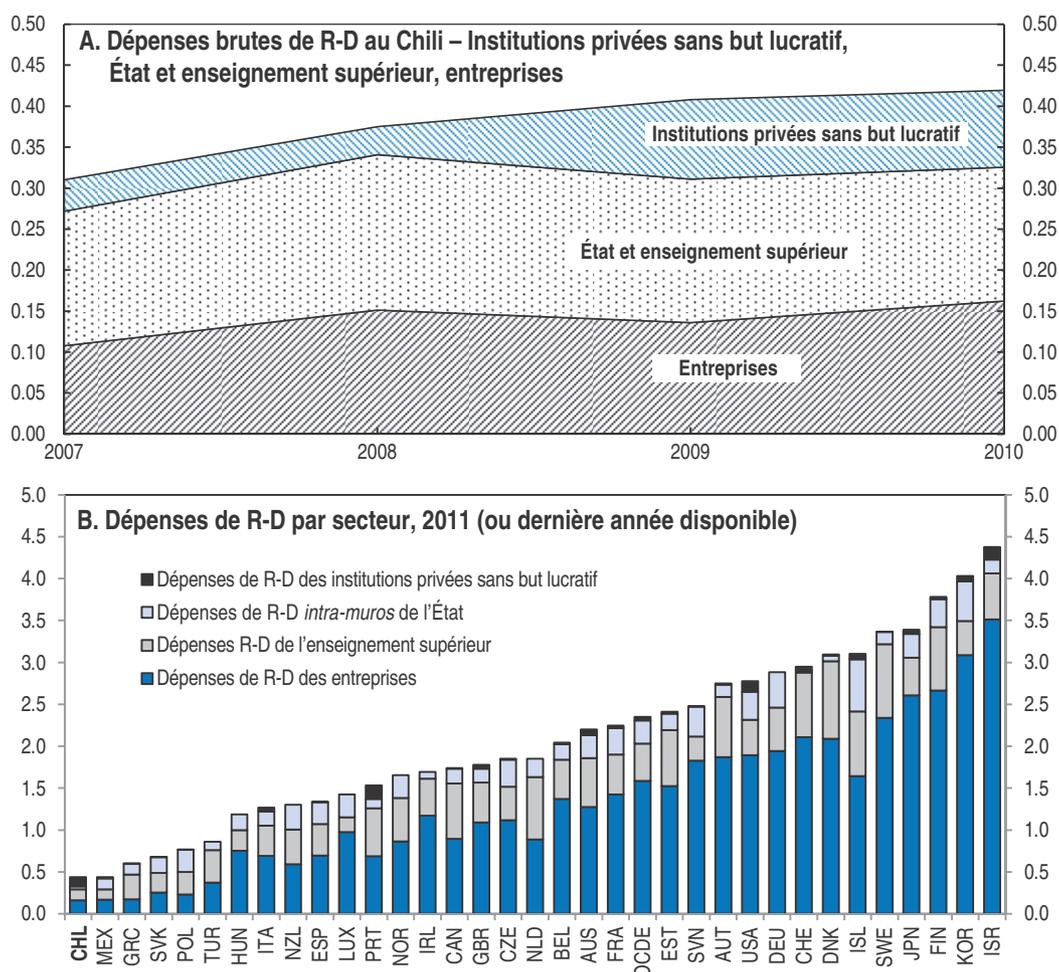
régressé pour s'établir à moins de 1.7 % par an depuis 2000, contre 10 % pendant les dix années qui ont précédé. Dans ce scénario alternatif, le PIB devrait se situer de 7 à 20 % (selon la part du cuivre dans le PIB) en deçà du niveau attendu dans le scénario de référence en 2060 (graphique 2.3, partie B). Dans la mesure où la production de cuivre se heurte déjà à des difficultés – les gisements les plus faciles à exploiter étant épuisés –, ce scénario n'est pas du tout impossible. Si le Chili devait continuer à extraire du cuivre au rythme actuel, les réserves avérées (c'est-à-dire celles qui sont connues et peuvent être exploitées avec les technologies disponibles) dureraient 35 années de plus. Le problème est que les nouvelles technologies et les missions d'exploration ont tendance à conduire à la découverte de nouveaux gisements et à la possibilité de les exploiter, à une époque où les ressources se font rares et où les prix augmentent. Il est donc assez probable que le Chili sera capable d'exploiter ses gisements de cuivre pendant bien plus longtemps que ne le laisse supposer le scénario fondé sur les réserves avérées et les rythmes d'extraction actuels. D'un autre côté, les obstacles observés à ce jour devraient fournir des incitations à faire en sorte que les politiques en matière d'innovation soient conçues du mieux possible.

## L'intensité de la R-D reste faible dans le secteur des entreprises

Au Chili, l'intensité de la R-D et, plus généralement, les dépenses consacrées à l'innovation sont les plus faibles de la zone OCDE, les dépenses – peu élevées – de R-D se concentrant pour l'essentiel dans le secteur des universités publiques (graphique 2.4). Bien que l'économie chilienne soit spécialisée dans les secteurs affichant globalement une activité moyenne de R-D peu intense, la participation du secteur des entreprises est exceptionnellement faible, puisque seules 350 entreprises environ déclarent investir régulièrement dans la R-D – un chiffre qui n'a que peu augmenté au fil du temps. Plus généralement, les enquêtes relatives à l'innovation (la dernière réalisée en 2012 n'est pas encore disponible) ont montré qu'un tiers environ des entreprises mènent des travaux de R-D (Minecon, 2009), contre quelque 40 % habituellement dans les pays de l'UE. Par ailleurs, au Chili, les dépenses de R-D des entreprises en pourcentage du PIB ont chuté jusqu'au milieu des années 2000 (Benavente, 2006) mais ne semblent pas, d'après les données dont on dispose, être reparties à la hausse au cours des dix ans qui ont suivi. Des craintes

Graphique 2.4. **L'intensité de la R-D est faible, surtout dans le secteur des entreprises**

En pourcentage du PIB



Source : OCDE, base de données des Principaux indicateurs de la science et de la technologie.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932923583>

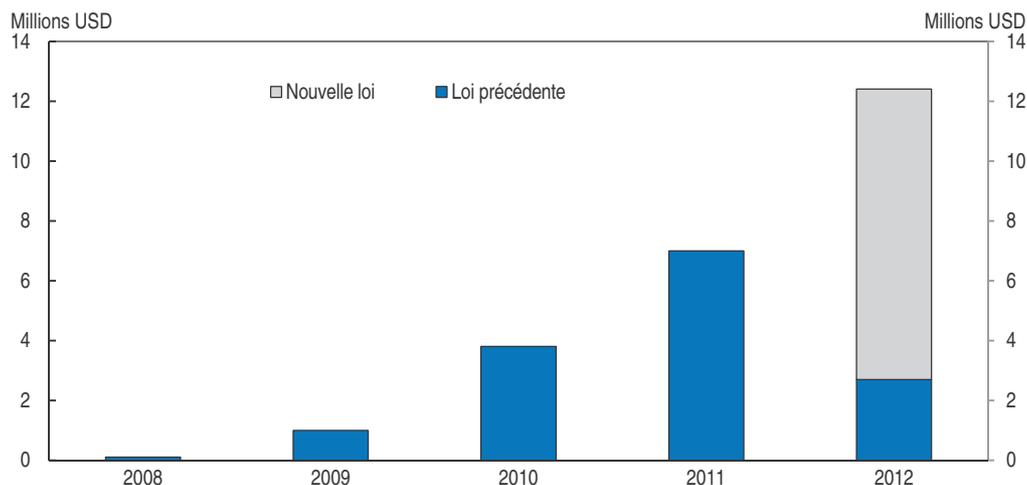
avaient été exprimées par le passé concernant la solidité du régime des droits de propriété intellectuelle (DPI), mais elles ont pour l'essentiel été apaisées suite aux améliorations qui y ont été apportées (OCDE, 2011). Bien que le taux de production intellectuelle reste peu élevé (en raison de la faible activité de recherche appliquée et de développement technologique), le nombre de dépôts de brevets et de citations a nettement augmenté (OCDE, 2013e).

Bien que les dépenses de R-D représentent généralement un investissement rentable, au Chili, elles sont effectuées principalement par les organismes publics. Le faible engouement des entreprises privées pour ce type d'investissement peut s'expliquer par les dysfonctionnements des marchés, car pour ce qui est des taux de rendement des investissements dans la R-D, les données montrent qu'ils sont en général relativement élevés pour les entreprises privées (Benavente et al., 2006). L'incertitude peut avoir des effets très dissuasifs et décourager les entreprises d'investir dans la R-D, en particulier lorsqu'elles sont de petite taille. Lorsque l'accès aux marchés de capitaux est restreint, les petites entreprises sont plus touchées que les autres, et les choix en matière d'investissement dans la R-D ne sont alors pas les plus judicieux – un problème que l'on rencontre également dans d'autres économies.

Pour promouvoir l'investissement du secteur privé dans la R-D, et en complément d'un important système de soutien à l'innovation, un allègement fiscal a été institué en 2008. Les entreprises ayant signé des accords de R-D avec des centres de recherche certifiés (principalement des universités) peuvent ainsi solliciter un abattement fiscal de 35 % sur les ressources investies dans des projets conjoints. Les 65 % restants du montant des sommes investies peuvent être déduits des revenus imposables, ce qui signifie de fait que les entreprises peuvent bénéficier d'un allègement fiscal de presque la moitié (48 %) de leurs dépenses de R-D. Depuis une modification intervenue en 2012, les activités internes de R-D ouvrent elles aussi droit au crédit d'impôt, et la procédure administrative a été simplifiée. D'autres aménagements importants ont été introduits dans le dispositif d'allègement fiscal : triplement du plafond annuel de l'avantage fiscal qui est passé à 1.2 million USD et suppression du plafond de 15 % des recettes brutes. Après ces changements, le flux des candidats au crédit d'impôt a été multiplié par cinq. Cela dit, le programme qui est en place est toujours plus intéressant pour les grandes entreprises, car le remboursement d'impôt n'est possible qu'en cas de bénéfices.

En 2012, le programme de crédit d'impôt a fait l'objet d'une évaluation préliminaire couvrant ses premières années d'application. L'examen a montré que la nouvelle loi avait nettement accru le soutien à la R-D en l'élargissant à une nouvelle catégorie d'entreprises, notamment grâce à l'intégration de la R-D interne. L'équivalent de 80 % des aides fiscales octroyées pendant les quatre ans d'application de l'ancienne loi ont été attribuées pendant les 10 mois qui ont suivi la modification de la loi en 2012 (graphique 2.5). Les sommes cumulées ont atteint 24.3 millions USD sur la période 2008-12. Sur les montants octroyés en 2012, quelque 80 % l'ont été en vertu de la nouvelle loi, qui est entrée en vigueur au dernier trimestre de cette même année.

Il n'en reste pas moins que le programme a été plus intéressant pour les grandes entreprises que pour les plus petites, à l'instar de ce qui a été observé ailleurs (Criscuolo et Menon, 2013). Selon un rapport récent de la CORFO, 66 % des participants au programme étaient de grandes entreprises, et 34 % des PME. Il devrait, dans l'idéal, y avoir un moyen de permettre aux jeunes entreprises (nouvellement créées) d'en bénéficier.

Graphique 2.5. **Aides fiscales sur les dépenses de R-D**

Source : CORFO, juin 2013.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923811>

Selon des travaux de l'OCDE portant sur les nouvelles sources de la croissance (OCDE, 2013b), la mise en place de crédits d'impôt remboursables peut aider les petites entreprises dynamiques, y compris les jeunes entreprises qui ne réalisent pas encore de bénéfices et ne peuvent donc pas faire usage de crédits d'impôt non remboursables. Le Chili devrait suivre avec attention la mise en œuvre du dispositif et envisager d'adopter des crédits d'impôt remboursables pour les petites entreprises. Une dose de progressivité pourrait en outre être ajoutée au dispositif actuel afin d'inciter les grandes entreprises à en profiter davantage à l'avenir. La réalisation d'évaluations régulières – comme cela est prévu par la loi existante – est également importante pour s'assurer que le dispositif demeure rentable.

### Les réformes ont amélioré le climat entrepreneurial

L'entrepreneuriat est une source importante d'innovation – via la création et le développement de nouvelles entreprises –, et donc un facteur tout aussi important de productivité (Aghion et Howitt, 2006 ; Acs et al., 2009 ; OCDE, 2013b). Les gains de productivité régulièrement associés à ce processus proviennent de la réaffectation des ressources – des entreprises à la productivité faible vers celles qui ont une productivité plus élevée –, ainsi que de l'augmentation de la productivité et de la taille des entreprises déjà en place, sous l'effet de la concurrence des nouveaux entrants. Les nouvelles entreprises, en particulier celles qui œuvrent dans des secteurs d'innovation, adoptent plus rapidement les nouvelles technologies et créent davantage d'emplois. Par ailleurs, l'intégration des nouvelles technologies a nettement plus d'impact sur les nouvelles entreprises que sur celles qui sont déjà en place et opèrent dans les secteurs traditionnels (Bergoeing et al., 2006).

Les réformes récentes visaient à faciliter la création d'entreprises au Chili. Le délai nécessaire pour réaliser cette opération a ainsi été considérablement réduit. Une loi adoptée en 2011 avait ramené de 22 à 7 jours les délais de création d'une entreprise, en simplifiant les procédures d'obtention des permis et de paiement des taxes, ainsi que les exigences en matière de notification. Une autre loi entrée en vigueur en mai 2013 va encore plus loin dans la simplification des démarches, puisqu'elle permet la création d'une

entreprise en un seul jour et réduit considérablement les coûts. Enfin, une loi entrée en application en 2012 accélère l'octroi de l'autorisation municipale définitive d'exploitation, et permet au nouvel entrepreneur d'émettre immédiatement des factures électroniques.

La création du programme d'entrepreneuriat *Start-Up Chile*, initiative du ministère de l'Économie et de la CORFO, le principal organisme public chargé du développement, vise à faire du Chili le premier pôle de l'innovation d'Amérique latine (encadré 2.2), et vient s'ajouter à différents programmes complémentaires facilitant les transferts internationaux de technologies.

### Encadré 2.2. **Start-Up Chile**

Ces deux dernières années, le programme *Start-Up Chile* a suscité la création de plus de 700 nouvelles entreprises, souvent par des entrepreneurs étrangers. Lancé en 2010, ce programme cherche à attirer les entrepreneurs étrangers en offrant 40 000 USD de fonds propres d'amorçage ainsi qu'un visa de travail de courte durée aux entrepreneurs qui viennent au Chili pour développer des projets sur une période de six mois. À ce jour, le programme a contribué au financement de projets émanant de plus de 70 pays, rendant ainsi le Chili plus attractif pour les créateurs d'entreprises et compensant les faiblesses du pays en matière de capacité d'innovation et de goût du risque.

L'un des principaux objectifs de *Start-Up Chile* est de promouvoir au Chili un nouvel esprit d'entreprise. Avec le nombre croissant de nouvelles entreprises créées sous son impulsion, le programme pourrait inciter plus de gens à créer leurs propres sociétés, ce qui n'était pas le cas auparavant, où les nouvelles entreprises étaient beaucoup plus rares et à peine visibles. Bien qu'il soit difficile d'évaluer le pourcentage d'entreprises créées sous l'influence de ce programme, sa promotion de l'esprit d'entreprise devrait avoir un impact positif sur la capacité d'entreprendre au niveau national, d'autant que le nombre de jeunes entreprises demandant à bénéficier des programmes de pépinières et de capitaux d'amorçage ainsi que d'autres dispositifs de soutien de la CORFO a été multiplié par quatre en l'espace de quatre ans.

Bien qu'il soit probablement trop tôt pour réaliser une évaluation exhaustive, le programme a déjà permis d'importantes améliorations dans le climat entrepreneurial chilien. Entre 2010 et la mi-2013, les participants à *Start-Up Chile* ont organisé quelque 700 réunions et pris part à plus de 2 000 ateliers et conférences. En effet, le programme exige des entrepreneurs participants qu'ils apportent une contribution en nouant des relations avec le milieu des affaires local. *Start-Up Chile* a également permis au pays de se confronter à l'entrepreneuriat mondial, un aspect pouvant être considéré comme positif. Le programme a fait l'objet d'un énorme retentissement médiatique à l'échelle internationale, et a été imité dans d'autres pays. Un autre phénomène notable est que le réseau d'entrepreneurs participant à *Start-Up Chile* s'entretient de lui-même. De nombreux chefs d'entreprise ont témoigné dans les médias de leur expérience positive du programme, ce qui encourage d'autres entrepreneurs à franchir le pas.

D'autres réformes et dispositifs – comme le programme de capitaux d'amorçage et de pépinières – visent à faciliter l'accès des petites entreprises et des femmes aux moyens de financement ; de son côté, le programme Environnement entrepreneurial s'emploie à stimuler les compétences entrepreneuriales et celles qui leur sont liées (OCDE, 2012a). Ces quatre dernières années, ces dispositifs ont abouti à une multiplication par quatre des demandes de participation aux programmes de capitaux d'amorçage soutenus par l'État.

Tableau 2.1. **Financement par le capital-risque et les capitaux d'amorçage**

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<i>En millions USD</i>									
Capitaux d'amorçage de la CORFO	0.0	1.6	4.7	6.0	7.3	5.5	6.7	6.7	6.2
Capital-risque avec des fonds publics	8.7	16.6	28.2	57.3	47.7	45.8	53.9	67.3	83.3
Investissements en phase de démarrage	0.0	3.1	0.5	1.5	5.0	3.9	6.8	8.1	5.5
<i>Nombre</i>									
Demandes de brevets internationaux par des entreprises chiliennes	1	9	12	17	27	54	88	118	110
Accords de capital-risque dans les petites entreprises	0	3	3	4	10	8	13	19	20
Nouveaux fonds de capital-risque	0	4	5	1	4	2	6	0	8

Source : Echeconpar et al. (2013).

Les politiques chiliennes en matière de capital-risque sont présentées comme les meilleures de la région (LAVCA, 2013). Même si un nombre limité seulement d'entreprises sont financées chaque année, le secteur du capital-risque commence à se développer (tableau 2.1).

Outre ces dispositifs permettant de réduire les obstacles bureaucratiques à l'entrepreneuriat, le programme *InnovaChile* a mis fin à l'obligation pour les candidats de fournir des garanties bancaires. Dans ce cadre, des mises de fonds initiales ont pu commencer à être apportées, ce qui allège le poids financier pesant sur les entrepreneurs.

La CORFO s'est efforcée de favoriser au Chili le développement du secteur du capital-risque ainsi que la participation des investisseurs privés dans les formules de placement collectif, de manière à encourager l'investissement privé dans les petites et moyennes entreprises (Benavente et al., 2005). Le programme *Venture Capital for Business Innovative* et celui d'investissement en capital-risque dans les formules de placement collectif, dirigé par la CORFO, sont des exemples de ces efforts. Après une évaluation de ces programmes en 2011, la CORFO a commencé à mettre en place un fonds de développement et de croissance, de même qu'un fonds de démarrage. Le premier vise à offrir des possibilités de financement et de développement aux PME chiliennes qui présentent un fort potentiel de croissance et sont actuellement en phase d'expansion. Le second a pour but d'offrir les mêmes possibilités aux PME chiliennes qui sont en phase de démarrage et affichent un potentiel ou des perspectives de croissance et d'innovation.

Les activités présentant une utilité pour le développement, au Chili, d'un marché intérieur du capital-risque peuvent être classées en deux grandes phases (Echeconpar et al., 2013). La première, qui pourrait s'appeler la *phase axée sur le marché*, s'est déroulée jusqu'en 2000 environ. Elle a consisté à mettre en place les institutions officielles de base pour le marché de capital-risque. La seconde phase, que l'on pourrait surnommer la *phase de politique publique active* (menée après 2000), a correspondu à la mise en œuvre de nombreuses initiatives gouvernementales visant à développer le secteur du capital-risque. Ces initiatives sont décrites succinctement dans le tableau 2.2.

Le Chili pourrait encore assouplir les mesures restrictives qui obligent les bailleurs de fonds étrangers à installer des établissements au Chili (et qui ont pour but d'obtenir des engagements de la part des investisseurs chiliens) ; une loi allant dans ce sens est actuellement en cours d'examen au Congrès. Le secteur du capital-risque pourrait également être consolidé grâce à des formations économiques et financières aux entrepreneurs – afin qu'ils soient mieux armés pour traiter avec les investisseurs –, ainsi que des mécanismes permettant d'optimiser les ressources financières disponibles dans

Tableau 2.2. **Présentation synthétique des initiatives gouvernementales relatives au financement des jeunes entreprises, 2000-12**

Initiative	Type d'initiative	Année	Informations complémentaires
Loi sur l'offre publique de titres	Réforme du marché	2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Meilleure protection des actionnaires minoritaires.</li> <li>● Meilleure gouvernance interne des entreprises cotées en bourse.</li> </ul>
MKI : nouvelles réglementations visant à approfondir le marché financier	Réforme du marché	2001	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Exonération fiscale sur les plus-values réalisées par les entreprises cotées en bourse.</li> <li>● Exonération fiscale sur les plus-values des nouveaux titres pendant trois ans.</li> </ul>
Subvention des opérations des pépinières d'entreprises	Incitations à promouvoir l'innovation et la commercialisation	2002-09	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'octroi des subventions n'était pas lié à la mesure des performances commerciales.</li> <li>● L'initiative a été jugée peu satisfaisante et a été interrompue en 2010.</li> </ul>
Apport de capitaux d'amorçage aux jeunes entreprises des pépinières	Incitations à promouvoir l'innovation et la commercialisation	2002-11	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La CORFO avait décidé au départ d'allouer les fonds après évaluation des projets par une tierce partie.</li> <li>● En 2011, la procédure a été modifiée : les pépinières peuvent procéder aux versements des fonds sous réserve de la validation <i>a posteriori</i> par la CORFO.</li> </ul>
Fonds de contrepartie F2 et F3 de la CORFO	Incitations des investisseurs privés à intervenir dans la phase de démarrage des entreprises	2005-10	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dans un premier temps, le fonds F2 a été épuisé en l'espace de 6 mois en raison de la demande ; il a été remplacé par le fonds F3.</li> <li>● Il est spécifié que les investissements doivent avoir lieu dans des PME.</li> <li>● Les investissements ont en fait bénéficié principalement aux entreprises traditionnelles, déjà bien implantées.</li> <li>● Après 2006, certains fonds ont été affectés aux jeunes entreprises.</li> </ul>
Subvention par la CORFO des frais de fonctionnement des réseaux de parrainage d'entreprises à risque et du cofinancement par les investisseurs-tuteurs	Incitations des investisseurs privés à intervenir dans la phase de démarrage des entreprises	2006-10	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Cinq nouveaux réseaux de parrainage d'entreprises à risque ont été créés, mais presque tous avaient disparu en 2011.</li> <li>● Le cofinancement par les fonds consortiaux a été un échec car cela exigeait des investisseurs-tuteurs qu'ils mettent en commun leurs capitaux et qu'ils investissent ensemble. Ils ont préféré investir séparément.</li> </ul>
Soutien des pouvoirs publics au forum de l'innovation	Soutien au partenariat du secteur privé dans le but de promouvoir l'innovation	2006-aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Création d'un concours annuel d'innovation à l'échelle nationale (Avoni).</li> <li>● Autres manifestations et soutiens en rapport avec l'innovation.</li> </ul>
Réglementation des FICER concernant l'investissement des étrangers dans le capital-risque	Réforme du marché	2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Incitations visant à encourager l'investissement des étrangers dans le capital-risque.</li> <li>● Taux d'imposition des plus-values ramené à 10 % (contre 35 % auparavant) lorsque les investisseurs s'associent avec une entreprise locale.</li> </ul>
MKII : nouvelles réglementations pour promouvoir les marchés de capital-risque	Réforme du marché	2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Exonération fiscale sur les plus-values des fonds de capital-risque pour les entreprises vendues à des intérêts publics (cotés en bourse).</li> <li>● La CORFO (organisme public) peut être actionnaire dans les fonds de capital-risque (elle ne pouvait auparavant qu'être prêteur).</li> <li>● Les banques sont autorisées à investir jusqu'à 1 % des actifs dans les fonds de capital-risque.</li> <li>● Une nouvelle forme juridique de participation est autorisée (SPA), qui facilite le transfert des parts dans les entreprises privées.</li> </ul>
Programme <i>Start-Up Chile</i>	Faire venir des entrepreneurs de l'étranger	2010-aujourd'hui	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Un visa de travail de six mois et un capital de départ symbolique sont alloués aux entrepreneurs du monde entier pour les inciter à venir travailler au Chili.</li> <li>● Les entrepreneurs sont installés dans la même région et doivent établir des relations avec le milieu des affaires local.</li> </ul>

Source : Echecopar et al. (2013).

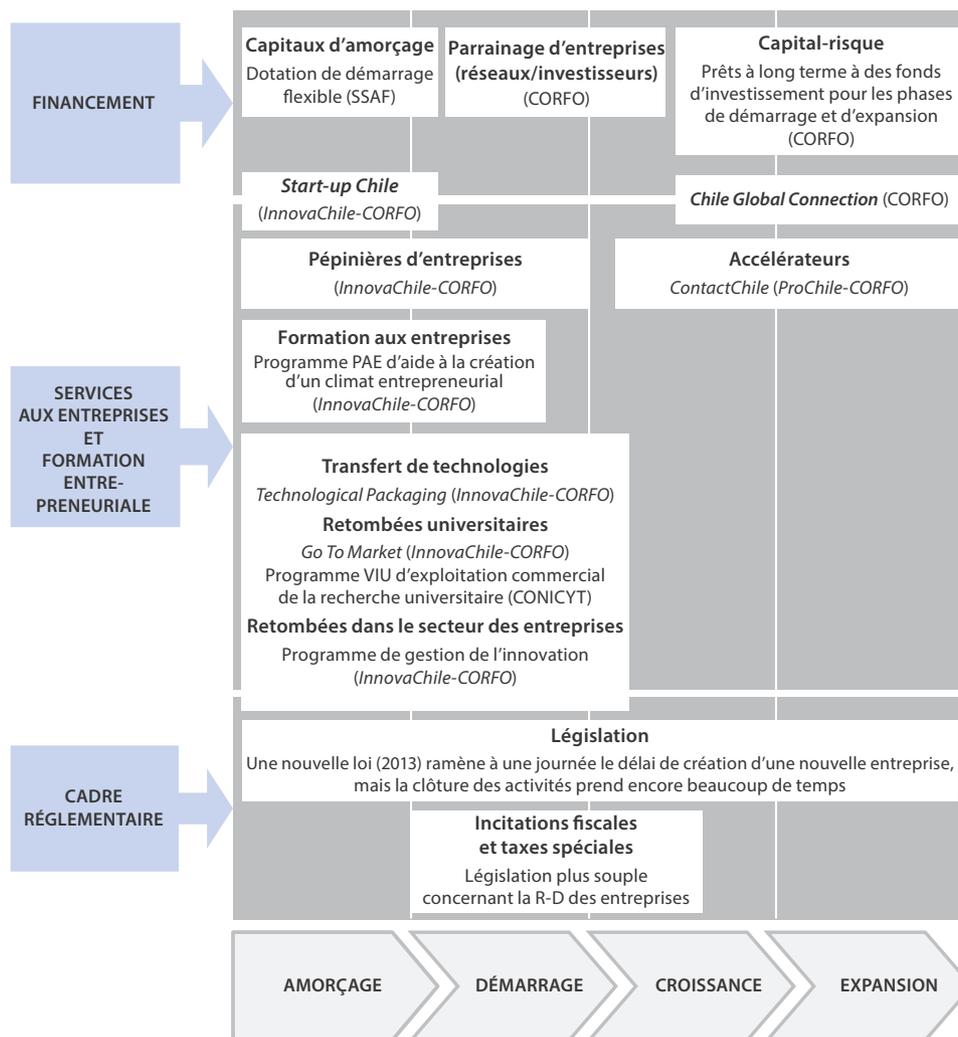
les grandes entreprises. Une nouvelle législation susceptible de simplifier la constitution des fonds, d'alléger la charge fiscale et de procurer d'autres avantages au regard du capital-investissement et du capital-risque est en suspens au Congrès (elle a toutefois été votée par une chambre et devrait l'être par la seconde). Cela dit, la législation actuelle a déjà permis la création de deux fonds auxquels participent des investisseurs étrangers.

S'agissant de sa capacité à attirer et créer de nouvelles entreprises, le Chili arrivait en 22<sup>e</sup> position sur 79 dans le classement 2012 du GEDI (*Global Entrepreneurship and Development Index*). Concernant les indicateurs individuels, le Chili était bien classé pour le lancement de nouveaux produits, la concurrence et la mondialisation. Pour ce qui est des indicateurs fondamentaux, c'est dans le domaine de l'innovation dans les produits, du

soutien culturel et de la perception des possibilités que le pays a obtenu les meilleurs résultats. Les principaux points faibles du Chili sont, du côté des indicateurs individuels, les dépenses de R-D, l'investissement informel et le pourcentage d'entreprises dans le secteur de la technologie ; du côté des indicateurs fondamentaux, ses faiblesses sont l'innovation dans les processus, le capital-risque et la solidité du secteur technologique. Chacune de ces faiblesses est la conséquence directe d'une lacune dans l'un des indicateurs individuels. Cela dit, ces lacunes sont très probablement liées entre elles.

L'État chilien a mis au point un ensemble de dispositifs axés sur la promotion des jeunes entreprises (graphique 2.6). Cela inclut des programmes de parrainage d'entreprises à risque, de capitaux d'amorçage et de capital-risque (décrits plus haut), ainsi que des instruments visant à fournir des soutiens divers à différents niveaux (financement, compétences en gestion et cadre juridique) (tableau 2.A1.1). Les pouvoirs publics, qui ont jusqu'à récemment centré leur attention sur les pépinières d'entreprises, se tournent aujourd'hui davantage vers un système d'accélération, dont le but est d'aider les

**Graphique 2.6. Vue d'ensemble des instruments mis en place par les pouvoirs publics pour stimuler les entreprises innovantes**



Source : Élaboré à partir de données officielles et d'entretiens avec des experts (OCDE, 2013g).

entreprises à forte croissance à se développer. Cela suppose un changement de taille, à savoir de faire coïncider les critères présentant de l'intérêt pour l'entrepreneur avec ceux qui intéressent les programmes d'accélération, c'est-à-dire à utiliser les critères de référence que sont le chiffre d'affaire initial, sa progression et les fonds privés collectés.

Le programme de pépinières dirigé par la CORFO aide les entrepreneurs innovants à développer leurs projets grâce à un cofinancement des activités de création, de mise en œuvre et de lancement qu'impliquent ces projets (Álvarez et al., 2013). Ces activités sont notamment les suivantes : étude de marché, validation du concept sur le marché, emballage commercial, développement du réseau de fournisseurs, validation du marché, communication commerciale, développement de prototypes et création de l'entreprise. Le programme permet le versement d'une subvention pouvant représenter jusqu'à 75 % du coût total du projet, l'enveloppe maximale étant de 80 000 USD. Les universités apportent leur contribution en dispensant éducation et formation, ainsi que – dans une moindre mesure – en facilitant le transfert de technologies.

Le secteur chilien des pépinières d'entreprises est déjà bien développé, avec quelque 27 pépinières (CORFO, 2012). Les évaluations du programme semblent indiquer qu'il bénéficie certes aux entreprises à haut risque en phase de démarrage, mais surtout aux entreprises déjà en place présentant peu de risques. C'est donc en partie pour cette raison que le programme des pépinières a été révisé en 2011, avec pour objectif de lui ôter son caractère de « confort » à l'égard des nouveaux entrepreneurs et de lui donner davantage une dimension d'accélérateur (Chandra et al., 2012), de façon à stimuler le développement des jeunes entreprises. Les premiers éléments d'information montrent que les changements apportés ont aidé les pépinières de qualité à réussir et ont contraint les autres à cesser leurs activités. Des évaluations sont toutefois nécessaires pour confirmer la validité de ces premières observations. La CORFO a l'intention de mettre en place dans le courant de l'année des évaluations systématiques de l'ensemble de ses programmes.

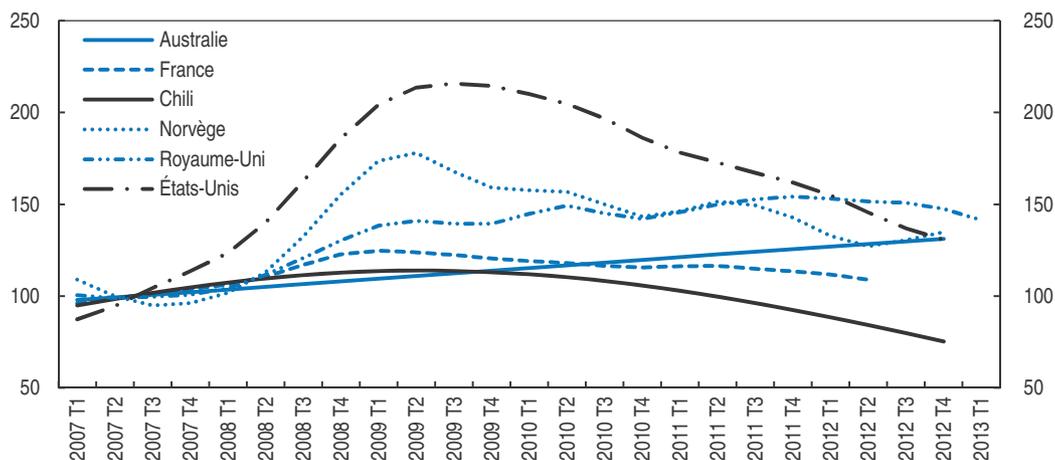
## Simplification des procédures de sortie des entreprises

Les procédures de faillite durent souvent cinq ans, alors que la moyenne dans les autres pays de l'OCDE est en général inférieure à 18 mois. La simplification des procédures de sortie permettrait d'améliorer la réallocation des ressources et, en réduisant l'incertitude, de stimuler à la fois les créations d'entreprises et les financements. Ce type de réforme a été recommandé par l'OCDE dans les précédentes *Études économiques* relatives au Chili. La loi actuelle sur la faillite présente plusieurs inconvénients : d'une part, le taux de remboursement des dettes aux créanciers est très faible (25 % contre 68 % pour la zone OCDE), et d'autre part, le processus de mise en faillite est long et coûteux, à la fois pour l'État et pour les entrepreneurs. De surcroît, la loi réserve le même traitement – du point de vue réglementaire – aux entreprises et aux personnes physiques. Les faillites ne suivent pas le cycle conjoncturel (graphique 2.7), ce qui est un frein à l'entrepreneuriat et à la réaffectation efficiente des ressources.

Une nouvelle loi sur la faillite (*Reorganización y Liquidación de Empresas y Personas*), examinée par le Congrès, aurait pour effet de ramener la durée de la procédure de faillite à un maximum de 14 mois (7 mois pour les petites entreprises), soit l'équivalent de la durée moyenne observée dans les pays de l'OCDE. Le texte s'inspire des bonnes pratiques – notamment en fixant des délais pour accélérer la liquidation –, et inclut des procédures qui évitent les retards de remboursement aux créanciers, ce qui permet un retour plus

Graphique 2.7. **Les faillites ne suivent pas le cycle conjoncturel**

Tendance-cycle moyenne 2007 = 100

Source : OCDE (2013d), *Panorama de l'entrepreneuriat 2013*.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923830>

rapide des actifs productifs sur le marché. Le projet de loi fait en outre la différence entre l'insolvabilité d'une personne physique et celle d'une personne morale, et propose dans le premier cas une procédure simplifiée.

### **Coopération entre science et industrie**

La coopération entre le secteur des sciences et l'industrie est cruciale pour l'innovation, et il y a longtemps qu'il est recommandé au Chili de la renforcer (voir OCDE, 2010b). Des efforts importants ont été consentis pour supprimer les obstacles tant culturels que pratiques à cette coopération, notamment un programme récent de grande envergure visant à attirer des centres d'excellence internationaux en R-D, un programme de recherche appliquée qui aide les chercheurs locaux à se rapprocher du secteur industriel (*I+D Aplicada*), et toute une palette d'autres instruments.

Une plus grande concentration des mesures de soutien dans les domaines qui apportent un plus aux atouts naturels dont dispose le pays peut être appropriée si l'accent est mis sur la coopération entre le secteur des sciences et l'industrie (Warwick, 2013). La politique du Chili en matière d'innovation s'inscrit globalement dans une démarche horizontale, qui diminue les risques d'échec de l'action publique. Il peut être, en effet, très risqué d'apporter un soutien à des projets qui ne porteront pas leurs fruits. Des études récentes menées par l'OCDE (OCDE, 2013f) semblent indiquer que le plus efficace est peut-être de résoudre les problèmes de coordination et de se concentrer sur la création de réseaux, comme par exemple un cadre permettant le dialogue entre les entreprises privées. Les conditions naturelles dont jouit le Chili – en particulier les gisements de cuivre, la clarté du ciel pour l'astronomie et le savoir-faire acquis dans certains domaines (l'aquaculture et la production vinicole) – sont des atouts importants pour faire avancer la science et établir des connexions croisées susceptibles de contribuer à l'émergence d'un écosystème local d'innovation et de renforcer les progrès technologiques.

Des initiatives ont été lancées pour mettre en évidence, à partir des connaissances scientifiques, les atouts dont dispose le Chili dans certains domaines ; c'est notamment le cas des *Programas de Innovación Sectoriales*. Le Chili a mis au point, par l'intermédiaire de la

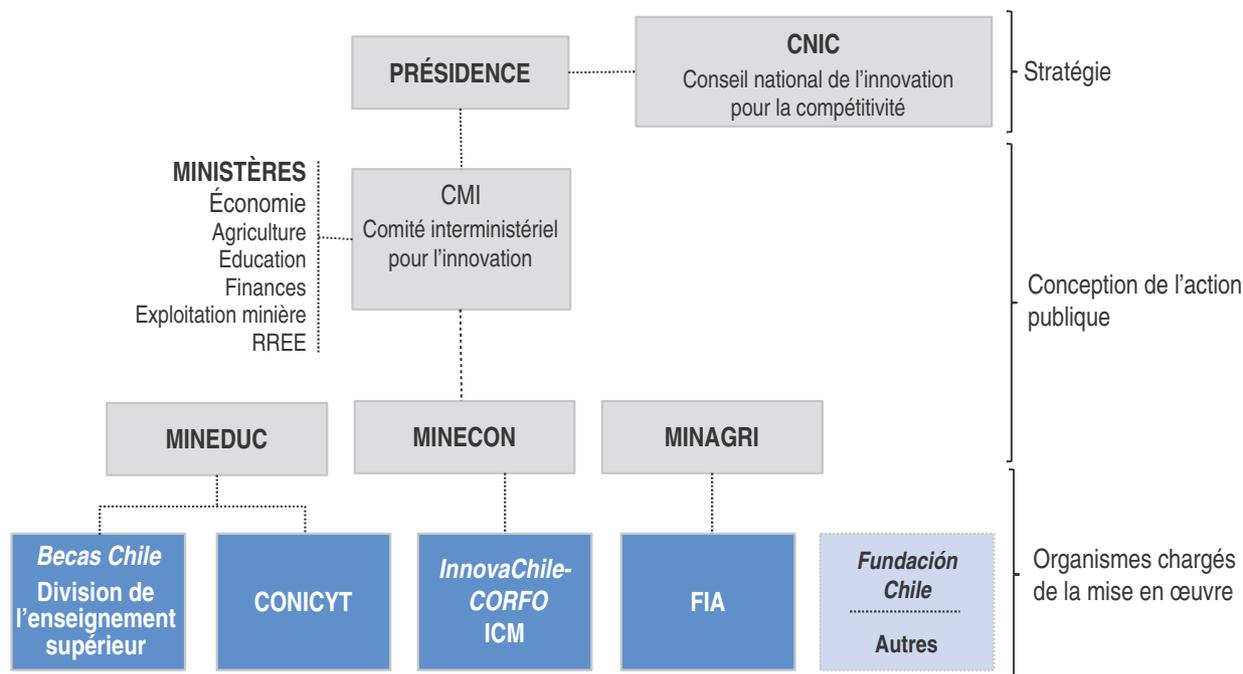
CORFO, un programme de renforcement de la coopération public-privé dans six domaines présentant des débouchés commerciaux potentiels : agro-alimentaire, exploitation minière, pêche, tourisme, bâtiment et prestation de services technologiques. Avec un budget de 1.1 million USD pour 2012, ce programme met l'accent sur la coordination entre les institutions (publiques et privées), les entreprises, les chercheurs et les universitaires pour promouvoir la compétitivité de ces secteurs (OCDE, 2012b). Ces efforts pour dégager un avantage comparatif doivent s'accompagner de mécanismes permettant de réduire les risques de comportements axés sur la recherche de rentes, notamment une participation intensive et continue du secteur privé. L'exemple du secteur viticole chilien est particulièrement approprié, car la contribution de ce secteur à la croissance et aux exportations a été considérable, les investissements dans les actifs intellectuels ayant été complétés par des investissements matériels du secteur privé, d'où une croissance soutenue (Dutz, 2013).

### Élargissement des programmes de promotion de l'innovation réussis

Le Chili compte plusieurs programmes de promotion de l'innovation bien pensés qui ont pour but, à partir d'enquêtes sur l'innovation, de combler le fossé qui sépare depuis longtemps les entreprises des universités dans le dispositif d'innovation du pays (Crespi et Zuñiga, 2012). Le problème est que l'ampleur et l'utilisation de ces programmes n'ont pas été suffisantes pour que ceux-ci aient des répercussions notables. En fait, moins de 1 % des entreprises du secteur formel ont demandé et reçu l'aide de ces programmes, dont la faible portée se traduit par des résultats médiocres en matière de R-D et d'innovation (brevets, marques et droits d'auteur) (OCDE, 2013e). Il est important, pour que les programmes en faveur de l'innovation présentent un bon rapport coût-efficacité, qu'ils fassent l'objet d'un examen régulier et soient conçus de façon à pouvoir être correctement évalués. Les programmes qui ont donné lieu à une évaluation positive pourraient être élargis, alors que ceux qui ont été jugés inefficaces devraient être suspendus ou modifiés. Or, certains programmes n'ont pas encore été correctement évalués. Dans le cas de *Start-Up Chile*, par exemple, bien qu'il soit encore trop tôt pour procéder à une évaluation complète du programme, seules des informations qualitatives sont aujourd'hui disponibles, ce qui ne permet pas de se prononcer catégoriquement pour ou contre le programme. Il est important à l'avenir que de tels examens soient effectués dès que des données suffisantes sont disponibles et de procéder, le cas échéant, à des ajustements.

De manière plus générale, il conviendrait de défragmenter le cadre institutionnel de l'innovation, comme l'ont recommandé bien des examens externes du système d'innovation chilien, y compris de la part de l'OCDE (voir OCDE, 2007, 2010b, 2011b et 2012a). L'objectif d'une meilleure cohérence de l'action publique pourrait être atteint en créant un nouveau ministère de l'Innovation, comme l'a proposé une commission présidentielle récemment créée (la Commission Philippi), avec le soutien des principaux partis politiques. L'existence d'un seul ministère permettrait de résoudre les problèmes de coordination ainsi que les difficultés de l'administration concernée, la politique en matière de R-D et d'innovation dépendant alors d'une seule chaîne de responsabilités bien définie. Des aménagements institutionnels d'une telle ampleur ont souvent dans un premier temps des effets déstabilisateurs, et il peut s'avérer difficile de sélectionner dans les ministères existants les activités qui ne relèvent que de l'innovation.

Cette approche a été adoptée récemment par certains pays d'Amérique latine (dont l'Argentine, le Brésil et le Costa Rica), avec des résultats mitigés. La déstabilisation contreproductive qu'elle risque d'entraîner pourrait être réduite par un transfert progressif des compétences au nouveau ministère. Bien que la création d'un nouveau ministère dédié à l'innovation ait une grande signification politique, dans la mesure où elle montre l'importance accordée à ces questions par les autorités, le budget affecté à ce ministère et son poids dans les affaires publiques ne sont pas aussi importants que ceux du ministère de l'Économie ou de l'Éducation. La Commission Philippi a laissé entendre que l'intégration de l'enseignement supérieur (graphique 2.8) au sein du nouveau ministère pourrait permettre de réduire les problèmes de coordination. À cet égard, il convient de noter que très peu de pays sont allés jusqu'à confier la gestion de l'enseignement supérieur à un ministère chargé de l'innovation. Le risque de cette approche est qu'elle mette l'accent sur les efforts accomplis par le nouveau ministère dans le domaine de l'enseignement supérieur plutôt que dans d'autres domaines de sa compétence (R-D, innovation, droits de propriété, etc.), surtout lorsque l'on connaît le caractère litigieux que revêt au Chili la question du soutien financier au secteur de l'enseignement supérieur. Enfin, il peut être utile que certaines fonctions stratégiques (telles que celles du CNIC) conservent une semi-autonomie par rapport au nouveau ministère, afin de renforcer la planification stratégique à long terme.

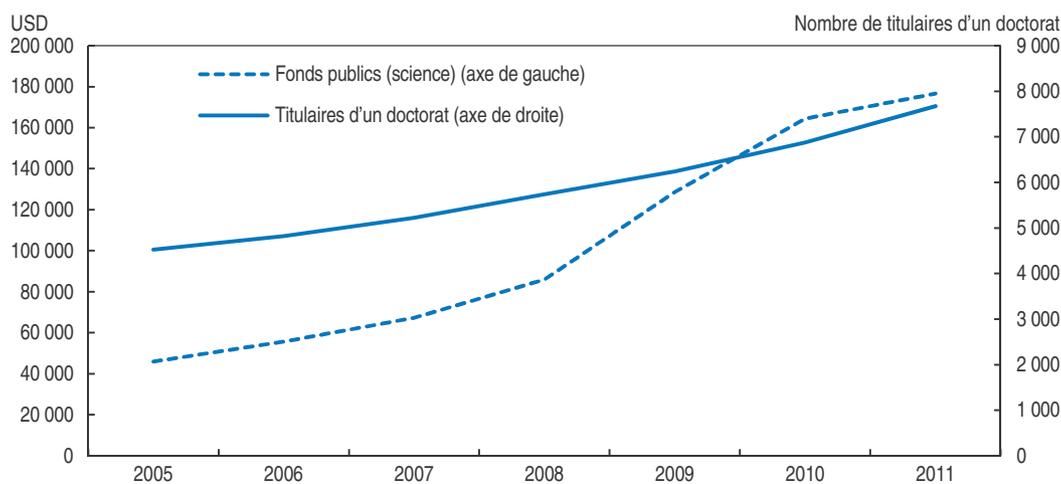
Graphique 2.8. **Organisation du système d'innovation**

Source : Rapport de la Commission Philippi, avril 2013.

## La pénurie de chercheurs qualifiés persiste

Le capital humain est un autre obstacle aux améliorations de la productivité des entreprises chiliennes. La modernisation des systèmes de l'enseignement secondaire et supérieur est depuis longtemps citée comme une priorité pour l'État chilien dans l'étude *Objectif croissance* de l'OCDE (OCDE, 2013a), de même qu'elle fait l'objet d'un chapitre spécial sur l'éducation dans l'*Étude économique* de 2010 (OCDE, 2010). Les activités d'innovation et de R-D dépendent dans une large mesure de la disponibilité de travailleurs hautement qualifiés, notamment titulaires de diplômes postsecondaire. Malgré les gros efforts déployés pour augmenter le nombre de titulaires d'un master ou d'un doctorat au Chili et à l'étranger (voir le graphique 2.9), le pays manque toujours de capital humain ayant suivi une formation de haut niveau dans les domaines clés que sont la science, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), même si les écarts sont en train de se combler avec les jeunes générations (OCDE, 2013e). Les aides financières à l'enseignement supérieur devraient être étendues aux diplômés de haut niveau présentant un solide contenu technologique.

Graphique 2.9. **Un investissement accru dans les études supérieures devrait augmenter le nombre de titulaires d'un doctorat**



Source : Álvarez et al. (2013).

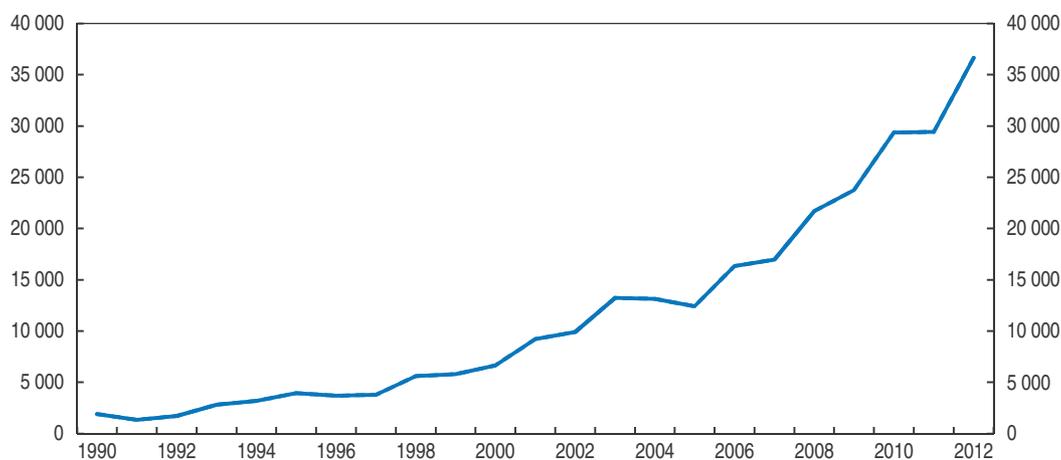
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923849>

Ces dernières années, le Chili a intensifié ses efforts de financement de l'enseignement supérieur dans les domaines scientifiques. Une aide généreuse est ainsi accordée aux jeunes suivant un enseignement du troisième cycle : les meilleurs étudiants suivant un cursus à l'étranger sont aidés financièrement par le programme *Becas Chile*, tandis que les jeunes étudiant au Chili sont soutenus par le programme *Postgraduates* de la CONICYT (Commission nationale pour la recherche scientifique et technologique). Le programme *Becas Chile* fournit des bourses (couvrant l'intégralité des frais) aux jeunes suivant des études dans les meilleures écoles étrangères, à condition qu'ils rentrent ensuite au Chili. Les fonds publics alloués à la science ont été multipliés par trois depuis 2005, notamment après l'approbation de la taxe sur l'exploitation du cuivre. Cela a permis au pays d'accroître le nombre de titulaires d'un doctorat (graphique 2.9). Si la tendance actuelle se poursuit, ce nombre sera presque multiplié par deux entre 2010 et 2014.

Cela dit, pour ce qui est du nombre de titulaires d'un doctorat par million d'habitants, le Chili n'en comptabilisait que 383 en 2009 – un chiffre nettement inférieur à celui constaté en moyenne dans les pays OCDE, mais également dans les autres économies émergentes telles que Israël, la Slovénie ou la Turquie. La masse critique est importante en matière de recherche, or, elle est encore loin d'être atteinte au Chili.

Bien que le nombre de titulaires d'un master se soit considérablement accru (graphique 2.10), il reste peu élevé par rapport à celui enregistré dans d'autres pays. La plupart de ces diplômés sont inscrits dans des programmes nationaux qui nécessitent encore 2,5 années d'étude en moyenne. Par ailleurs, dans la mesure où la moitié environ des titulaires d'un doctorat possède un master, et qu'il faut en moyenne plus de six ans à un étudiant chilien en pré-licence pour terminer son cursus, la préparation à une carrière de chercheur est généralement longue.

Graphique 2.10. Évolution du nombre de titulaires d'un master



Source : Ministère chilien de l'Éducation.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932923868>

Entre 2007 et 2011, les doctorats dans le domaine des sciences sociales et des sciences humaines représentaient plus de 41 % de l'ensemble des diplômes, un chiffre disproportionné par rapport à celui enregistré dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Viennent ensuite les doctorats en sciences naturelles (26 %), ingénierie (17 %), agronomie (9 %) et médecine. Comparé aux autres pays de l'OCDE, le Chili a tendance à avoir plus de diplômés dans le domaine des sciences sociales, mais moins en médecine et en ingénierie. Cela n'est pas sans conséquences pour le programme *Becas Chile*, car moins de la moitié des étudiants en doctorat qui en bénéficient suivent un cursus dans les domaines STIM, une proportion plus faible que dans la plupart des autres pays de l'OCDE.

Moins de 10 % des titulaires d'un doctorat (ainsi que d'un master) effectuent de la recherche dans le secteur privé. La plupart travaillent dans des universités (78 %), et une minorité est employée dans des organismes publics, ce qui n'est pas sans effets sur le degré de création de savoir dans les différents secteurs productifs. Dans le secteur minier, par exemple, des pays riches en ressources comme l'Australie et le Canada – qui sont de proches concurrents du Chili – comptent 20 fois plus de chercheurs par unité de production que le Chili. Une configuration similaire se retrouve dans la foresterie (8 fois plus) et l'aquaculture (5 fois plus), or ces secteurs, ajoutés à l'exploitation minière,

représentent plus de 80 % des exportations chiliennes. Les programmes existants visant à faciliter l'intégration des titulaires d'un doctorat dans le secteur privé devraient être évalués et, le cas échéant, élargis.

L'enseignement dans le domaine de la gestion ne doit pas non plus être négligé. L'amélioration de la qualité moyenne de la gestion est en effet un élément important de l'amélioration du climat entrepreneurial. Les estimations de ses effets – établies sur la base d'entretiens systématiques avec des cadres moyens dans un échantillon aléatoire d'entreprises – sont très variables selon les pays, mais une étude récente a montré qu'il existe un lien de causalité entre la qualité de la gestion et la productivité des entreprises (Bloom et al., 2013). À titre d'exemple, le fait pour le Chili d'élever la qualité de la gestion au niveau de celle des États-Unis pourrait se traduire par une hausse de 10-15 % de la productivité moyenne des entreprises (Andrews et Criscuolo, 2013).

### Encadré 2.3. **Recommandations relatives à l'entrepreneuriat et à l'innovation**

#### **Principales recommandations**

- La coordination des différents organismes prenant des décisions en matière d'innovation pourrait être renforcée au moyen de la création du nouveau ministère de l'Innovation proposé récemment.
- Favoriser les liens entre l'industrie et la recherche, et encourager la coordination entre le secteur public et le secteur privé afin de tirer profit des ressources naturelles, comme le cuivre, et de compléter les avantages comparatifs.
- Évaluer régulièrement les programmes dans le domaine de l'innovation, mettre un terme à ceux qui ne sont pas efficaces ou procéder à des ajustements, et étendre ceux qui ont fait la preuve de leur efficacité.

#### **Autres recommandations**

- À terme, instaurer un crédit d'impôt au titre de la R-D remboursable pour les petites entreprises, de sorte que les jeunes entreprises innovantes puissent en bénéficier plus facilement, et envisager l'ajout d'une disposition prévoyant des déductions plus importantes en cas d'investissements supplémentaires.
- Étendre les aides financières accordées pour les études universitaires supérieures dans les filières techniques, notamment au sein du programme *Becas Chile*.
- Améliorer l'accès des entrepreneurs aux réseaux mondiaux et au capital-risque, notamment en simplifiant le cadre réglementaire local applicable aux fonds étrangers de capital-risque.

## Bibliographie

- Acs, Z., D. Audretsch et R. Strom (2009), *Entrepreneurship, Growth, and Public Policy*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Aghion, P. et al. (2005), « Competition and Innovation: An Inverted-U Relationship », *Quarterly Journal of Economics*, vol. 120(2), pp. 701-728.
- Álvarez, R., J.M. Benavente et J.J. Price (2013), « Policy Changes in the Incubators Program in Chile », Nucleo Milenio INTELIS, Santiago, mimeo.
- Andrews, D. et C. Criscuolo (2013), « Knowledge-based Capital, Innovation and Resource Allocation », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 1046, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k46bj546kzs-en>.
- Benavente, J.M. (2006), « The role of research and innovation in promoting productivity in Chile », *Economics of Innovation and New Technology*, vol. 15, n° 4/5, pp. 301-315.
- Benavente, J.M. (2004), « El Proceso Emprendedor en Chile », n° 48358, Publications de la Banque interaméricaine de développement.
- Benavente, J.M., J. De Gregorio et M. Núñez (2006), « Rates of Return for Industrial R&D in Chile », *Department of Economics Working Papers*, n° 220, Université du Chili.
- Benavente, J.M., L. de Mello et N. Mulder (2005), « Fostering Innovation in Chile », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 454, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/835465402444>.
- Bergoeing, R., A. Repetto et S. Edwards (2006), « Productivity Dynamics », *Journal of Development Economics*, vol. 75(2), pp. 329-332.
- Bloom, N. et al. (2013), « Management Practices Across Firms and Countries », *Academy of Management Perspectives*, vol. 26, n° 1, pp. 12-33.
- Brandt, N. (2013), « Long-term Scenarios for Chile's GDP Contingent on the Production of Copper », *OECD Economics Department Technical Background Papers*, à paraître.
- Chandra, A., M. Silva et M. Alejandra (2012), « Business Incubation in Chile: Development, Financing and Financial Services », *Journal of Technology Management and Innovation*, vol. 7(2), pp. 1-13.
- CORFO (2012), *Líneas de Apoyo, CORFO: Programas y concursos*, [www.corfo.cl/lineas\\_de\\_apoyo](http://www.corfo.cl/lineas_de_apoyo).
- Crespi, G. (2006), *Productivity Growth in Latin America: Vintage, Selection and Learning effects in Chilean Manufacturing*, Unpublished Doctoral Thesis, SPRU, University of Sussex, UK.
- Crespi, G. et P. Zuñiga (2012), « Innovation and Productivity: Evidence from Six Latin American Countries », *World Development*, vol. 40, n° 2, pp. 273-290.
- Dutz, M. (2013), « Resource Reallocation and Innovation: Converting Enterprise Risks into Opportunities », *World Bank Policy Research Working Papers*, n° 6534.
- Eshecopar, G. et al. (2013), « The Role of Formal Institutions vs. Values and Norms in Market Creation: the Case of Venture Capital in Chile », Université Adolfo Ibañez, Santiago, Chili, mimeo.
- Fuentes, R., F. Gredig et M. Larrain (2008), « The Output Gap in Chile: Measurement and Evaluation », *Journal Economía Chilena (The Chilean Economy)*, Banque centrale du Chili, vol. 11, n° 2.
- GII (2013), *The Global Innovation Index*, [www.globalinnovationindex.org](http://www.globalinnovationindex.org).
- Johansson, A. et al. (2012), « Long-Term Growth Scenarios », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 1000, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k4ddxpr2fmr-en>.
- LAVCA (2013), « Scorecard 2013: The Private Equity and Venture Capital Environment in Latin America », Latin American Private Equity & Venture Capital Association.
- Magendzo, I. (2013), « Evolución de la PTF en Chile », *Boletín*, n° 3, 4<sup>e</sup> trimestre, Université Adolfo Ibañez, [www.uai.cl/fic/informes/boletin\\_2013.pdf](http://www.uai.cl/fic/informes/boletin_2013.pdf).
- Magendzo, I. et M. Villena (2012), « Evolución de la Productividad Total de Factores », *Informe Técnico*, CORFO et Université Adolfo Ibañez, Santiago.
- Minecon (2009), *Sexta Encuesta Nacional de Innovación*, Ministerio de Economía, Chili, 2009.
- OCDE (2013a), *Réformes économiques 2013 : Objectif croissance*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/growth-2013-fr>.

- OCDE (2013b), « Raising the Returns to Innovation: Structural Policies for a Knowledge-Based Economy », *OECD Economics Department Policy Notes*, n° 17.
- OCDE (2013c), « Policies for Seed and Early Stage Finance: Summary of the 2012 OECD Financing Questionnaire », *Official OECD Document*, DSTI/IND(2013)5.
- OCDE (2013d), *Panorama de l'entrepreneuriat 2013*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/entrepreneur\\_aag-2013-fr](http://dx.doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2013-fr).
- OCDE (2013e), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2013 – L'innovation au service de la croissance*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2013-fr](http://dx.doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2013-fr).
- OCDE (2013f), *Perspectives on Global Development 2013: Industrial Policies in a Changing World*, Centre de développement de l'OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/persp\\_glob\\_dev-2013-en](http://dx.doi.org/10.1787/persp_glob_dev-2013-en).
- OCDE (2013g), *Start-up Latin America: Promoting Innovation in the Region*, Centre de développement de l'OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264202306-en>.
- OCDE (2013h), *OECD Territorial Reviews: Antofagasta, Chile 2013*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264203914-en>.
- OCDE (2012a), *Études économiques de l'OCDE : Chili 2012*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-chl-2012-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-chl-2012-fr).
- OCDE (2012b), *Science, technologie et industrie : Perspectives de l'OCDE 2012*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/sti\\_outlook-2012-fr](http://dx.doi.org/10.1787/sti_outlook-2012-fr).
- OCDE (2011), *Maintaining Momentum: OECD Perspectives on Policy Challenges in Chile*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264095199-en>.
- OCDE (2010), *Études économiques de l'OCDE : Chili 2010*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-chl-2010-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-chl-2010-fr).
- OCDE (2007), *OECD Reviews of Innovation Policy: Chile 2007*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264037526-en>.
- Schwellnus, C. (2010), « Chile: Boosting Productivity Growth by Strengthening Competition, Entrepreneurship and Innovation », *Documents de travail du Département des affaires économiques*, n° 785, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5kmd41cxsjwd-en>.
- Warwick, K. (2013), « Beyond Industrial Policy: Emerging Issues and New Trends », *OECD Science, Technology and Industry Policy Papers*, n° 2, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5k4869clw0xp-en>.

## ANNEXE 2.A1

Tableau 2.A1.1. **Principaux instruments déployés par les pouvoirs publics pour stimuler les entreprises innovantes****A. Financement**

Instrument/programme	Type	Objectifs	Bénéficiaires	Informations complémentaires	Durée maximale
Capitaux d'amorçage ( <i>InnovaChile-CORFO</i> )	Dotations	Pour les entrepreneurs ayant un projet commercial et souhaitant le concrétiser.	Fonctionne par l'intermédiaire de sponsors, qui soumettent une candidature conjointe avec l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dotations d'un maximum de 75 %.</li> <li>● 25 % sous forme de soutien financier.</li> <li>● Jusqu'à 77 000 USD.</li> </ul>	24 mois
Attribution flexible de capitaux d'amorçage ( <i>InnovaChile-CORFO</i> )	Dotations	Pour les entrepreneurs innovants ayant des projets à haut risque.	Fonctionne par l'intermédiaire des pépinières d'entreprises (second volet du dispositif), qui reçoivent les fonds à investir dans de jeunes entreprises innovantes ayant des projets à haut risque.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dotations d'un maximum de 75 %.</li> <li>● 25 % sous forme de soutien financier.</li> <li>● Jusqu'à 1.3 million USD par pépinière.</li> </ul>	9 ans
<i>Start-Up Chile</i> : Concours pour les entrepreneurs du monde entier ( <i>InnovaChile-CORFO</i> )	Dotations	Attirer des investisseurs du monde entier pour qu'ils démarrent des activités au Chili et donc génèrent des externalités.	Entrepreneurs du monde entier qui souhaitent démarrer une activité au Chili.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Jusqu'à 40 000 USD.</li> </ul>	1 an
Capital-risque pour les entreprises innovantes (CORFO)	Prêts à long terme à des fonds d'investissement	Soutenir les jeunes entreprises ou développer les entreprises qui ont des projets novateurs présentant un fort potentiel de croissance.	Fonctionne par l'intermédiaire de fonds d'investissement qui investissent dans les entreprises dont l'actif ne dépasse pas 4.3 millions USD.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le montant investi dans l'entreprise est variable selon le projet.</li> <li>● Participation au capital en vue d'acquérir des actions.</li> </ul>	
Investissement direct dans des fonds d'investissement (CORFO)	Contribution directe à des fonds d'investissement	Développer le secteur du capital-risque. Encourager l'investissement privé dans les fonds d'investissement tournés vers les entreprises présentant un fort potentiel de croissance dans leur phase d'expansion.	Entreprises de moins de 7 ans avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 17.1 millions USD.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Le montant investi dans l'entreprise est variable selon le projet.</li> <li>● Le fonds acquiert des actions via la participation au capital de l'entreprise.</li> </ul>	10 ans
Fonds Fénix pour l'exploration minière (CORFO)	Prêts à long terme à des fonds d'investissement	Développer le secteur du capital-risque dans l'industrie minière afin de promouvoir l'exploration et l'exploitation minières au Chili.	Sociétés d'exploration et d'exploitation minières « junior » avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 8.6 millions USD.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Fonds Fénix : investissement par la CORFO de 60 millions USD, et investissement privé de 30 millions USD.</li> <li>● Chaque entité de gestion peut recevoir entre 6.4 et 17.1 millions USD d'investissement.</li> </ul>	10 ans
Réseaux de parrainage d'entreprises à risque ( <i>InnovaChile-CORFO</i> )	Dotations	Organiser, structurer et gérer des réseaux de parrainage pour investir dans des entreprises tournées vers les technologies émergentes (R-D).	Individus, entreprises, fondations et sociétés, ou actuels bénéficiaires des réseaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dotations d'un maximum de 70 %.</li> <li>● 25 % sous forme de soutien financier.</li> <li>● Jusqu'à 154 000 USD la première année et 192 000 USD les années suivantes.</li> </ul>	72 mois

Tableau 2.A1.1. **Principaux instruments déployés par les pouvoirs publics pour stimuler les entreprises innovantes (suite)****B. Développement des capacités de gestion**

Instrument/programme	Type	Objectifs	Bénéficiaires	Informations complémentaires	Durée maximale
Pépinière d'entreprises ( <i>InnovaChile-CORFO</i> )	Dotation	Soutenir le fonctionnement des pépinières d'entreprises.	Nouvelles pépinières ou celles ayant déjà été financées par <i>InnovaChile</i> . Actuellement, l'investissement dépend de l'évaluation des résultats de chaque pépinière.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dotation d'un maximum de 65 %.</li> <li>● 25 % sous forme de soutien financier.</li> <li>● Jusqu'à 422 000 USD par an.</li> </ul>	6 ans
<i>Technological Packaging</i> pour les nouvelles entreprises ( <i>InnovaChile-CORFO</i> )	Dotation	Entreprises de haute technologie ayant un fort potentiel de croissance.	Fonctionne grâce à des intermédiaires (organe consultatif). Les entreprises bénéficiaires doivent avoir moins de trois ans.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dotation d'un maximum de 80 %.</li> <li>● 20 % sous forme de soutien financier.</li> <li>● Jusqu'à 38 000 USD à l'étape 1 et jusqu'à 345 000 USD en tout pour les deux étapes.</li> </ul>	36 mois, ou 48 mois dans les cas exceptionnels
<i>Global Connection</i> – Accélération internationale des entreprises technologiques ( <i>InnovaChile-CORFO</i> )	Dotation	Soutien à l'expansion internationale.	Entreprises de moins de quatre ans.	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dotation d'un maximum de 90 %.</li> <li>● 10 % sous forme de soutien non financier.</li> <li>● Jusqu'à 38 000 USD.</li> </ul>	9 mois

Source : Élaboré à partir de données officielles et d'entretiens avec des experts (OCDE, 2013g).

## **ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES**

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux liés à la mondialisation. À l'avant-garde des efforts engagés pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles suscitent, l'OCDE aide les gouvernements à y faire face en menant une réflexion sur des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et la problématique du vieillissement démographique. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de confronter leurs expériences en matière d'action publique, de chercher des réponses à des problèmes communs, de recenser les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

# Études économiques de l'OCDE

## CHILI

### THÈMES SPÉCIAUX : INNOVATION ET ENTREPRENEURIAT

#### Dernières parutions

Afrique du Sud, mars 2013  
Allemagne, février 2012  
Australie, décembre 2012  
Autriche, juillet 2013  
Belgique, mai 2013  
Brésil, octobre 2011  
Canada, juin 2012  
**Chili, octobre 2013**  
Chine, mars 2013  
Colombie, janvier 2013  
Corée, avril 2012  
Danemark, janvier 2012  
Espagne, novembre 2012  
Estonie, octobre 2012  
États-Unis, juin 2012  
Fédération de Russie, décembre 2011  
Finlande, février 2012  
France, mars 2013  
Grèce, août 2011  
Hongrie, mars 2012  
Inde, juin 2011  
Indonésie, septembre 2012

Irlande, septembre 2013  
Islande, juin 2013  
Israël, décembre 2011  
Italie, mai 2013  
Japon, avril 2013  
Luxembourg, décembre 2012  
Mexique, mai 2013  
Norvège, février 2012  
Nouvelle-Zélande, juin 2013  
Pays-Bas, juin 2012  
Pologne, mars 2012  
Portugal, juillet 2012  
République slovaque, décembre 2012  
République tchèque, novembre 2011  
Royaume-Uni, février 2013  
Slovénie, avril 2013  
Suède, décembre 2012  
Suisse, janvier 2012  
Turquie, juillet 2012  
Union européenne, mars 2012  
Zone euro, mars 2012

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : [http://dx.doi.org/10.1787/eco\\_surveys-chl-2013-fr](http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-chl-2013-fr).

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org) pour plus d'informations.

**Volume 2013/16**  
**Octobre 2013**

ISSN 0304-3363  
ABONNEMENT 2013 (18 NUMÉROS)  
ISSN 1995-3798  
ABONNEMENT PAR PAYS  
ISBN 978-92-64-18350-6  
10 2013 15 2 P

éditionsOCDE  
[www.oecd.org/editions](http://www.oecd.org/editions)

